ALBERT DUMONT

NOTES

ET

DISCOURS

1873 — 1884

PARIS
ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS
1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

0 1 2 3 4 5

NOTES ET DISCOURS

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS

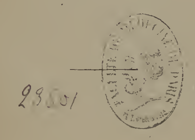
ALBERT DUMONT

NOTES

ET

DISCOURS

1873 — 1884



PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1885

AVANT-PROPOS

Nous nous faisons un honneur d'offrir au public soucieux des grands intérêts de l'enseignement public et de l'éducation nationale les *Notes et Discours* d'Albert Dumont [1].

Ces discours, destinés à des auditoires très différents les uns des autres, ces articles de revues, ces notes d'administration et de statistique universitaires forment un recueil d'une

1. *Ces Notes et Discours* sont classés par ordre chronologique. L'*Allocution à l'ouverture du Cours d'archéologie à Rome*, et l'article sur les *Études d'érudition en France et en Allemagne* ont été écrits pendant qu'Albert Dumont dirigeait l'École de Rome; l'*Allocution à la première séance de l'Institut de correspondance hellénique*, pendant qu'il dirigeait l'École d'Athènes; le *Discours à la séance de rentrée des Facultés de Grenoble*, pendant qu'il était recteur de Grenoble; les articles et discours qui suivent, pendant sa direction de l'enseignement supérieur.

singulière unité; à travers toutes ces pages, écrites sur des sujets si variés en apparence, dans ces allocutions prononcées à Rome, à Athènes, à Grenoble, à Marseille, domine une seule pensée, une pensée infatigablement reprise et démontrée : la dignité et le bienfait de la science. Tout l'esprit et toute la volonté d'Albert Dumont, sa persuasion caressante et son autorité morale, la force d'action que lui donnèrent des fonctions de premier ordre s'appliquèrent à cette fin unique. Qu'il enseignât à ses élèves du palais Farnèse la vraie discipline de toute recherche sérieuse; qu'il expliquât aux lettrés d'Athènes les conditions essentielles d'une bonne publication archéologique; qu'en présence d'une réunion de professeurs et d'étudiants ou des représentants d'une grande cité il mît en lumière les droits et les nécessités du haut enseignement, les devoirs de l'Université, les obligations des villes, les droits et les devoirs de l'État, c'était toujours vers le même point fixe qu'il s'orientait, toujours la même ambition généreuse

qu'il cherchait à satisfaire. Si quelque question nouvelle et difficile sollicitait son attention, par exemple celle du doctorat ès sciences médicales, il s'y attachait avec sa curiosité d'observation et ses scrupules d'administrateur, il la pénétrait en tous sens, pesait d'une main délicate les intérêts et les préjugés qu'il y voyait engagés, l'encadrait dans les calculs rigoureux d'un document officiel, puis l'éclairait en moraliste et ne s'en séparait qu'après avoir déterminé à leur degré précis la valeur scientifique et la partie morale du problème.

Mais on le jugerait bien mal si l'on n'apercevait en lui qu'un philosophe que la science avait charmé et qui conviait avec bonne grâce les autres à goûter aux mêmes joies intellectuelles. S'il s'est ainsi dévoué à la culture supérieure de l'esprit, s'il s'est efforcé d'attirer à son œuvre ses amis, ses élèves, l'Université, les pouvoirs publics et l'opinion, c'est qu'il trouvait, dans l'éducation de la jeunesse française, la plus sûre promesse de l'avenir. A la ville de Marseille, qui donnait libéralement des

millions pour ses laboratoires, il a dit un jour qu'une démocratie qui n'aurait point la passion des idées justes perdrait le sentiment de la justice et qu'un peuple désenchanté de toute pensée noble, oublieux de son passé, indifférent à sa propre histoire, n'aurait bientôt plus d'histoire. « C'est au patriotisme de tous, ajoutait-il, qu'est confiée la garde de l'idéal. » Il croyait non seulement que la science est la meilleure garantie de la liberté, mais que, plus une nation est libre, plus impérieux est son devoir à l'égard de la science. Il est mort avec cette persuasion que dans l'école doit battre le cœur de la patrie.

LES ÉDITEURS.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A L'OUVERTURE DU COURS D'ARCHÉOLOGIE

A L'ÉCOLE DE ROME EN 1873 [1]

OBJET DU COURS

MESSIEURS,

Nos conférences cette année seront au nombre de trois par semaine, la première consacrée à l'archéologie générale et à l'histoire de l'art, la seconde à l'épigraphie, la troisième à la discussion de vos propres travaux et à la préparation des voyages que vous devez faire en Grèce et en Orient. Grâce à cette division de nos études, nous répondrons, je l'espère, aux espérances que fonde le gouvernement sur cette nouvelle

1. L'École de Rome ne fut d'abord, comme on sait, qu'une succursale de l'École d'Athènes, et M. Dumont portait en 1873 le titre de sous-directeur de l'École d'Athènes.

école; nous remplirons le programme qu'a rédigé pour nous l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

I

Un professeur chargé d'enseigner les antiquités choisit d'ordinaire pour une année une seule question qu'il étudie à loisir. Quelque attrait que présente pour le maître un sujet restreint, nous ne pouvions songer à nous limiter ainsi. La préparation que vous apportez à Rome est surtout littéraire. On vous a peu parlé des monuments; la langue de l'archéologie vous est inconnue; les problèmes qui composent cette science vous sont presque tous étrangers; il faut tout au moins que vous en preniez une connaissance générale.

Selon les aptitudes de chacun de vous, selon les travaux que vous choisirez, nous traiterons certaines questions plus longuement que les autres, mais nous n'en laisserons aucune de côté. Vous devez l'année prochaine faire des voyages d'exploration; il est nécessaire que vous ne passiez pas auprès de découvertes importantes sans en comprendre l'intérêt; que vous sachiez tout ce qu'il faut chercher et comment il

le faut chercher; que vous appreniez à regarder et à bien voir.

Une raison plus haute, du reste, fait pour nous un devoir de cette éducation générale. Il y a toujours grand danger à s'occuper d'un problème particulier sans s'être fait une idée de l'ensemble même de la science à laquelle il appartient. Chaque genre d'études a des habitudes et un esprit qu'on ne prend jamais en se bornant tout d'abord à une question spéciale. Il faut donc que vous sachiez ce qu'est l'archéologie, quelle variété de sujets elle comporte, comment ces sujets sont reliés entre eux. Par là seulement vous comprendrez l'importance de ces études; par là surtout vous vous pénétrerez de la méthode qu'il convient de suivre et sans laquelle rien de ce que vous tenteriez ne serait durable.

L'archéologie grecque sera la base de nos travaux. La découverte des antiquités de l'Orient est encore trop récente pour qu'il soit possible d'exposer avec certitude l'influence que l'Asie et l'Égypte ont eue sur la Grèce. Nous considérerons l'Orient avec attention, mais nous le regarderons des pays helléniques, et, si nous nous éloignons de cette terre solide, nous saurons du moins qu'il nous est toujours facile d'y revenir.

J'en dirai autant des civilisations antérieures à l'histoire. Elles provoquent en ce moment une grande activité scientifique; on ne remarque pas assez cependant quelle méthode devrait toujours s'imposer à ces sortes de recherches. La solution des problèmes qu'elles poursuivent est rarement dans les parties de l'ancien monde qui sont restées longtemps barbares; elle est, pour une grande part, dans les pays qui ont enseigné aux autres les premiers essais de l'industrie, en Italie, en Grèce, en Orient. C'est sur ces contrées que doivent se porter les plus constants efforts; par suite aussi la connaissance de l'antiquité classique est indispensable à quiconque veut remonter jusqu'aux temps qui n'ont eu ni histoire ni légende. On l'oublie souvent, et ainsi s'explique pourquoi beaucoup des mémoires publiés sur ces sujets paraissent être moins l'œuvre de savants que de simples curieux. — Nous ne saurions adopter qu'un seul programme. — Nous suivrons le développement de l'art grec et de l'art romain; nous prendrons ensuite en détail chacune des grandes divisions de l'archéologie, l'architecture, la sculpture, la peinture, la céramographie et la toreutique. Arrivés à ce point, nous étudierons les ressemblances que présentent ces œuvres et celles de l'Orient; nous marquerons l'époque où

commence l'antiquité préhistorique pour les pays qui ont une longue histoire, et nous préciserons les principaux caractères de cette période. Nous irons ainsi du connu à l'inconnu, laissant le moins de place qu'il sera possible aux hypothèses.

L'archéologie est une science d'observation; elle doit avoir pour bases des catalogues bien faits. Quand un monument est découvert, il faut tout d'abord se rappeler les œuvres du même genre qui sont déjà publiées, voir en quoi il leur ressemble, le détail original qu'il présente. Ce détail est la nouveauté qui constitue le progrès scientifique. Vous prenez une question au point où l'ont laissée vos prédécesseurs, vous la portez en avant. L'état de la question, l'évidence du progrès accompli, tels sont les deux termes de la démonstration. Dans ces conditions, il est évident, quel que soit le sujet que vous traitiez, que la bibliographie la plus complète est de rigueur.

Expliquer un monument, c'est marquer la place qui lui convient dans la série à laquelle il se rattache; chaque classe d'objets a eu un développement régulier; le bon archéologue est celui qui peut suivre ces transformations et qui, dans une série, ne laisse aucun vide. Toute explication, comme vous le voyez, doit donc arriver à

être très simple. Plus elle paraît être naturelle, plus elle se rapproche de la vérité.

La méthode des séries comparées consiste à grouper les objets d'après les analogies qu'ils présentent, à distinguer en eux l'essentiel de l'accessoire, ce qui se retrouve chez tous, ce qui fait l'originalité de quelques-uns, à commencer par les plus simples pour finir par les plus complexes, enfin à déterminer la date relative de chacun d'eux. Ces tables une fois dressées, la série s'explique ou par les indices précis que présente un des monuments qui la composent, ou par les textes anciens, ou encore, — ce qui est plus fréquent, — par la seule comparaison que nous faisons des objets entre eux.

La méthode que nous suivons pour les objets de chaque classe, nous l'appliquons aussi à l'étude comparée des séries entre elles. Nous les rapprochons, nous en remarquons la succession, nous précisons les rapports qui les unissent, et ainsi nous constituons la science des antiquités, science qui consiste à connaître l'origine et la technique des monuments, à en fixer le sens, à expliquer sous quelles influences ils ont été créés. Il n'y a pas d'archéologie en dehors de cette méthode. Mais ce travail, si long et si pénible qu'il soit, serait le plus souvent de peu

de profit si vous n'y joigniez un goût exercé et l'habitude de rattacher tous ces problèmes aux questions plus hautes d'histoire et de morale avec lesquelles ils sont étroitement unis.

Le goût se forme en archéologie par l'étude des objets dont la provenance est certaine, de ceux surtout dont l'époque ne donne lieu à aucune discussion. Il faut s'attacher à ces deux conditions pour éviter bien des lenteurs et plus encore les idées fausses contre lesquelles il est ensuite difficile de réagir. Nous considérerons avec soin les monuments datés, les bas-reliefs qu'il est facile de rapporter à une année précise, les édifices dont l'histoire est connue. Mais les œuvres originales et des beaux siècles, dont l'époque peut être ainsi déterminée, seraient très peu nombreuses si nous ne pouvions consulter les monnaies. Elles représentent les types préférés de chaque province, de chaque ville, de chaque période; elles se classent chronologiquement; elles sont la plus fidèle image que nous ayons de la transformation des styles; elles doivent tenir une grande place dans vos études. Il faut les regarder souvent, en saisir les moindres détails, les soumettre à cette minutieuse analyse qui permet seule d'en bien saisir le caractère général, les comparer aux bas-reliefs, aux statues,

à tous les monuments de la plastique. Cette éducation des yeux est un des charmes les plus délicats de l'archéologie. Elle doit arriver à ce degré de sûreté tel que, en dehors de tout témoignage, vous attribuiez une œuvre d'art ou même un simple ustensile à un pays, à une époque, à une école.

Les sciences historiques et sociales, dont l'archéologie n'est qu'une subdivision, se proposent de retrouver et de définir les facultés particulières à chaque peuple, les facultés propres à tous les peuples, de les classer, d'en montrer le rapport, d'en suivre le développement, d'en comprendre l'harmonie, de découvrir ainsi, par opposition aux lois du monde physique, les lois de la vie morale pour les soumettre à la libre volonté. Chaque peuple, par cela seul qu'il existe, possède des facultés naturelles qui se traduisent par des créations également inévitables. On ne trouve pas de société sans langage, sans poésie; sans vie politique, c'est-à-dire sans révolutions; sans relation avec ses voisins, c'est-à-dire sans guerre, sans commerce, sans alliance. La faculté qu'étudie l'archéologue est celle qu'a l'activité humaine de transformer la matière. Cette partie de la science comprend toutes les formes sensibles, depuis la poterie commune jusqu'aux grands

édifices, depuis le moindre détail du costume jusqu'aux chefs-d'œuvre de l'art.

L'expression ἀρχαίων λόγος, qui est trop vague, doit être traduite ainsi : la science des *objets* et des *monuments* anciens. La création des objets comme celle du langage, des légendes, des constitutions politiques, est soumise à des règles, et nous pouvons dire en un mot, dès maintenant, que ces lois sont presque à tous égards semblables à celles qui constituent les autres sciences historiques et sociales.

Les monuments sont donc une des expressions du caractère d'un peuple, et ils ont d'autant plus de valeur qu'ils témoignent avec plus de netteté de ses idées et de ses mœurs. Certes les formes sensibles, — pour ne parler en ce moment que de celles où ne domine pas la recherche du beau, — ne traduisent pas des nuances aussi variées que la prose et la poésie, mais elles ont un avantage dont il faut tenir grand compte; il suffit, le plus souvent, d'ouvrir les yeux pour les voir telles qu'elles sont. Quand nous lisons un écrivain, les difficultés de la langue sont un premier obstacle. Nous devons aussi nous tenir en garde contre une tendance naturelle qui nous porte à transformer, pour les rapprocher des nôtres, des pensées que nous comprenons mal. Nous faisons

les anciens à notre image, et vous savez, en ce genre, quelle suite de contresens nous pourrions citer. En présence des monuments, des scènes figurées, des types, des attitudes, des tableaux qu'étudie l'archéologue, ces erreurs sont plus difficiles. Il nous est presque impossible de ne pas voir d'abord combien ce monde disparu est peu semblable au nôtre. Nulle autre science ne donne plus que celle-là le sentiment profond des différences. On ne vit pas au milieu de cette variété des formes sans comprendre que les pensées dont elles procèdent offrent la même diversité. L'esprit fait plus; il se pénètre peu à peu du génie antique; il en éprouve les sentiments, il en partage les idées; il arrive à reconnaître sans effort, et plutôt encore par l'impression spontanée que par le raisonnement, ce qui est grec ou romain, ce qui ne saurait l'être; il acquiert ainsi cette finesse de tact, cette délicatesse d'aperception qui ne sont pas moins nécessaires à l'historien des mœurs et de la politique qu'à celui des créations de l'art.

On a parfois défini l'archéologie l'histoire de l'art. Il y aurait quelque danger à ne pas remarquer ce qu'une telle confusion a de trop étroit; cependant la plupart des œuvres que nous étudions portent plus ou moins l'empreinte

du sentiment du beau. Ici, la valeur de l'archéologie pour le progrès des sciences morales est évidente. Personne n'imaginera qu'un historien, quand il considère les mœurs et les doctrines d'une époque, consente à ignorer quelle idée ce siècle s'est faite de la beauté, comment il a ressenti cette nécessité de rechercher l'idéal des formes, passion aussi universelle, aussi impérieuse que la poursuite de la vérité dans l'ordre intellectuel, que celle du bien dans l'ordre moral. Toutefois le rôle de l'archéologue est plutôt de considérer les œuvres d'art dans ce qu'elles ont de particulier et de mobile, que dans leurs caractères absolus. Le relatif pour nous doit précéder le général; nous serons des historiens avant d'être des philosophes; nous considérerons le sentiment du beau comme soumis aux phénomènes ordinaires de la vie, c'est-à-dire à des périodes de croissance et de décroissance, aux lois de la variété et de l'incomplet. Par suite aussi, nous chercherons la raison même des caractères particuliers qu'il présente selon les temps et selon les pays, comment cette forme a pour principe la nature originale de l'esprit qui la crée, sous quelles influences elle se modifie, dans quelle mesure elle est en harmonie avec la poésie, avec la prose, avec toutes les autres

créations, si diverses qu'elles soient, du génie d'un peuple.

Tels sont quelques-uns des rapports de l'archéologie et des sciences morales; il est facile de comprendre combien elle éclaire les diverses parties de l'antiquité : la mythologie, en nous montrant l'image des dieux et des mythes; les mœurs et les coutumes, en mettant sous nos yeux les formes matérielles au milieu desquelles vivait la société grecque et romaine; l'ethnographie, par la variété des types qu'elle présente; les sentiments et les doctrines, en nous faisant voir de quels caractères la pensée et la passion ont marqué la figure antique. Une foule de croyances et d'usages, que nous ne connaissons plus que par les monuments, ont tenu autrefois, dans l'activité de chaque heure, dans cette âme populaire que l'histoire néglige trop, plus de place que les systèmes des philosophes et des politiques. Ce sont les images, souvent les plus simples et les plus communes, qui conservent encore pour nous, dans toute sa naïveté et dans toute sa fraîcheur, la réalité de la vie intime. En même temps, les questions de fait sur lesquelles les témoignages écrits nous manquent, et que l'archéologie éclaire seule, sont nombreuses. Il est même de brillantes périodes qui n'auraient

pas d'histoire si la connaissance des antiquités ne nous permettait de les restituer.

II

Les inscriptions, qui ocuperont notre seconde conférence, sont les archives de l'antiquité. Si varié que soit le profit que nous en pouvons tirer pour la science des religions, pour la géographie, pour l'étude des dialectes, des idées morales et des scènes figurées, elles nous rendent surtout le service de nous faire connaître l'administration grecque et romaine. Elles forment un des plus riches ensembles de documents que puisse consulter l'historien ; elles ont le mérite de nous conserver des actes officiels, des faits de statistique, des comptes de finances, des listes de fonctions, de nombreuses données chronologiques. Il faut les lire comme nous lisons les chartes, leur appliquer les règles générales de la philologie d'abord, de la critique historique ensuite. Les progrès de la science ont divisé ces marbres en classes bien définies. Nous verrons successivement ces divisions principales ; un exposé sommaire vous donnera l'état de nos connaissances sur chacune d'elles et marquera

les questions encore incertaines qu'il serait à souhaiter de voir résolues. En même temps, vous vous exercerez à lire les textes sur les monuments et sur les estampages. L'épigraphie grecque ne sépare pas les mots et présente des formes alphabétiques différentes selon les temps; les Latins ont adopté un système d'abréviations qui paraît être aujourd'hui très compliqué. L'usage seul vous habituera à ces difficultés. Nous ne saurions nous proposer de faire de vous des épigraphistes. Nous pouvons du moins vous mettre à même de commencer ces études et d'en voir l'intérêt.

Si le but général de la science en explique la dignité, le plus heureux d'entre nous ne peut guère contribuer aux progrès de nos connaissances qu'en se renfermant dans des sujets spéciaux, parfois même en apparence très restreints. De grandes difficultés entourent tous les problèmes; la vie savante la mieux remplie a fait sa tâche quand elle en a éclairé quelques-unes. Ici les exemples des hommes qui ont marqué dans ces études sont un enseignement que nous ne saurions perdre de vue. Démontrer, s'il se peut, en toute évidence un petit nombre de vérités, telle est la règle que vous devez vous imposer. Nous sommes tombés d'accord sur ce

point, et c'est pourquoi, d'après vos travaux antérieurs et vos préférences naturelles, vous voulez choisir dès maintenant une section particulière où vous arriviez, à force de persévérance et d'application, à une incontestable compétence. Le temps et l'expérience modifieront ce choix dans quelques parties; mais il est indispensable, sous peine de vous disperser et de perdre beaucoup de fatigues et de bon vouloir.

Ces questions spéciales mêmes, vous les aborderez par le détail. Nous commencerons par voir ensemble le point où vos prédécesseurs les ont portées; puis, parmi ces nombreux *desiderata*, vous en éclairerez quelques-uns, jusqu'à ce que la maturité de vos études vous permette de concevoir un ouvrage d'ensemble. Ces sujets seront traités dans la troisième conférence, de manière à mettre en commun les efforts de tous et plus encore les discussions de méthode, qui doivent tenir une si grande place dans nos travaux. Ce seront là surtout des exercices pratiques où vous apporterez les documents que vous aurez recueillis, où vous exposerez les opinions que vous vous serez formées par la visite des monuments et des musées, où vous vous préparerez aux voyages d'exploration que vous devrez faire durant votre seconde année d'école.

Il est d'habitude d'opposer les études littéraires à l'archéologie et aux autres sciences historiques. Cependant l'examen critique des œuvres écrites de l'antiquité diffère peu de celui des monuments figurés. Vous lisez les poètes et les prosateurs pour comprendre les temps et les peuples auxquels ils appartiennent; vous leur demandez des modèles de goût et de pensée; vous cherchez chez eux ce qui est particulier à un siècle, ce qui est commun à tous les siècles, ce qui participe de la perfection, ce qui porte la marque des préférences d'un jour. Vous leur devez le plaisir profond et sérieux que donnent la vue de la vérité, la beauté de l'expression, la noblesse du sentiment; enfin, ces études ne sont possibles que si elles reposent sur de difficiles travaux, sur la paléographie qui déchiffre les textes, sur la philologie qui en montre toute la valeur, sur les discussions d'histoire, de chronologie, d'authenticité. Nous ne voyons pas en quoi l'archéologie est opposée à l'étude des lettres ainsi comprise. Bien loin qu'il y ait la moindre antithèse à établir entre ces deux applications de l'esprit, l'éducation classique que vous avez reçue vous prépare à bien voir les monuments. Vous retrouverez à chaque pas, dans nos travaux, les souvenirs de l'enseignement que vous avez suivi à l'École normale;

vous reconnaîtrez que notre but est seulement de le continuer, de le préciser, de le fortifier. Certes, les obstacles seront nombreux, et de toutes sortes; vous les considérerez tels qu'ils sont, persuadés que rien ne résiste au temps, à la volonté et au bon sens. Vous avez, du reste, des avantages qui compensent bien des difficultés. Vous êtes à Rome, dans le musée de l'histoire universelle; les monuments vous entourent; en aucun lieu du monde les formes variées du beau ne s'offriraient à vous avec autant d'abondance et de richesse. Il est peu de questions d'archéologie que nous ne puissions traiter ici en mettant sous vos yeux les documents originaux qui l'éclairent; il vous est permis de toucher les objets, de faire ces études pratiques qui sont les plus fructueuses de toutes. Vous recevez l'hospitalité dans une maison où vous voyez chaque jour comment naissent les œuvres d'art, quelles difficultés sont propres à chaque genre, ce qu'est la technique, ce qu'est surtout la lutte de la volonté aux prises avec l'idée qu'elle veut rendre. Les comparaisons avec les modèles antiques s'établiront d'elles-mêmes, et cette partie de votre éducation, la plus agréable de toutes, ne sera ni la moins féconde ni la moins solide.

Il en est de l'archéologie comme des autres

sciences : nous ne pouvons pas tous y porter cette force d'esprit qui assure des résultats éclatants; nous pouvons tous y faire des travaux utiles. Toute intelligence quelque peu cultivée comprend la méthode; il lui est donc possible de faire des observations précises, de réunir des faits exacts. Ces faits sont les pierres sans lesquelles nul ne saurait songer à bâtir l'édifice. Ce qui distingue de nous d'autres nations qui ont grandement contribué aux progrès de ces études, ce n'est pas qu'elles comptent plus de beaux génies, de ceux qui sont des maîtres, mais une foule d'ouvriers qui, sous une forte discipline, et souvent à la place la plus modeste, concourent à l'œuvre commune. Il semble même que la vie scientifique la plus brillante doive se diviser en deux parties : l'une toute d'observations, d'examens minutieux, de questions de fait où la vérité du détail, si peu importante qu'elle paraisse, objet de recherches passionnées, est établie avec certitude; l'autre d'essais pour s'élever à des vues plus hautes et découvrir les lois supérieures de l'histoire. Ces tentatives, — les plus fiers esprits le savent bien, — ne vont jamais que de l'imparfait au moins imparfait; toute leur ambition est d'éclairer de quelques rayons nouveaux des ténèbres que la pleine lumière ne

dissipera pas de longtemps. Elles ont un charme infini, elles participent de ce que la vie intellectuelle a de plus grand; on ne s'y applique jamais sans entrevoir cette profonde poésie des harmonies et des lois morales, la plus saisissante et la plus noble de toutes. Mais ces tentatives doivent être une récompense permise à ceux-là seuls qui ont formé leur esprit par des études sévères. Pour vous y arrêter en toute conscience, ne fût-ce qu'un instant, il faut pouvoir vous dire que vous avez acquis à une des sections de nos études un nombre suffisant de vérités partielles, démontrées par des preuves incontestables.

LES

ÉTUDES D'ÉRUDITION

EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

2.

LES

ÉTUDES D'ÉRUDITION

EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE[1]

L'examen comparé de l'activité érudite en France et en Allemagne est un sujet complexe et à beaucoup d'égards très délicat. Si on met en parallèle l'état des hautes études chez nous et chez nos voisins, il est difficile, alors que l'on s'arrête aux mérites de l'un des deux pays, de ne pas être accusé par instants de partialité. Dans un tableau de ce genre, tout est nuance ; la page qu'on vient de lire doit être commentée par celle qui la suit; les considérations de détail sont si nombreuses que, pour les apprécier avec sûreté, il faut souvent se mettre à distance et les regarder d'ensemble. Dans l'analyse des tendances différentes qui distinguent les deux nations, il importe aussi de ne pas confondre l'essentiel et l'acces-

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1874.

soire. Si on s'attache aux causes premières, le sujet s'élève ; les dangers de la polémique mesquine disparaissent, la critique dès lors a toute liberté; elle sait bien du reste que les deux formes d'esprit dont elle étudie quelques-unes des manifestations particulières ont une égale valeur pour le progrès de la haute culture intellectuelle.

I

Quand on est tenté de nous déprécier dans l'ordre de l'érudition, on oublie que trois des sciences modernes les plus importantes sont nées dans des chaires françaises. Le temps présent doit à Eugène Burnouf la connaissance du zend, et par là en grande partie l'étude comparée des langues indo-européennes. Abel Rémusat et Stanislas Julien ont été les premiers sinologues de ce siècle. Dans l'intelligence de l'égyptologie, personne n'a surpassé M. de Rougé, qui recueillait lui-même l'héritage de Champollion [1]. Ainsi, là où il fallait créer, où les qualités ordinaires ne suffisaient pas, comme si la noblesse du but eût stimulé le génie français, il a montré que ces

1. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié une récente étude consacrée à Auguste Mariette par M. Desjardins.

belles recherches étaient faites pour le passionner. De même autrefois l'archéologie et la paléographie ont eu en Montfaucon et en Mabillon des maîtres qui ont instruit l'Europe. Dans l'histoire des études orientales, personne ne nous conteste une place d'honneur ; l'Institut s'est souvenu des devoirs que lui imposaient de glorieuses traditions quand il a décidé de publier le *Corpus* des inscriptions sémitiques. La merveilleuse patience qui a été longtemps le privilège des bénédictins s'est retrouvée de nos jours chez quelques-uns de nos érudits ; nous avons vu commencer et s'achever sous nos yeux, par les efforts d'un seul homme, telle tâche si étendue qu'elle semblait demander plusieurs existences. La France a en si haute estime les recherches savantes que nulle nation ne les a plus constamment associées à ses entreprises extérieures. Il n'est guère besoin de rappeler longuement que dans les hautes études, à toutes les époques, aux grands maîtres étrangers nous avons presque toujours pu opposer les nôtres. Ce n'est pas là un fait qui soit mis en doute ; mais il nous vient parfois d'outre-Rhin une sorte d'éloge très particulier qui ne nous déplaît pas. M. Théodore Mommsen, en apprenant coup sur coup plusieurs découvertes dues à nos érudits, disait récemment : « Il faut avouer que

ces Français ont un pacte avec la bonne chance. » L'activité, la passion de ce qui est important et neuf, un esprit juste et décidé, ne sont-ils pour rien dans ces fortunes dignes d'estime? Il en est de la science comme de la vie : le hasard n'y fait pas seul les heureux.

Si on met en parallèle les hautes qualités, celles qui sont le privilège de quelques-uns et qui font faire à nos connaissances par des coups de génie des progrès éclatants, la France n'a rien à envier à l'Allemagne; elle peut même dire avec quelque fierté que nous avons précédé dans cette carrière ceux qui sont aujourd'hui nos rivaux, que plus souvent qu'eux nous avons eu ces intuitions imprévues d'où naissent les grandes découvertes. L'opinion est faite, et depuis longtemps, sur tous ces points ; ce qu'il convient de comparer, ce sont moins les mérites de premier ordre que les méthodes suivies par la foule des esprits laborieux et le nombre même des ouvriers. La supériorité propre à chacune des deux nations est alors facile à définir. Il s'en faut qu'elles aient au même degré d'une part l'intelligence nette et sûre d'elle-même, le don de voir la vérité et de la faire comprendre, de l'autre cette organisation et cette continuité de travail qui, dans ces études, sont une si heureuse condition de progrès.

Il se publie en Allemagne beaucoup plus de livres d'érudition qu'en France. Ils ont presque toujours un mérite, l'abondance des informations. L'auteur sait tout ce qui a été dit avant lui et le rappelle ; il expose l'état de la question, ou plutôt nous permet de le connaître, si nous sommes attentifs et studieux. — On ne lit pas d'ordinaire un livre allemand, on l'étudie. — L'usage des documents originaux, la critique des textes anciens y est de règle. Ces ouvrages citent de première main, et soumettent le passage auquel ils renvoient à une sérieuse analyse. L'ordre, la clarté, sont des mérites qu'il faut rarement leur demander. Sous l'abondance des faits, l'écrivain est accablé ; il se reconnaît avec peine au milieu des matériaux qu'il a réunis : il entasse plus qu il ne bâtit. L'important pour lui se distingue mal de l'accessoire ; il ne s'occupe guère de la juste proportion que doivent avoir les différentes parties de son œuvre. Il est tel livre allemand qu'il faut refaire pour le bien comprendre : nous lui cherchons un titre qui résume la pensée principale ; nous divisons l'ouvrage en chapitres ; nous mettons ces chapitres dans l'ordre où ils s'éclairent les uns les autres : alors seulement nous pouvons lire avec fruit les démonstrations et porter un jugement. Combien ce travail n'a-t-il pas été

imposé souvent à beaucoup d'entre nous! Voici, par exemple, les *Commentationes epigraphicæ* de M. Neubauer. — L'ouvrage n'a pas d'introduction ; l'auteur n'indique nulle part le sujet qu'il traite. Nous lisons les premières pages : nous croyons qu'il se propose seulement de restituer quelques inscriptions ; les pages suivantes ne nous éclairent pas encore; nous passons d'un problème de détail à d'autres questions en apparence aussi peu importantes. Ce volume est pourtant d'une grande valeur; il est le meilleur travail que nous ayons sur la partie jusqu'ici la plus obscure de la chronologie athénienne. Il était si facile, semble-t-il, d'annoncer le sujet, la méthode, en quelques mots de préface, de suivre pour toutes ces observations l'ordre du temps. Il faut trois mois au savant le mieux préparé pour reconnaître que M. Neubauer a fait une œuvre vraiment utile.

D'autres fois, l'abondance des documents rapportés et des digressions nous fait perdre le sens même du sujet; nous ne savons plus où nous conduit l'auteur, il l'ignore lui-même. Il arrive que de tout un gros volume nous ne retenons qu'un catalogue de faits ou de monuments; nous n'avons pas aperçu l'idée importante, celle qui fait le mérite du livre; elle était cachée dans une

note, au bas d'une page, au milieu de vingt remarques indifférentes. Ces ouvrages représentent, pour nous, l'état du travail avant que nous commencions à le composer, alors qu'il est encore à l'état brut et informe. La villa Albani possède un bas-relief de petites proportions qui représente l'apothéose d'Hercule ; M. Stephani lui consacre un volume de deux cents pages in-4°, imprimées en caractères très fins, pleines de faits, surchargées de notes ; il ne dit rien de ce monument qui ne soit connu. Cependant, quand on est familier avec cet ouvrage, qui a pris rang dans la science, on y trouve sur plusieurs sujets beaucoup à apprendre ; on reconnaît que l'auteur a une vaste érudition. Quiconque s'occupe de ces études peut citer un grand nombre de faits de ce genre. Telle est même la foule des exemples qui se présentent, qu'il serait difficile de choisir entre eux. Ce qui est plus grave, c'est que les maîtres de la science se défendent mal de ces défauts ; nous les retrouvons jusque dans les œuvres de Gerhard, de Panofka, de Welcker. Ottfried Müller lui-même n'en est pas exempt. Les Allemands s'étonnent que nous puissions avec facilité exposer une question, montrer nettement le pour et le contre et conclure. Si nous faisions des manuels érudits, ils reconnaissent que nous les

ferions mieux qu'eux. Pour les sciences physiques et naturelles, ils ont traduit et donné à leurs élèves beaucoup de nos livres élémentaires qui sont devenus classiques dans leurs écoles; ils désespéraient de trouver une forme d'exposition qui se prêtât mieux à l'enseignement [1].

Nous croirions volontiers que les enquêtes minutieuses de nos voisins ne doivent avoir que des conclusions certaines. Ce sage pays est aussi celui du paradoxe. Dès qu'il faut s'élever à une idée générale, on se demande à quoi sert cette accumulation de faits. Il semble qu'au milieu de ces documents mal classés l'écrivain fatigué se forme une opinion en un instant, et plie ensuite la foule des preuves qu'il a réunies dans le sens d'une thèse trop vite choisie. S'il est sûr de lui-même, c'est sur le détail; là, dans un sujet restreint, il excelle. Il a aussi un mérite hors ligne pour les rapprochements matériels qui éclairent un fait par un fait. Aucune qualité n'a contribué davantage aux progrès des sciences philologiques, de l'épigraphie, de la chronologie. M. Théodore Mommsen a vécu dans l'étude des choses de Rome; ses recherches sur des questions spéciales, ses grands recueils épigraphiques, l'ont

1. Tels sont les ouvrages de Cauchy, Lacroix, Navier, Duhamel, Pouillet, Ganot, Regnault.

mis au premier rang de l'érudition contemporaine. Quand il a voulu écrire une histoire suivie, l'*Histoire romaine*, il semble qu'il se soit accordé quelques jours de distraction pendant lesquels il avait le plaisir de ne plus s'imposer ni précision ni rigueur. Ses compatriotes l'ont jugé sévèrement. L'esprit de système, l'imagination, l'hypothèse, les passions personnelles à l'auteur, les choquent dans ce livre. Si l'ouvrage a les charmes d'un roman, il en a les incertitudes et les caprices. Chaque fois que l'auteur allemand aborde un sujet où les faits ne sont pas tout, nous ne pouvons plus avoir en lui qu'une confiance médiocre. Le tact et la mesure le garderaient du moins de trop grands périls, mais ces qualités ne sont pas de celles qu'il estime.

L'appareil érudit, qui est de rigueur en Allemagne, ne doit pas nous faire illusion. Le plus souvent l'écrivain n'est précis que dans un ordre de questions; un historien, par exemple, cite presque toujours les monuments d'art avec une surprenante négligence; l'archéologue donne des dessins inexacts qui faussent le caractère et le sens des œuvres qu'il étudie. En ouvrant ces livres compacts, d'autant plus respectés qu'ils sont plus mystérieux, nous sommes tout d'abord saisis d'une sorte d'humilité; nous vénérons

d'avauce la vérité cachée dans les arcanes de ce lourd et sombre édifice. La question, pensons-nous, a été traitée définitivement. Regardez-y de près; sur leur terrain même, dans les recherches de faits, ces auteurs impeccables ont souvent péché ; que de fautes n'ont-ils pas commises, si nous parlons du goût, qui, dans les choses de l'antiquité, est une partie de la science; de l'intuition, à laquelle il faut tant demander; du bon sens, qui résout les difficultés avec une vraisemblance voisine de la certitude! Ne nous laissons pas intimider par le ton trop résolu des affirmations, par cette façon, passée de mode chez nous, de frapper à droite et à gauche sur ses devanciers. Cette critique, dépourvue de nuance et parfois brutale, ne s'attaque pas seulement aux ouvrages étrangers; les Allemands s'en servent entre eux, ils y trouvent plaisir. Il faut y voir un reste des mœurs rudes d'autrefois, beaucoup plus que la mésestime réfléchie de leurs adversaires. Cette gravité acerbe est souvent aussi un artifice de guerre; elle ne cache pas moins de défauts que la politesse et la modération françaises.

Le savant qui dédaigne la langue, l'ordre, la clarté, se prive d'auxiliaires précieux. Il commence par ne pas être compris des autres; il arrive à ne plus se comprendre lui-même : il

marche au milieu des ténèbres et à l'aventure. Ses recherches deviennent bientôt une habitude et une manie plutôt qu'une occupation intelligente; il perd ce sentiment profond qui est l'âme de la bonne érudition, la passion de servir à la science générale. Par là s'expliquent les jugements sévères portés sur les érudits, les reproches qu'on leur a faits de s'arrêter à de vaines curiosités; que sera-ce si, au-dessus des applications toutes spéciales de l'esprit à des questions particulières, nous considérons le lien qui rattache chaque science à l'étude de la vie morale? Là est la noblesse de ces connaissances; pour y servir utilement, il faut être lettré et philosophe. Cette conviction, qui est générale en France, se trouve rarement en Allemagne. Il est étrange que le savant se croie autorisé à parler d'histoire et de poésie, de ce qui a été senti et pensé, s'il n'est pas persuadé que la rudesse et la banalité de la langue sont un voile épais qui cache à tous les yeux les contours et les formes, non seulement des idées, mais des faits. L'exactitude, — cette qualité que l'érudition prise, et à juste titre, plus que nulle autre, — est impossible, si le style ne se plie pas sous vos mains à toutes les nuances de la vérité. Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui aient une complète valeur scientifique.

Les graves défauts de l'érudition allemande sont incontestables; à chacun d'eux nous pourrions opposer les qualités qui nous sont propres. Nos voisins le reconnaissent; ils savent les lenteurs, les imperfections, les périls qui doivent leur inspirer une perpétuelle défiance; mais aux critiques de cet ordre ils répondent : « La France, si bien douée, néglige trop de former de bons ouvriers, qui dans ces études arriveraient au vrai talent; contente des services que lui rendent des esprits de premier ordre, elle oublie parfois combien sont rares les soldats qui suivent ces chefs d'élite. » Ce reproche mérite toute notre attention. Beaucoup des élèves d'Eugène Burnouf étaient des étrangers; la plupart d'entre eux ne sont venus s'instruire chez nous que pour retourner ensuite dans leur pays. Le plus illustre de tous, M. Max Müller, a maintes fois témoigné de sa reconnaissance pour celui qu'il a toujours appelé son maître. Il n'y a pas encore longtemps, à certains cours du Collège de France, on comptait plus d'Allemands que de Français. Des hommes de génie ont à peine laissé un ou deux disciples parmi leurs compatriotes. De la sorte il arrive qu'à la mort d'un professeur illustre on est tenté de supprimer la chaire ou tout au moins de la transformer, faute d'un successeur désigné

par son talent. La destinée du maître français est trop souvent de s'isoler dans sa gloire.

La supériorité du nombre des travailleurs bien disciplinés constitue pour l'Allemagne un avantage dont les conséquences sont faciles à montrer. Nous comparons non pas les talents, mais les moyens de recherches; ces moyens sont plus sûrs et plus faciles chez nos voisins que chez nous. Si aride que soit une tâche, — et il en est beaucoup de très arides, — on sait à qui la demander au delà du Rhin. Quand, il y a plus de trente ans, un éditeur de Paris voulut publier à nouveau les auteurs grecs, en revoyant les textes d'après les meilleurs manuscrits, en les accompagnant de traductions latines et d'index, il s'adressa d'abord à ses compatriotes. L'œuvre entière a été faite sous les auspices de l'État; mais, deux volumes exceptés, tous ces ouvrages ont paru par les soins des professeurs de Leipzig, de Bonn et de leurs collègues. Le même éditeur a réimprimé le *Thesaurus* de Henri Estienne. Notre pays s'honore à juste titre de cette entreprise monumentale; les hellénistes allemands y ont presque seuls contribué. Un livre très français, publié par un écrivain qui connaît bien l'Allemagne, mais qui sait dire ce que valent nos qualités nationales, nous donne des chiffres d'autant plus instructifs qu'ils

ont été réunis longtemps avant les préoccupations du temps présent [1]. Dans une période de dix ans, de 1857 à 1867, M. Vinet remarque que l'Allemagne a publié cent quatre-vingt-dix-sept traités consacrés à la grammaire grecque; la seule année 1867 a produit quatre-vingt-sept ouvrages critiques sur les écrivains grecs. En moins d'un siècle, Pindare a été commenté deux cent quatre fois. Quiconque s'occupe de ces études sait que sur toute question les livres allemands sont d'ordinaire dix fois plus nombreux que les livres français. Récemment, un jeune professeur fut curieux de faire la liste des ouvrages allemands qui traitent du sénat romain : il en trouva plus de deux cents. Combien en pourrions-nous citer en France?

Nous n'avons guère que trois ou quatre recueils qui soient réservés à l'érudition classique; toutes les villes d'université en Allemagne possèdent le leur. La raison en est simple : ni les rédacteurs ni le public ne font défaut. Ceux qui composent en France des travaux sur des sujets peu familiers au public comptent bien qu'ils trouveront surtout des acheteurs au delà du Rhin. Un pays

1. L'*Art et l'Archéologie*, livre d'un érudit qui est un excellent humaniste, d'un antiquaire qui a le sens de l'art, de la mythologie et des poètes.

qui écrit beaucoup et lit davantage doit avoir des moyens parfaits d'information bibliographique; l'Allemagne sait jour par jour tout ce qui s'imprime en Europe; elle publie chaque année, dans tous les ordres de sciences, des répertoires qui sont excellents. Presque rien ne lui échappe; peu s'en faut qu'elle ne connaisse la France mieux que nous-mêmes; elle a le génie de l'enquête, des index, des tables analytiques, des résumés complets et précis. Ce goût si général de l'étude a des conséquences plus sérieuses. L'Allemagne a rendu familières chez elle des sciences qui chez nous sont le privilège de quelques-uns. Elle possède de bons philologues par centaines. L'archéologie, qui en France passe encore pour un luxe d'amateurs éclairés, est estimée des Allemands comme il convient : ils l'ont admise dans l'enseignement classique; ils savent que c'est là une science précise qui interroge les monuments et les œuvres d'art au même titre que la littérature étudie les prosateurs et les poètes, pour retrouver les formes de la pensée antique. L'Allemagne compte au moins vingt-deux chaires réservées à cet enseignement; nous en avons deux en France. Il n'y a pas de connaissance de la plastique grecque et romaine sans musée de moulages. Chaque université possède le sien, et

tous ont des catalogues qui sont les histoires de l'art les plus simples et les plus sûres. Depuis longtemps, des hommes d'une haute autorité, — il suffit de rappeler M. Vitet, — demandent en vain cette création peu coûteuse et si utile; M. Ravaisson y insistait dernièrement ici même [1]. La mythologie hellénique est restée une science allemande malgré les tentatives entreprises chez nous par quelques esprits d'élite qui n'ont pas eu de disciples. — Ce n'est un secret pour personne que, dans les grandes bibliothèques de l'Europe, les nationaux qui étudient les manuscrits, c'est-à-dire les sources, sont d'ordinaire moins nombreux que les Allemands. On peut voir ce qui en est dans les salles de la rue Richelieu, surtout pour les ouvrages grecs et latins. Cette année, au Vatican, on comptait tous les matins dix Allemands pour deux Français, et ce n'était pas nous qui avions toujours le privilège de copier les documents relatifs à notre propre histoire. Quand au sortir de l'école un jeune homme veut se consacrer à une des parties de l'érudition classique, c'est aux manuels allemands qu'il faut l'adresser; que serait l'archéologie sans les livres d'Ottfried Müller et de vingt autres? Où apprendre l'épigra-

1. Voyez la *Revue* du 1er mars 1874.

phie latine, si ce n'est dans le recueil d'Orelli et d'Henzen? Pour les mœurs, les usages des civilisations grecque et romaine, des résumés comme ceux de Bekker et d'Hermann sont des guides indispensables. Enfin les choses sont à ce point que presque toujours nous devons demander à nos voisins nos instruments de travail, — et cela n'est pas vrai seulement de l'antiquité classique. Le monde roman, qui nous appartient à tant d'égards, a été envahi lui-même par ces ouvriers étrangers; nous sommes forcés de traduire leurs travaux, par exemple la grammaire de Diez; ils ont plus de chaires pour ces langues, sœurs ou mères de la nôtre, que nous n'en comptons en France.

II

L'état des hautes études dans les deux pays s'explique surtout par les méthodes qu'ils suivent dans l'enseignement secondaire. En France et en Allemagne, les langues anciennes sont la base de l'instruction. Pour les élèves allemands, le principal est de s'en rendre maîtres, de savoir les lire et les écrire. Ils expliquent donc beaucoup et lisent le plus possible. Si le professeur s'arrête aux beautés, ce n'est que par exception; il fait

comprendre le sens, il donne les renseignements historiques nécessaires; il se permet peu de dissertations sur le goût. C'est le goût plus que toute chose qui préoccupe le maître français; il insiste sur les délicatesses de la pensée, sur la noblesse du sentiment, sur le choix heureux des expressions. Les exercices écrits dans les deux méthodes ne sont pas les mêmes. Chez nous, la première place appartient à la composition; le discours, la dissertation, le vers latin, prennent la plus grande partie de notre temps. Ces sortes de travaux n'ont qu'une importance secondaire en Allemagne ; ils sont le plus souvent facultatifs, ils n'auraient pas une utilité suffisante. On demande aux jeunes gens de longues traductions, des récits étendus écrits en latin; il s'agit moins pour eux d'acquérir une certaine élégance que de s'exprimer correctement avec une grande facilité. Le latin de l'Allemagne est rarement littéraire ; il choque presque toujours nos humanistes, mais l'usage familier de cette langue est beaucoup plus répandu chez nos voisins que chez nous. Le temps que nous donnons aux exercices de la rhétorique d'un ordre plus ou moins élevé étant considérable, il en résulte que la seconde langue classique, la langue grecque, n'est pas enseignée dans les lycées. Elle figure aux programmes ; les

élèves font quelques thèmes et quelques versions, traduisent péniblement tous les huit jours une page d'un prosateur ou d'un poète. Il est de règle que les meilleurs d'entre eux apprennent fort peu de choses. Dans les classes allemandes, le grec passe aussi après le latin, mais on s'attache à en donner l'usage aux jeunes gens par des moyens pratiques. Il n'est pas rare de voir un professeur lire en un semestre trois et quatre livres de Thucydide et autant de chants d'Homère. L'enseignement en Allemagne est philologique et positif, en France il est surtout littéraire.

Les *humaniores litteræ*, telles que nous les comprenons, ont une valeur morale et même pour quelques années un charme très particulier qu'on chercherait en vain dans la méthode de l'Allemagne. Il est certain cependant qu'elles tiennent trop peu de compte des connaissances précises. Dans ce culte obligé de la perfection antique, la part du convenu est pour nos professeurs toujours très grande. Le maître tire plus de lui-même, de sa propre nature, du temps et des préjugés au milieu desquels il vit que des chefs-d'œuvre qu'il explique. Nous lisons surtout des extraits ; séparés de l'ensemble, ils perdent leur vrai caractère : nous ne saurions donner aux jeunes gens l'idée de ce qu'est le génie d'un

auteur, de ce qu'est un livre entier, à plus forte raison l'histoire générale des littératures est-elle tout à fait négligée. Expliquer les grands monuments de la prose ou de la poésie par la place qu'ils occupent dans le développement d'une civilisation est difficile avec une pareille méthode. Le professeur ne songe guère non plus à marquer le rapport des productions littéraires et des révolutions survenues dans la société et dans les mœurs. Ainsi les données réelles lui manquent de tous les côtés. Les élèves se lassent des finesses du goût, des lieux communs sur les passions ; ils arrivent très vite à ne plus trouver aucun intérêt aux leçons qu'ils reçoivent. La plupart d'entre eux n'ont entr'ouvert au collège les maîtres du génie humain que pour en méconnaître la grandeur. Par cette méthode, on isole la littérature des autres sciences morales, auxquelles elle devrait toujours rester si étroitement unie ; par là surtout on persuade aux jeunes gens que l'éducation littéraire est finie avec le lycée, et combien d'esprits intelligents n'enlève-t-on pas ainsi aux hautes études ! Quand le ministère prescrivit aux étudiants en droit de suivre les cours des facultés des lettres, aucune pénalité ne put les y contraindre. Ils ne voyaient dans cette mesure qu'une perte de temps sans aucun profit.

En Allemagne, la méthode est plus simple, moins brillante, mais elle est plus précise ; les élèves, en passant d'une classe dans une autre, ajoutent à des notions très nettes des connaissances presque toutes matérielles, mais dont l'intérêt est incontestable. Ils arrivent ainsi jusqu'à l'université, qui est la suite nécessaire du gymnase : les deux enseignements ont un caractère commun ; ils se complètent l'un l'autre, ils sont également scientifiques. La différence est grande entre les habitudes des facultés en Allemagne et en France, et il est facile de voir de quel côté se trouvent les conditions les plus favorables aux progrès des études savantes. Chez nous, un professeur s'impose presque toujours des leçons personnelles qui lui donnent beaucoup de peine : en Allemagne, il reprend chaque année un programme qui varie fort peu ; il expose l'ensemble d'une science en se conformant à un ordre toujours le même. Il peut paraître dans sa chaire cinq et six fois de suite, tandis que le meilleur de nos maîtres suffit à peine à une leçon oratoire tous les huit jours. Comme le docteur allemand s'adresse à des élèves qui se renouvellent sans cesse, il n'a d'autre obligation que de tenir ses cahiers au courant de ce qui s'écrit de nouveau sur le sujet. Son rôle est à beaucoup

d'égards celui de nos professeurs de droit et de médecine, qui enseignent des sciences bien définies. Ainsi il intéresse les élèves par un corps de doctrine complet, et en même temps il se réserve des loisirs qui lui permettent de marquer par de nouvelles découvertes dans les études auxquelles il se consacre.

Il y a quelques années, un de nos humanistes les plus distingués ne faisait guère que quatre ou cinq leçons par trimestre; il enseignait la littérature. « Je vous envie, disait-il à un de ses collègues; quelle facilité, quelle heureuse disposition ne vous faut-il pas pour suffire régulièrement à votre cours, et cela sans effort! Pour moi, quand j'ai à parler de Corneille, je m'enferme dans mon cabinet; j'ouvre l'auteur à une belle page, je lis et relis cet admirable morceau; je lui demande les éléments d'une leçon, et le plus souvent cette page ne me dit rien. » Il ajoutait que ce grand labeur lui rendait l'enseignement très pénible. « Que ne faites-vous plus simplement? lui fut-il répondu; prenez Corneille, étudiez ses prédécesseurs; remarquez ce qu'il leur a dû, cherchez l'influence qu'il a exercée sur le théâtre français; voyez dans ses œuvres la haute expression de quelques-unes des idées de son temps. — Mais c'est là de l'histoire, de la philo-

sophie, ce n'est plus de la littérature. » Ce qu'est la littérature, dépouillée de tout ce qui peut lui donner quelque réalité, il est en effet assez malaisé de le dire. Par la force même des choses, on arrive à la réduire à des considérations fines et spécieuses relevées par le choix des mots. Il est facile de voir par les sujets de dissertations qu'on donne dans nos plus grandes écoles ce que devient cette étude ainsi comprise. Par exemple, on demandera à des jeunes gens qui demain seront professeurs « pourquoi les termes qui ont le plus de douceur en poésie sont empruntés à la prose ; — pourquoi, dans le poème épique, la tradition autorise à ne pas suivre l'ordre des temps ; — sous quelle forme de gouvernement la poésie pastorale trouve ses plus gracieuses inspirations ». Ces sujets sont vieux de dix ans, on ne les donnerait plus aujourd'hui ; sommes-nous aussi sûrs qu'ils n'auraient pas des partisans convaincus ?

Tout élève qui sort d'une université allemande pour aller enseigner dans un collège emporte cette conviction qu'il peut faire un grand nombre de travaux utiles. Il sait ce qu'est la science, comment on recueille les matériaux, comment les efforts de chacun, limités à un objet restreint, concourront au progrès général. Ce sont les

recherches positives qui l'occupent, recherches de faits, et dont la valeur est le plus souvent facile à constater avec certitude. De la sorte, sous une forte discipline, une foule de laborieux ouvriers s'appliquent à une tâche commune. C'est une vaste landwehr; le nombre des soldats, l'unité des vues et celle des doctrines en font la force. Dans ces conditions, on peut dire que, pour rendre service, il n'est nul besoin de talent; le bon vouloir suffit. Tout esprit éclairé comprend la méthode, tout homme studieux peut l'appliquer. Si les erreurs se produisent, il est facile de les montrer à l'auteur ; dans les œuvres de goût, comment convaincre avec évidence un écrivain qui en appelle de votre manière de voir à la sienne ? Il n'y a pas de mesure commune qui permette de juger les productions de l'esprit; la science a des règles, et quiconque y manque finit par le reconnaître. Cet endurcissement dans son opinion, qui perd tant de jeunes hommes bien doués, est impossible en philologie, en archéologie, dans toute étude où la méthode est incontestable. La sûreté du travail, récompensé par l'estime publique dès qu'il paraît, est un encouragement pour l'auteur; à une tâche en succède une autre; l'intelligence, appliquée à une discipline aussi saine, se fortifie non seulement pour

un ordre spécial de recherches, mais pour toutes les études voisines : après les débuts les plus simples, elle s'élève à des objets plus hauts, le cercle de son activité ne fait que s'étendre pour le plus grand progrès de la science.

Quelles ne sont pas, au contraire, les incertitudes du jeune lettré qui vient d'obtenir le droit d'entrer dans l'enseignement sans être ni philosophe, ni historien, ni philologue ! Il a plus d'esprit, plus de goût, des habitudes de clarté mieux assurées que l'étudiant allemand; mais il s'en faut qu'il sache ce qu'il fera. On ne lui a pas appris qu'il est des recherches faciles pour les débutants ; il n'est pas d'œuvre commune à laquelle il soit convié. Les études littéraires développent la personnalité ; regardez-y de près, cette confiance sûre d'elle-même n'est qu'apparente, elle fait très vite place à une sorte de dédain de dilettante, et ce sourire même n'est que l'arme très faible d'un homme mécontent de lui, qui veut vous cacher le véritable état de sa pensée. Un esprit exercé à la critique ne peut se défendre d'une sorte de scepticisme ; cette finesse qu'il a aiguisée en jugeant les autres, il l'applique à sa propre valeur ; il se prend à douter du sérieux de travaux où tout se réduit au goût. N'étant ni poète ni romancier, ni même écrivain, il trouvera

une véritable distinction à ne rien produire. C'est le cas d'un grand nombre d'universitaires, qui en tirent vanité et qui n'ont pas complètement tort : ils sont du moins supérieurs à la foule de leurs collègues qui impriment sans merci des œuvres trop imparfaites; mais cette pauvreté pourrait-elle devenir générale sans grand péril?

Plus heureux est l'humaniste qui se garde également de la production facile et de cette absolue pénurie : il devient érudit à sa manière; il se limite à une langue, à un sujet; à force d'attention, il arrive par la finesse de l'analyse, par une longue méditation, à d'heureuses nouveautés. Il marque dans son temps par quelques œuvres très rares; on dit de lui qu'il donne peu, mais qu'il ne donne rien qui ne soit distingué. Nous avons quelques-uns de ces lettrés érudits, qui ont autant de science que de goût, moralistes délicats, critiques ingénieux et vrais. Le chemin qu'ils ont pris les a menés loin du vulgaire, à de belles et charmantes contrées : nous les suivons de nos sympathies et de nos vœux; qu'ils nous permettent cependant de regarder la grande route, et de souhaiter qu'elle soit sûre et commode pour tant d'ouvriers intelligents et instruits qui voudraient y entrer de si bon cœur, si on leur donnait le léger viatique sans

lequel ils ne peuvent commencer leur voyage.

Certes l'instruction, telle qu'elle est donnée en France, développe des qualités précieuses pour l'érudit. Quand elles se rencontrent chez un esprit appliqué aux hautes études, elles lui assurent une supériorité très particulière. Les sciences les plus spéciales seraient gravement compromises le jour où elles perdraient le genre de mérites que la France y porte d'instinct. Il n'en est pas moins vrai, quelle que soit la valeur d'une foule de beaux ouvrages, que le nombre des travailleurs est trop faible parmi nous, que l'initiative personnelle y tient une place trop grande. Il y a nécessité, il y a devoir de considérer surtout les côtés par lesquels l'Allemagne l'emporte sur nous. Le but n'est pas d'emprunter à l'étranger toutes ses méthodes au risque de perdre nos qualités ; il est seulement de fortifier nos propres aptitudes en nous inspirant parfois des exemples que nous donnent nos émules.

La France n'aura jamais exactement les procédés de travail de l'Allemagne. Si elle voulait y prétendre, elle méconnaîtrait le génie qui lui est propre, et n'arriverait qu'à une médiocre imitation. Sachons donc bien que nous n'atteindrons pas à la patience de nos voisins, qu'il sera toujours impossible à la plupart d'entre nous de

réduire la vie à un ordre particulier de questions, et d'y rester enfermés sans nous plaindre qu'elles soient trop arides. Quoi que nous fassions, la généralité des choses, les vues pratiques, les applications immédiates, viendront nous solliciter dans notre cabinet d'étude. Nous ne perdrons pas cette facilité, qui est une des conditions de la souplesse et de la force de notre caractère, ce vif esprit qui, dans ses plus libres caprices, résume une philosophie profonde. Nous lutterons en vain ; ce qui est humain dans la science, les hautes idées qui l'animent et parfois précipitent sa marche trop rapidement, les charmes du goût et de la grâce, les enthousiasmes pour les beautés morales et pour les systèmes, nous trouveront toujours sensibles. Ces passions ont été de tout temps une des grandes raisons de notre activité scientifique ; on ne saurait y toucher sans craindre de compromettre le principe même de notre énergie intellectuelle.

III

S'il est à souhaiter que, dans la mesure où notre génie national le permet, le nombre des travailleurs devienne en France plus nombreux,

et le goût des méthodes scientifiques plus général, comment ce double but peut-il être atteint? Il nous est facile de voir ce que valent les raisons secondaires ou tout au moins incomplètes qu'on donne souvent de l'état des hautes études dans notre pays.

Un des derniers ministres de l'instruction publique remarquait dans un récent discours que, pour toutes les facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine, l'État dépensait une somme de 86,311 francs. Le Trésor, en effet, avance à l'instruction supérieure 4,400,000 francs; les droits d'examen lui rapportent plus de 4,300,000 francs. Comme on le voit, l'enseignement des facultés coûte au budget beaucoup moins que le traitement d'un ambassadeur. La part de l'État dans l'entretien des lycées n'est que de 3,233,000 francs. Ce sont là des sommes trop faibles et qui doivent donner à penser. Quelle part n'ont pas eue dans nos épreuves l'ignorance et le dédain des notions positives! Bien qu'on en puisse dire, de pareils faits prouvent que l'opinion publique n'a pas une idée juste de ce qu'est l'enseignement. Le jour où cette conviction sera dans l'esprit de la majorité et non de quelques-uns, les chambres, interprètes de la volonté générale, feront une réforme, qui, loin

de grever le budget, lui épargnera peut-être quelques-unes des terribles surprises auxquelles nous l'avons vu exposé.

Cette parcimonie cependant n'est pas une des causes principales de la situation des hautes études. En réalité, le budget de l'enseignement supérieur ne se borne pas tout à fait à ces 86,311 francs. Tandis que les universités allemandes réunissent presque toutes les chaires, il s'en faut qu'en France les facultés résument l'enseignement supérieur. Il suffit de rappeler le Collège de France, l'École normale, l'École des chartes, celles des hautes études et des langues orientales vivantes. On remarquera aussi que, pour l'instruction publique, il est souvent possible de faire beaucoup avec peu d'argent. L'École des chartes, qui va dépenser cette année 56,000 francs, s'est contentée longtemps de 40,000. La section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études ne coûte guère plus de 30,800 francs; l'Institut de correspondance archéologique de Rome, qui, depuis quarante années, exerce sur les recherches savantes une influence de premier ordre, a un budget moindre encore. Si l'État s'impose peu de sacrifices pour les facultés, plus de 500,000 francs sont consacrés chaque année, par le seul département de l'instruction publique, à

provoquer des travaux ou à en faciliter la publication. Avec cette somme bien employée, on peut faire beaucoup. La direction des beaux-arts concourt au même but dans une large mesure. Sans compter les bulletins et les mémoires répandus dans les provinces, l'administration a un recueil, celui des sociétés savantes, où elle admet, après examen, les recherches inédites qui méritent d'être publiées. Elle a créé ou elle soutient d'autres collections réservées surtout à l'histoire nationale. Combien trouverait-on en France d'ouvrages d'une réelle valeur scientifique qui soient restés inconnus du public, faute des secours qui auraient permis de les imprimer? Le budget de l'enseignement supérieur est insuffisant à deux points de vue : il ne permet pas à nos grandes écoles de se donner les conditions matérielles d'études, parfois même les locaux qui leur sont indispensables, et sur ce point il faudra répéter, jusqu'à ce que justice nous soit accordée, les faits si tristes que rapportait en 1873, devant les délégués des sociétés savantes, le ministre de l'instruction publique. Cette pénurie s'oppose à la création de cours nouveaux, et c'est là encore un inconvénient grave. Toutefois les chaires qu'il serait opportun d'instituer dans l'ordre des lettres sont celles pour lesquelles nous avons des

maîtres bien préparés; le nombre en est peu élevé, tandis que dans beaucoup de celles qui existent les réformes de méthode sont indispensables et ne demanderaient au budget aucun sacrifice. Solliciter des crédits pour multiplier les professeurs sans modifier l'enseignement serait une déplorable illusion; le remède aggraverait le mal. Ce qui importe, malgré l'insuffisance évidente des ressources financières, c'est bien moins l'argent que la tendance des études.

Il n'est pas rare d'entendre dire, dans les discours moraux sur l'état du siècle, que le goût du confort détourne des recherches difficiles. L'Université de France travaille beaucoup. Il ne faut pas avoir vu les jeunes gens de nos écoles pour croire qu'ils épargnent leur peine. Tout le monde sait les lourdes tâches que s'imposent ceux de l'École polytechnique et de l'École centrale. A l'École normale, il est telle section, celle d'histoire par exemple, où à la fin de l'année les santés sont épuisées de fatigue. Un maître qui parle à des esprits sérieux et leur montre l'intérêt des travaux qu'il leur demande peut tout en exiger. Il y a quelques années, un ministre engagea son personnel à faire des conférences publiques; en quelques mois, il se prononça en France de 3,000 à 4,000 discours, qui n'étaient pas des

improvisations, qui avaient demandé beaucoup d'efforts et pour le fond et pour la préparation de la forme. Le goût était à l'éloquence ; s'il se mettait aux recherches précises, nous ne trouverions ni moins d'ouvriers ni moins de bon vouloir.

Les hauts traitements que l'Allemagne donne à la science ont le privilège d'être souvent rappelés dans les considérations sur l'état des études. Ils contribuent fort peu aux progrès des recherches érudites. C'est le propre de ces sortes d'occupations qu'on ne s'y applique pas pour le bénéfice qu'elles donnent ; par là surtout elles sont par excellence libérales, c'est-à-dire affranchies de tout servage qui en diminue la dignité. Les beaux travaux mènent en Allemagne aux honneurs ; il en est de même en France : ceux qui les font les commencent dans la jeunesse, qui est la période d'énergie, de lutte et souvent de privations. A y regarder de près, les honoraires élevés dans les universités d'outre-Rhin sont assez rares. Du reste, ce ne sont pas les maîtres seuls qui travaillent, c'est tout le monde. Un régent de seconde ou de troisième publie souvent un livre qu'un professeur émérite, haut dignitaire et conseiller privé, n'hésiterait pas à signer. Si on prenait un à un les grands érudits

de l'Allemagne et de tous les pays, on verrait dans quelle médiocrité presque tous ont vécu. Il est tel d'entre eux, connu de toute l'Europe, qui s'est contenté toute sa vie d'un revenu de 1,000 écus. C'est à ce prix que sont payés d'ordinaire ces belles éditions savantes qui demandent dix années d'application. Peut-être serait-il plus vrai de dire que les habitudes de la vie quotidienne chez les Allemands leur rendent plus faciles certains travaux qui exigent une longue patience. Dans une petite ville de province, le maître s'enferme avec ses livres ; il travaille de cinq heures du matin à midi, dîne à une heure, se promène et reprend sa tâche jusqu'au souper. Quelques réunions de professeurs où chacun cause de ses études, ou même ne parle pas du tout, quelques fêtes de famille plus calmes encore, ne sont pas des distractions dangereuses. Les séances du soir à la brasserie et à la société close ou offrent un repos complet, ou, si la tête y est un peu prise, procurent une réaction physique, qui, dans l'opinion d'Allemands très distingués, est d'une bonne hygiène. Si utile aux études que soit pour nos voisins cette manière de vivre, on ne peut guère espérer que les Français en comprennent jamais tous les charmes.

Il est vrai, comme on le répète souvent, et non

sans quelque désir de rendre ce reproche très dur, que l'Université de France a reçu en grande partie ses programmes de la Compagnie de Jésus, et ne les a même modifiés que lentement; mais c'est après la Révolution que le Consultat est revenu à ces méthodes; nous n'avions alors aucune raison de sympathie particulière pour cet ordre religieux; si nous lui avons emprunté ses habitudes d'enseignement, c'est qu'à bien des égards elles répondaient aux formes de notre esprit. Nous pouvons de même regretter la disparition des universités de province; elles ont subi une loi générale qui a été celle de notre histoire, où nous voyons durant des siècles tout se réunir au centre, dans la capitale, pendant que la vie abandonne les extrémités. Il est aussi difficile aujourd'hui de créer loin de Paris des facultés animées d'une énergie réelle que des assemblées départementales assez fortes pour faire respecter leur autonomie. Nous sommes prêts à déplorer que, sur un ordre parti de la rue de Grenelle-Saint-Germain, à la même heure, dans tous les collèges de France, les élèves expliquent le même passage de Virgile, et les maîtres fassent les mêmes remarques; mais là encore il s'en faut que le mal soit propre à l'Université. Signaler trop vivement des causes de

cette nature ne prouve pas une entière intelligence de la question. Beaucoup d'entre elles sont liées étroitement aux révolutions successives qu'a subies l'esprit général de la nation. Que nous le voulions ou non, force nous est de les accepter en grande partie ; prétendre les faire disparaître entièrement serait ignorer notre histoire. Les réformes pratiques sont celles qui ne font pas violence à notre caractère et tiennent compte du passé.

Notre infériorité dans certaines parties de l'érudition tient à ce que les deux instruments principaux, la méthode et les langues, sont trop peu connus. La faiblesse des études philologiques prime même toute autre cause ; elle explique tous les défauts que nous signalons en France dans les hautes études. Prenons par exemple le grec : ne le sachant que médiocrement, nous ne pouvons aborder que par exception la paléographie et l'épigraphie. Lire les manuscrits n'est qu'une affaire d'usage dès qu'on est maître de l'idiome dans lequel ils sont écrits ; en quelques mois, on y devient très habile. Déchiffrer les inscriptions ne présente non plus que peu d'obstacles. En deux leçons, le professeur vous apprend les formes des alphabets helléniques; ce qu'il ne vous apprend pas, c'est le

grec. Supposez que la langue soit connue, et que vous ayez consacré quelques heures aux variétés du style lapidaire, tous ces marbres mystérieux ne sont plus que des pièces historiques en général fort simples ; vous les soumettez aux règles habituelles de la critique, vous êtes un bon épigraphiste. Dès que vous ne possédez pas la langue, l'examen des documents originaux vous est interdit : vous ne recourez pas aux manuscrits, vous ne vérifiez pas les textes que vous citez, vous négligez les règles d'exactitude et de précision qui s'imposent à tout érudit. Par suite, vous devez vous en tenir à des idées vagues qui sont pour l'esprit un exercice dangereux. Les périls sont les mêmes dans l'archéologie figurée, qui repose tout entière sur l'étude de la Grèce, et qui le plus souvent doit consulter des auteurs qui ne sont pas classiques, dont le texte est obscur et mal fixé. A plus forte raison, la philologie comparée nous offre-t-elle de grandes difficultés. A ces inconvénients s'ajoutent tous ceux qui proviennent non plus d'une connaissance imparfaite du grec, mais de l'ignorance des langues modernes. Aujourd'hui où l'Angleterre et l'Allemagne surtout produisent un si grand nombre d'ouvrages, maintenant que le latin n'a plus seul le privilège d'exprimer les

idées scientifiques, se borner à étudier le latin ou les idiomes qui en dérivent constitue la plus sérieuse infériorité. Nous laissons travailler autour de nous une foule d'ouvriers dont nous ne pouvons suivre ni les progrès ni les erreurs, tandis qu'ils profitent toujours des nôtres.

Il y a cinquante ans, quand cette supériorité de l'Allemagne se manifesta pour la première fois, le danger n'était pas grand encore ; la marche du temps l'a rendu plus grave. Engagés dans une voie sûre, nos rivaux ont ajouté chaque jour non seulement à leurs connaissances, mais à la précision de la méthode ; elle leur est devenue si familière par le fait seul de l'usage qu'ils ne sauraient s'en départir. Chez nous, au contraire, il faut que chaque nouveau venu l'apprenne et fasse de nombreuses écoles. Le plus souvent, quand nous la voyons clairement telle qu'elle est, nous constatons que les instruments qui permettent de l'appliquer nous manquent : que d'études alors ne faut-il pas recommencer !... Ainsi, dans l'état où est en France l'érudition, la réforme capitale est de donner à la grammaire, aux langues, à tout ce qui en facilite l'intelligence et l'usage, une place importante dans l'enseignement. La méthode ne vient qu'en second lieu ; la netteté de notre esprit la comprend très

vite, et nous l'appliquons avec une sûreté que tous nos rivaux nous envient. Les mesures pratiques qu'ont à leur disposition ceux qui dirigent l'enseignement doivent donc se borner à faire étudier le latin au point de vue philologique, à rendre un plus grand nombre d'élèves maîtres du grec, à les familiariser avec l'allemand et l'anglais. Pour le reste, notre instruction, croyons-nous, est supérieure à celle de l'Allemagne. L'administration s'est montrée plusieurs fois résolue à modifier les programmes sans les changer trop complètement. L'opinion l'y engageait; d'excellents ouvrages ont plaidé cette thèse et fait des conversions. Déjà l'enseignement à l'École normale subit des changements sensibles. La philologie n'est pas encore à la place d'honneur, aucun maître n'y professe l'histoire de la langue française; mais on commence à y voir que la section de grammaire, au lieu d'être réservée à quelques-uns, doit être commune à tous.

A côté de ces réformes, faites avec lenteur, une règle de conduite excellente serait de mettre dans l'enseignement des facultés les maîtres qui témoignent de la connaissance des méthodes, de les préférer le plus possible aux purs humanistes, et, quand l'occasion le permettrait, de créer

pour de vrais savants, mais pour eux seulement, des chaires nouvelles. Ces innovations, on peut en être sûr, ne demanderaient pas de longtemps à l'État de grands sacrifices. Pour quelques milliers de francs par année, le ministère ferait tout ce qui est utile. C'est par les facultés que l'enseignement public sera sérieusement modifié. Si on pouvait espérer en dix ans y faire entrer une vingtaine de professeurs persuadés des règles de la critique érudite, chacun d'eux formerait des élèves, qui eux-mêmes feraient connaître les méthodes; ce serait un changement profond dans l'Université tout entière, d'autant plus heureux qu'il n'aurait d'autre origine que la conviction des nouveaux convertis. Cette manière de procéder serait même plus sûre que toutes les innovations des programmes qu'il faut faire appliquer le plus souvent par des maîtres qui ne peuvent en comprendre l'importance. C'est parce que la persuasion l'emporte de beaucoup sur toutes les mesures prises par décret que les signes excellents, faciles à constater dans l'opinion de l'Université, doivent inspirer toute confiance; c'est aussi pour cette raison qu'importent si fort au progrès de la culture intellectuelle les rares écoles qui ont pour mission de former des savants. Jusqu'ici

leurs élèves ont représenté, beaucoup plus que les professeurs de facultés, l'enseignement supérieur; ils doivent garder ce privilège; mais, à mesure qu'ils deviennent plus nombreux, il est utile qu'ils arrivent eux-mêmes, et le plus tôt possible, aux chaires de ces facultés. Le jour où ils y constitueront une minorité respectable, aucune des qualités de l'esprit universitaire ne pourra en souffrir, et cependant la victoire des études positives sera certaine.

Quelques exemples récents montrent combien il nous est facile de créer, quand nous le voulons, une armée de travailleurs. Nous ne l'avons tenté que rarement ; mais le succès dit assez que dans cet ordre, avec un peu de fermeté et de sens droit, on peut tout espérer de nos jeunes gens. L'École des chartes, mal dotée, médiocrement encouragée, a été fondée pour une étude spéciale, celle du moyen âge. Elle a eu des élèves réguliers, elle leur a enseigné la méthode; peu d'institutions ont rendu de plus grands services. Par l'activité, par le nombre et la valeur des travaux, elle peut soutenir avec l'étranger toutes les comparaisons. Elle a publié une riche bibliothèque, pris l'initiative d'une foule d'œuvres utiles; elle a fait plus, elle a répandu dans toute la France par ses disciples

les vraies méthodes. De tous les livres d'histoire nationale qui s'impriment dans nos départements, ceux qui portent la marque de son influence ont presque seuls une valeur. Pour la connaissance de l'art et des documents du moyen âge, la France montre une sûreté et un zèle qui témoignent de ce que savent faire dans l'érudition nos plus modestes étudiants quand ils peuvent s'y appliquer. L'École des hautes études n'ouvre l'entrée d'aucune carrière; elle n'a été créée que sous le ministère de M. Duruy, grâce à l'initiative de quelques hommes que l'enseignement purement littéraire alarmait à juste titre. Tel est l'intérêt de la science, tel est le charme de connaissances positives exposées avec suite, que dès les premiers jours elle a réuni un grand nombre d'élèves. Ses conférences de philologie, de paléographie, d'histoire critique, ont provoqué les vocations; les jeunes gens y sont venus sans songer à aucun brevet qui fût leur récompense. C'est le propre des méthodes scientifiques que le maître y prenne un grand empire sur le disciple, que tout y stimule au travail, que le dévouement des professeurs y égale celui des élèves. Les institutions établies sur une pareille base sont sûres de l'avenir. Que faut-il pour qu'elles se multiplient, si ce n'est que l'impor-

tance des recherches précises, de la vérité critique opposée au vague et à l'incomplet, de la réalité substituée aux agréments de la fiction, frappe de plus en plus les esprits et les force à de fermes résolutions?

Quiconque s'occupe des choses de l'intelligence a tout au moins le sentiment vague des services que rend l'érudition. Pour comprendre la complète valeur de ces études, la part qui leur revient dans le progrès de la pensée, à quel point la vigueur de l'esprit est atteinte chez un peuple quand elles y faiblissent, le plus sûr est de considérer les nécessités qui s'imposent de nos jours aux sciences morales, maintenant que par suite d'un progrès nécessaire elles se constituent avec rigueur et s'adressent de plus en plus à l'observation et à l'histoire. On ne peut s'arrêter au travail qui leur permet de s'organiser, aux méthodes qu'elles suivent, sans mieux voir quelle sera l'influence des recherches érudites dans les entreprises intellectuelles qui seront l'honneur de ce temps. Si nous laissons de côté cette forme inférieure de la critique littéraire qui charme un instant sans rien enseigner de suivi, les études morales, par opposition à celles qui ont pour sujet la matière, sont la science des manifestations auxquelles chaque

peuple a été conduit par le développement naturel de ses facultés. Toute nation, en effet, par cela seul qu'elle existe, possède des instincts, des tendances, des forces créatrices dont elle dirige, mais dont elle ne peut arrêter les évolutions nécessaires. Telle est tout d'abord la faculté du langage, qui donne naissance à la poésie, à la prose, aux variétés du style et de la composition; tel est le sentiment du beau, qui se traduit par le goût des arts; tel est ce désir de l'idéal, qui ne s'impose pas moins à la conscience qu'à l'esprit. La faculté politique, en se développant, amène la variété des constitutions; du rapport qui s'établit entre les États voisins, de la rencontre des intérêts et des caractères, naissent les lois qui régissent l'activité extérieure des nations. Un peuple est donc un ensemble de facultés qui se développent par leur force propre, sous l'influence des causes étrangères, sous l'action de l'intelligence s'appliquant à connaître les lois de la nature pour les soumettre à la volonté.

Toutes les études de l'ordre moral rentrent dans cette définition de la science. Les idées sur le point ne sont pas encore arrivées pour le grand public à un état suffisant de précision ; mais chaque jour y aide davantage. En dehors

de cette manière de comprendre l'étude des productions de l'esprit, il n'y a que hasard et demi-vérités. Expliquer les grandes œuvres littéraires, c'est montrer le rapport qu'elles ont avec le caractère des peuples et des temps qui nous les ont transmises, dans quelle mesure elles sont conformes à la perfection telle que nous pouvons l'imaginer. Chercher à une époque les formes et les nuances d'un sentiment suppose qu'on se préoccupe de la vie de l'âme, des variétés qu'elle présente. Chacune de ces recherches est double; elle veut préciser un trait particulier du caractère d'un peuple ; elle doit contribuer aux progrès de cette science plus générale qui établit les lois de l'activité morale chez tous les peuples et dans tous les temps. Il en est de même de l'histoire, et plus encore s'il est possible. L'explication des événements, la raison d'être des constitutions qui se succèdent; la cause déterminante des révolutions, ne peuvent être comprises si nous perdons de vue le génie particulier de la nation qui nous occupe; mais, en même temps, nous devons tenir le plus grand compte des nécessités qui toujours et partout dominent le développement de l'activité sociale; ne savons-nous pas, avec Montesquieu, que les lois sont les rapports qui résultent de la nature des choses?

Quelle que soit dans ces recherches la part des qualités d'intuition, les faits restent toujours la base principale de tout progrès. Plus nous acquérons de faits nouveaux, plus ces faits sont précis, plus la marche de ces études est assurée. Or, les faits constituent presque tout le privilège de l'érudition, et ici on voit sans peine combien est importante cette partie de la science. D'ordinaire les faits sont anciens, il faut les soumettre à la critique, connaître la langue des auteurs qui nous les conservent, déchiffrer les documents, étudier les questions d'authenticité, de chronologie, nous entourer de toutes les lumières qui permettent non seulement de découvrir des nouveautés, mais de les voir telles qu'elles sont. L'érudition est, dans l'ordre des recherches historiques et morales, ce qu'est l'analyse dans l'étude du monde physique, la condition indispensable de toute synthèse. Elle désigne la connaissance précise par opposition au vague ou à l'à peu-près. C'est parce que le temps présent a su acquérir avec certitude un grand nombre de faits nouveaux et qu'il a porté dans l'examen de ces faits une critique rigoureuse que les sciences morales ont pris de nos jours une importance qu'elles n'avaient pas dans le passé. Nous avons reconquis quatre mille ans de l'ancienne Égypte, nous

sommes remontés beaucoup plus haut, jusqu'aux origines des races aryennes ; par là nos horizons se sont étendus, nous avons eu un sentiment plus profond de l'immensité de la vie dans le passé. La philologie, en établissant les lois de la filiation des langues, a montré par un exemple incontestable combien sont certaines les règles qui président au développement des facultés sociales; elle a contribué pour une grande part aux progrès de la philosophie de l'histoire. L'étude des formes variées de l'art antique, étude où on ne peut rien sans être érudit, a commencé à nous révéler le vrai génie de la Grèce, que nous avons cherché ensuite plus sûrement dans les œuvres de ses prosateurs et de ses poètes. De la variété des faits soumis à notre examen, de la précision des analyses matérielles est né en grande partie ce sentiment des nuances qui est aujourd'hui l'honneur de la critique.

Le grand mouvement qui, au début de ce siècle, a permis de constituer la science de la nature physique est un juste objet d'admiration. La science des lois historiques et morales, reprise aujourd'hui sur les bases qu'avait établies le génie d'Aristote, ne sera ni moins sûre ni moins féconde. La place qu'elle tient dans la préoccupation du temps présent, en France en particu-

lier, est faite pour permettre tous les enthousiasmes ; elle assure un champ infini d'activité à la pensée philosophique, qui a pu croire parfois qu'elle avait épuisé toutes les variétés de la recherche et de la méditation. Elle repose sur les faits, et pour cette cause elle ne saurait se passer des méthodes érudites ; elle les soumet à l'entreprise qu'elle poursuit, et, en se les associant, elle leur donne une dignité qui nous est chère ; mais par delà l'érudition, par delà les faits, au-dessus même des lois les plus hautes, elle voit ce que la science n'explique pas, ce qui est mille fois supérieur. En reculant les bornes de l'idéal, elle ne fait que le rendre plus grand ; la plus rigoureuse et la plus positive des études ne marche de progrès en progrès que pour découvrir sans cesse une poésie plus profonde et plus originale. Il n'est pas d'érudit qui, penché sur sa tâche, n'ait le sentiment du travail qui s'accomplit autour de lui ; il sait qu'il y contribue, et que, sans les recherches auxquelles il se consacre, cet édifice, si beau qu'il fût, ne serait qu'une vaine illusion.

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA PREMIÈRE SÉANCE

DE

L'INSTITUT DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE

TENUE DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, LE 3 AVRIL 1876

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA PREMIÈRE SÉANCE

DE

L'INSTITUT DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE

TENUE DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, LE 3 AVRIL 1876

MESSIEURS,

Le jour où nous sommes réunis pour la première fois, vous me permettrez de résumer, avec autant de netteté qu'il m'est possible, les entretiens que nous avons eus souvent déjà avant cette séance. Nos idées ainsi précisées seront l'objet d'une discussion plus sérieuse, et peut-être trouverons-nous avec une entière sûreté les moyens d'atteindre le but que nous poursuivons.

I

Les études d'histoire, d'antiquité, de philologie tiennent dans les préoccupations de l'Orient hel-

5.

lénique une place qui de jour en jour est plus grande. L'Université d'Athènes a formé des élèves qui se sont répandus en Grèce et dans les provinces de l'Empire ottoman. De tous les côtés se sont fondées des sociétés qui recueillent les monuments, les traditions, les chants populaires. Non seulement Constantinople et Salonique ont des *syllogues;* mais des villes moins importantes, comme Berroé, Serrès, Janina, Rodosto, suivent cet exemple. En Macédoine, en Thrace, en Asie Mineure, les communautés grecques ouvrent des musées ; ceux de Smyrne et de Philippopolis sont déjà remarquables. Dans beaucoup de provinces la moindre école tient à honneur d'abriter les restes du passé, ces *monumenta patria* qui tous autrefois étaient abandonnés à la destruction ou au commerce. Ces grands efforts sont mal connus de l'Occident. Ceux d'entre nous qui devraient en être le mieux instruits les ignorent souvent, moins par leur faute que par celle des circonstances. Quand j'ai tenté, il y a deux ans, de résumer les travaux des syllogues de Turquie, malgré mon bon vouloir, j'ai publié un compte rendu trop incomplet ; ainsi beaucoup d'injustices apparentes ont pu froisser ceux qui en étaient l'objet. Cette année, l'Association pour l'encouragement des études grecques en France

a entrepris d'analyser les principales œuvres de la littérature hellénique qui ont paru récemment. Elle a regretté elle-même de ne pouvoir arriver à plus d'exactitude, et cependant elle possède des moyens d'information dont ne dispose aucune autre compagnie savante d'Occident, puisque les Grecs y tiennent une si grande place. Les inscriptions latines de la Thrace viennent de paraître dans le *Corpus* de Berlin. Les auteurs de ce recueil ont ignoré que le syllogue de Constantinople en avait publié depuis longtemps une série intéressante par les soins de M. Aristarchis. Toutes les grandes collections éditées en Occident font des erreurs de ce genre ; vous savez combien d'exemples il serait facile de citer.

Si les recueils importants échappent parfois à ceux qui les recherchent avec soin, à plus forte raison en est-il de même des journaux quotidiens. Il est impossible de profiter toujours de faits nouveaux, de découvertes, de monuments qui sont mentionnés le matin ou le soir dans une feuille politique destinée à disparaître le lendemain. Même en Grèce, il n'est peut-être pas une seule personne qui ait réuni toutes les indications utiles au progrès de la science que la presse hellénique a données en si grand nombre depuis trente ans.

Il faut le reconnaître, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, n'ont qu'une idée très incomplète des travaux qui se font dans ce pays. Pour toutes sortes de causes, qui tiennent en partie à l'éloignement, à la langue, à l'absence d'un journal de bibliographie, à l'intermittence des revues, on peut dire sans beaucoup exagérer que nous savons surtout, des études helléniques en Orient, non ce que nous apprend une publicité régulière, mais ce que nous devons à l'obligeance de quelques amis.

Le principal objet que nous nous proposions est d'établir entre l'Orient grec et l'Occident ces communications suivies qui jusqu'ici n'ont pas été suffisantes. Les services que nous pouvons rendre aux Hellènes qui ont un rang dans la science et aux travailleurs plus modestes sont de nature très différente. Aux premiers, nous offrons surtout une publicité plus rapide. Nous serons les historiens exacts de leurs découvertes. Peut-être par là la durée de plusieurs recueils d'érudition et de littérature deviendra-t-elle moins incertaine, de manière que nous ne voyions pas disparaître, après quelques années, des revues auxquelles le monde savant commençait à s'habituer. Nous voudrions aussi, pour un certain nombre d'ouvrages de grande étendue, guider le

jugement de l'étranger, le laisser moins exposé à des inégalités d'éloges qui sont de véritables injustices, marquer ce qui est original, ce qui est de simple généralisation, inscrire sans retard les idées nouvelles au profit de nos études, enfin rendre plus facile la tâche du lecteur qui sait la langue, mais qui, faute de la lire sans effort, se prive souvent des enseignements que contiennent d'excellents ouvrages. Il faut apprendre à l'Europe à ne pas étudier seulement ceux des livres grecs qui renferment des documents inédits ; cette habitude reste encore trop générale ; elle n'est bonne ni pour les progrès de la science ni pour ceux de l'hellénisme.

A l'égard d'une foule de travailleurs moins sûrs d'eux-mêmes qui sont répandus en Grèce, en Turquie, en Asie Mineure, nous avons d'autres devoirs. Pour ceux-là, il importe que nous disions plus exactement encore ce qu'ils font : qu'ils voient ainsi l'estime que la science a de leurs recherches, le prix qu'elle y attache, et qu'ils continuent résolument dans la route où ils sont entrés. Il faut une force peu commune pour se consacrer à ces études, dans un isolement presque complet, au milieu des difficultés d'une préparation insuffisante, malgré les embarras de la vie professionnelle et les incertitudes de la publi-

cité. Parcourez les communications faites aux syllogues, les brochures qui s'impriment de tous les côtés : il y a là un grand nombre de bons vouloirs; la science doit les utiliser; mais tout d'abord il est nécessaire qu'elle les connaisse, que les meilleures intentions ne soient pas condamnées à l'impuissance et à l'abandon. Vous trouverez peu d'hommes qui sachent se suffire à eux-mêmes ; vous en trouverez moins encore qui, soutenus et guidés, ne fassent des travaux utiles. Cette vérité, qui est incontestable pour toute l'Europe, est plus certaine, s'il est possible, pour les pays grecs ; les motifs d'émulation y sont moins fréquents, les difficultés y sont plus grandes.

Nous voudrions par tous les moyens stimuler les bons vouloirs, diminuer les obstacles. L'obstacle le plus fort est l'idée inexacte que beaucoup d'hommes zélés ont de la méthode. De là tant d'essais imparfaits, qui sont accueillis avec dédain. Ce qui est juste et bon ce n'est pas de sourire d'un apprenti malhabile, mais de le mettre à même de mieux faire. La méthode n'est pas un secret mystérieux que quelques-uns seulement sont dignes d'entendre ; elle n'est que le bon sens appliqué à cet ordre de travaux; quelques mots d'avertissement suffisent pour en montrer

la certitude. La science recueille des faits ; quiconque sait observer contribue à ses progrès. Ce qui perd tant d'esprits désireux de concourir à nos études, c'est qu'ils cherchent prématurément l'intérêt que présentent les faits, au lieu de se borner à les constater. Celui qui s'est habitué à noter ce qu'il a sous les yeux, qu'il fasse un journal de fouilles, qu'il copie des inscriptions ou décrive des ruines, arrive bientôt à reconnaître que ces observations rapprochées les unes des autres s'éclairent mutuellement ; ces rapprochements lui révèlent des vérités nouvelles dont la certitude est alors complète. Apprendre à regarder, à classer ce qu'on a vu, aller du simple au composé, commencer par les éléments, se bien persuader qu'il n'est permis d'aborder les divers problèmes que dans l'ordre de la difficulté relative : tels sont les principes sans lesquels il n'y a pas de méthode.

La grande erreur est de négliger les travaux les plus simples ; ils sont la condition de tout progrès ; nous les retrouvons au début des carrières scientifiques les plus brillantes. Ces recherches élémentaires, tout le monde en est capable. Que celui qui ne peut pas commenter une inscription la copie ; s'il craint de la copier, qu'il en prenne l'estampage. Au lieu de faire une topo-

graphie raisonnée, qu'il se borne à dire ce qu'il trouve sur le sol; au lieu de transcrire un manuscrit, qu'il le décrive. Ces débuts si modestes ne dureront pas longtemps. Les publications faites par d'autres l'instruiront ; il apprendra la science en voyant le parti qu'on tire des documents qu'il aura signalés, et bientôt lui-même marchera seul. Ce n'est ni le manque de livres ni l'insuffisance de connaissances qui sont le plus à craindre. Un commençant qui est entré dans la bonne voie arrive vite à faire d'assez grands progrès pour s'assurer que peu de livres sont indispensables à ses premiers essais, pour savoir ce qu'il doit apprendre et s'en rendre maître : celui qui a une méthode fausse n'ira en avant que pour s'égarer sans retour.

Ainsi, Messieurs, je ne crois pas qu'il soit possible de contester le service que rendraient à l'Occident et aux Hellènes des communications comme celles que nous voulons établir. Les pays qui sont à la tête des études en Europe seraient heureux de savoir, aussi exactement, aussi vite qu'il est possible, tout ce qui se découvre, tout ce qui se publie en Orient qui puisse servir aux recherches d'antiquité et d'histoire. Les Hellènes trouveraient dans cette publicité un singulier motif de redoubler de zèle ; la justice qui leur serait ren-

due contribuerait à la fois à leur progrès et à celui de la science. Un tel résultat vaut la peine qu'on fasse quelque effort pour y parvenir.

II

Si tel est le but à atteindre, ce que nous avons à faire, ce qui est pratique ne me paraît pas être difficile à préciser.

Nous tiendrons des séances où nous appellerons d'abord un petit nombre de personnes, décidés à y convier peu à peu tous ceux qui partagent nos idées. Ce qui importe, ce n'est pas un public étendu, mais quelques amis dévoués.

Ces séances auront pour objet :

1° D'analyser les travaux publiés en Grèce sur des sujets de philologie et d'histoire ;

2° De prendre connaissance des faits nouveaux, des inscriptions, des monuments qui nous seront signalés par nos correspondants ou qui auront paru dans les journaux, surtout dans les feuilles quotidiennes ;

3° D'entendre des communications sur des questions relatives à la Grèce ancienne ou du moyen âge.

Ces réunions ne peuvent durer que si nous

avons une revue qui en fasse connaître les résultats. J'aurais désiré qu'elle pût paraître dès aujourd'hui ; des obstacles matériels s'y opposent ; elle commencera le 1er janvier. Les correspondances seront en grec ou en français au gré des auteurs, comme à nos séances chacun parlera dans la langue qui lui est la plus familière. Durant les six mois d'hiver et de printemps, nous donnerons six numéros ; durant l'été, époque où tout le monde quitte Athènes, deux numéros d'un nombre de feuilles variable, de telle sorte que le volume de chaque année ait toujours l'étendue que nous aurons annoncée.

Le caractère de cette revue sera de n'admettre que des articles qui fassent connaître des faits ou des monuments nouveaux. Il est très heureux qu'il y ait en Orient des recueils qui publient des études de généralisation ; mais, par cela même qu'ils existent et suffisent à la tâche qu'ils se proposent, nous nous interdirons de les imiter. Nous demanderons même aux auteurs de ne pas se préoccuper trop vite de tirer les conséquences des faits qu'ils signalent. Le plus souvent, ces sortes de commentaires tombent facilement dans l'hypothèse ou répètent ce qui a été dit mille fois. Il faut que les communications, chacune en leur genre, soient irréprochables;

elles ne peuvent l'être que si elles sont aussi très simples. C'est un sérieux progrès que de s'habituer à ne rien publier que d'exact ; une telle qualité s'acquiert au prix de la réserve. Cette bonne discipline récompense ceux qui se l'imposent en les rendant bientôt capables de travaux plus importants.

Les séances et le recueil n'auront pas dès le premier jour le caractère qui doit leur rester définitivement. Il est certain qu'au début les correspondances ne pourront y tenir la place principale. C'est là une des conditions inévitables de l'œuvre que nous entreprenons. Il faut du temps pour établir les relations, pour en montrer l'utilité, pous en assurer la marche régulière et périodique. Le progrès se fera peu à peu ; nous n'épargnerons rien de ce qui dépendra de nous pour qu'il soit aussi rapide qu'il est possible, mais peut-être le plus sûr moyen de le hâter est-il la publication même de notre revue. J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir de nos projets quelques personnes qui travaillent à Smyrne, à Constantinople, en Égypte, en Thrace; j'en ai reçu d'importantes communications. Si la correspondance privée produit ces résultats, nous devons attendre beaucoup plus de notre recueil; il dira mieux que tous

les raisonnements les services que nous pouvons rendre.

Je ne répondrai pas à toutes les objections que j'ai entendues, bien que je les trouve, en général, très justes et que j'en tienne grand compte ; il en est une seulement à laquelle je m'arrêterai. D'excellents esprits nous disent que la Grèce a des intérêts plus immédiats à poursuivre, qu'au lieu de s'occuper de la science elle doit songer aux écoles. Nous ne partageons pas cette opinion, ou plutôt nous croyons qu'entre nos contradicteurs et nous il n'y a qu'un malentendu facile à dissiper. C'est un grand devoir que de répandre l'instruction populaire ; il ne faut y épargner aucun sacrifice ; mais à cette tâche la race grecque met un dévouement incomparable. On peut dire qu'elle a la passion de s'instruire et que nulle autre partie de l'Europe ne fait davantage dans ce but. Là où est le malentendu, c'est quand on pense que les méthodes scientifiques peuvent être une préoccupation dangereuse. Il ne s'agit ici ni d'un surcroît d'études ni d'une application qui absorberait toutes les forces de l'esprit ; il s'agit de travaux qui ne prendront pas plus de temps que beaucoup de livres ou de mémoires qui se composent dans toutes les parties du monde grec, mais qui sont

contraires à la méthode ; nous ne souhaitons aucun effort de plus ; nous voulons que ces efforts soient dirigés et conduisent à des résultats utiles. Il n'y a pas, du reste, d'opposition à établir entre l'instruction du peuple et la science ; la culture scientifique, si élémentaire qu'elle soit, donne à l'éducation de l'école ce sérieux, cette précision, sans lesquels il faut craindre les dangers du vague, de l'à-peu-près. Une nation peut avoir des écoles primaires florissantes et n'en tirer que des avantages médiocres. Ce qui importe, c'est cette vigueur d'esprit, ce bon sens dans les choses intellectuelles, cette hauteur de vue que la science seule peut donner.

Bien loin que nous ayons la crainte de diminuer en rien cette heureuse activité pour les écoles, nous croyons y concourir, en montrant plus clairement encore l'importance de l'étude, le but qu'elle doit se proposer. En même temps nous formons une espérance qui nous est chère. Nous voudrions que la Grèce, dans un avenir prochain, se fît dans la science une place à elle. Aux bons travaux qui se publient en Europe elle en ajoute parfois d'excellents ; il faut que ces travaux aient une originalité précise, qu'ils lui appartiennent en propre, qu'elle devienne indispensable au progrès de la haute culture intellec-

tuelle, et pour cela qu'elle fasse siens les sujets qu'elle peut traiter mieux qu'aucun autre pays. Il est beaucoup de questions grecques qui ont été imparfaitement éclairées parce que les étrangers s'en occupent trop exclusivement. La Grèce nous doit une histoire de sa langue moderne, de cette langue qui est si ancienne; elle a commencé dans cet ordre d'utiles essais; elle a entrepris de réunir les formes dialectiques; elle a publié des glossaires, des chants, des contes, des proverbes. Cette longue enquête, elle doit non seulement la continuer, mais se la réserver; seule elle peut la mener à bonne fin. Les étrangers n'ont pas les moyens de réunir tous les faits que nécessite une pareille étude; ils s'y appliquent cependant, et s'ils nous proposent leurs théories, ce n'est pas qu'ils aient la certitude de bien faire, mais par crainte que les Hellènes n'abordent pas assez résolument le sujet. Il en est de même des traditions populaires, de toutes ces croyances qui sont restées dans la mémoire de la nation et qui n'ont pas moins d'importance pour l'histoire générale de l'esprit humain que pour l'intelligence de l'antiquité. Le voyageur qui les réunit sait d'avance qu'il ne peut recueillir que des fragments et que, ces fragments mêmes, il n'en comprendra pas toujours le sens. C'est à

ceux qui vivent au milieu de ces traditions, qui en ont été nourris, qui ont eu foi en elles, qui peut-être y croient encore, de nous dire ce qu'elles sont. Je n'imagine pas non plus qu'un Occidental fasse jamais bien l'histoire de l'Église d'Orient, qu'il soit assez attentif, assez exactement renseigné pour en expliquer les usages et les rites. Même dans l'archéologie, où d'autres nations ont sur la Grèce de sérieux avantages, il est des problèmes qui resteront à l'étude jusqu'au jour où ce pays les aura éclairés. Je citerai, entre beaucoup d'exemples, la chronologie des vases peints, objets de tant de discussions ; beaucoup de *desiderata* que nous rencontrons quand nous voulons donner une doctrine précise sur les objets de bronze, sur les terres cuites, sur le mobilier des sépultures. Les livres et les musées ne suffisent pas pour arriver sur ces sujets à des conclusions certaines. Il faut voir les tombeaux au moment où on les ouvre, suivre les fouilles heure par heure, s'entourer de tous les renseignements, faire des comparaisons nombreuses, ce qui n'est presque jamais possible aux étrangers ; il faut enfin avoir l'expérience que donne une longue pratique ; à cette qualité toute l'érudition du monde ne peut suppléer.

L'intérêt de la Grèce est de profiter des avan-

tages que lui donnent les circonstances, de ceux qu'elle trouve en elle-même, dans sa situation, dans son génie national, dans son passé ; elle ne doit rien négliger de ce qui lui assurera une supériorité dans certaines parties de la science. Les hommes les plus indifférents à nos études soupçonnent ce que gagnerait l'esprit public en Orient si ces idées si simples devenaient des vérités indiscutables ; le plus ignorant d'entre eux sait que la loi de l'hellénisme est de se faire une place de jour en jour plus grande dans la politique contemporaine, en montrant qu'il ne demande pas une faveur par le fait d'une ambition impatiente, mais qu'il réclame ce qu'il a voulu mériter et ce qui lui est dû.

Le projet, Messieurs, que nous nous proposons de réaliser était depuis longtemps dans la pensée de cette École, de tant d'hommes distingués qui lui ont appartenu et qui en sont l'honneur. M. Burnouf avait préparé l'œuvre que nous continuons, comme en témoignent les articles 5 et 6 du décret du 26 novembre 1874, portant réorganisation de l'École française d'Athènes. Quiconque s'occupe des études d'antiquité classique, quiconque a quelque connaissance de l'Orient et de la Grèce, a formé le vœu auquel

nous voulons répondre. Ce nous est une raison de croire au succès de notre entreprise ; nous n'avons jamais imaginé cependant que ce succès pût s'obtenir sans une forte application. Nous rencontrerons des difficultés nombreuses et de toutes sortes. Nous espérons les voir telles qu'elles sont ; si grandes qu'elles soient, il n'est pas d'obstacle qui résiste à la volonté et au bon sens.

Je me borne aujourd'hui à marquer ce que nous voulons faire. Un programme détaillé, minutieux, nous embarrasserait plus qu'il ne nous aiderait. L'important est de savoir ce qu'on veut et d'entrer dans le bon chemin. Il est impossible de prévoir quels seront les incidents de la route, les enseignements de détail que la pratique et l'expérience nous donneront. Nous serons attentifs à faire pour le mieux; plus tard, nous vous proposerons un règlement; ce qui n'est aujourd'hui que le fait de l'initiative personnelle, ce qui ne peut vivre que par le zèle de quelques esprits dévoués à nos études, deviendra alors une institution qui pourra compter sur la tradition, sur les services rendus, et qui se développera d'elle-même.

Pour le moment, il suffit de porter à la connais-

sance de ceux qui s'intéressent à nos idées quelques résolutions très simples.

I. Il est créé, à l'École française d'Athènes, un Institut de correspondance hellénique.

II. Cet Institut tient des séances tous les quinze jours.

III. Il reçoit les correspondances scientifiques qui lui sont adressées de tous les pays grecs.

Il rend compte des ouvrages qui paraissent dans l'Orient hellénique.

Il s'efforce de réunir les faits intéressant l'histoire, la langue et les antiquités du peuple grec qui paraissent dans les revues ou dans les journaux.

IV. L'Institut publie une revue destinée à réunir tous ces faits et à les porter à la connaissance de l'Occident.

Il réclame le concours des syllogues fondés en Turquie, des écoles, de tous les hommes qui travaillent, dans leur propre intérêt et pour le progrès de la science.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE ANNUELLE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

A GRENOBLE, LE 27 NOVEMBRE 1878

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE ANNUELLE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

A GRENOBLE, LE 27 NOVEMBRE 1878

MESSIEURS,

De si loin que l'on vienne au milieu de vous, il est difficile de ne pas savoir dès longtemps la bonne réputation de cette Académie. Vos succès dans les concours de droit sont éclatants. Vous habitez un pays qui a d'instinct les qualités les plus nécessaires au juriste : la mesure, le ferme jugement, l'habitude de voir les moindres détails sans jamais oublier l'ensemble, l'esprit qui est un danger dès qu'il est seul, qui, joint au bon sens, rend bien des services. Vous faites tout pour maintenir d'anciennes traditions; pour

la troisième fois, vous venez de prouver que vous y réussissez. Cette continuité de triomphes ne doit rien au hasard ; après avoir beaucoup surpris, elle ne surprend plus : il faut que votre modestie se résigne et que vous pensiez de vous ce que tout le monde en pense.

Dans un autre ordre, les comptes rendus de l'Académie des sciences témoignent chaque semaine de votre activité. On sait que, pour certaines questions, on ne peut s'adresser à d'autres qu'à vous : ce qui est la marque d'une grande autorité. Vous avez des hommes qui sont passés maîtres ; vous en avez d'autres qui le deviennent sous vos yeux. La Faculté des lettres écrit et enseigne. Aux cours pour le grand public elle ajoute des leçons qui ne s'adressent qu'aux élèves; elle se multiplie pour rendre service, pour seconder les bons vouloirs, pour les susciter. Les progrès de l'École de médecine et de pharmacie sont constatés par le niveau plus élevé des examens, par le nombre plus grand des inscriptions. De vos deux lycées, l'un a le privilège de donner une forte instruction dans un palais qu'entourent de vastes jardins; l'autre, aussi très bien installé, a été deux fois le premier au concours général de toute la France. Vous comptez dix collèges qui ont plus de douze cents

élèves. L'enseignement primaire ne vous procure pas de moindres satisfactions ; sur bien des points, on prend exemple de vous ; votre initiative ne profitera pas seulement à ce ressort, mais au progrès général des méthodes.

Rappeler ces quelques faits, et personne n'y contredira dans cet auditoire que je remercie d'assister à notre réunion, c'est dire non seulement vos mérites, mais ceux de mes prédécesseurs. M. Ouvré n'est resté que peu de temps au milieu de vous; il vous a laissé de vifs regrets. M. Chappuis vous a donné six années du plus entier dévouement. Comme il vous l'avait promis en 1871, le jour où il vous parlait pour la première fois, c'est de toutes ses forces et sans réserve qu'il s'est consacré au service de l'Université. Il est partout ici présent dans les œuvres et dans les cœurs. Ces œuvres ne sont point toutes achevées, et nous espérons bien qu'à l'inauguration prochaine d'une des plus importantes d'entre elles, il pourra revenir au milieu de nous prendre dans cette solennité la place où l'appellent votre reconnaissance et votre affection.

Vous faites beaucoup, Messieurs; vous êtes pourtant les premiers à penser que vous ne ferez jamais assez, ni à votre gré ni au gré du pays. Le pays nous avertit de bien des manières de

tout ce qu'il attend de nous, et en particulier par les lois de finances. En un temps où la fortune publique demande la plus stricte économie, les dépenses de l'Université s'augmentent dans des proportions qui étaient jusqu'ici sans exemple. Dans la seule année 1877 l'enseignement supérieur a pu ajouter 3,200,000 fr. à ses ressources ordinaires. Le budget des Facultés, qui était, en 1873, de 4,400,000 fr., est de 9 millions en 1878. Le budget du haut enseignement tout entier a suivi une progression presque aussi forte ; en cinq ans, il s'est élevé de 8,200,000 fr. à 13 millions. Celui de l'instruction secondaire, dans le même temps, s'est accru de moitié. L'État, qui donnait, en 1873, 17 millions aux écoles primaires, leur en donne 26 en 1878, et va atteindre 30 millions l'année prochaine. En cinq ans, le budget général a été augmenté de 18 millions ; en huit ans, il a été porté de 24 à 53 millions, c'est-à-dire plus que doublé.

Les conseils élus des villes et des départements ne font pas moins que l'État. Paris a voté plus de 12 millions pour ses Facultés, sans compter une suite de crédits secondaires qui permettent d'heureuses expériences. La ville de Bordeaux s'est imposé des sacrifices qui vont à cinq millions. Lyon consacre quatre millions à une

École de médecine, se prépare à reconstruire les Facultés des lettres et des sciences, participe à l'installation d'un Observatoire, garantit les dépenses d'une École de droit. Toulouse commence par donner un million aux Facultés des lettres et des sciences ; elle a les capitaux nécessaires pour reconstruire une Faculté de médecine, et ces libéralités, dont la liste. serait longue s'il ne suffisait de quelques exemples, ne diminuent en rien celles qui sont faites pour l'enseignement primaire : loin de là, ces dernières s'augmentent dans des proportions plus grandes encore. Il n'est pas une seule Académie où les conseils élus n'acceptent de lourdes charges pour concourir aux progrès de l'enseignement à tous les degrés. Grenoble a une belle place dans cette rivalité pour le bien public. Sans parler de ce que vous faites pour le lycée et pour les écoles, votre palais des Facultés est déjà célèbre; on le cite comme un modèle; j'en louerais plus librement l'architecte s'il ne tenait par tant de liens à l'Université et à l'École d'Athènes. — De tels actes et beaucoup d'autres semblables méritent qu'on les rappelle sans cesse ; ils valent mieux que toutes les paroles; ils sont un des signes les meilleurs du temps présent.

. Ces votes de crédits ont une fortune bien rare :

ils paraissent être si naturels qu'indiquer les raisons qui les justifient, c'est répéter ce qui est su de tous. L'État et les conseils élus veulent augmenter, autant qu'il est en leur pouvoir, les forces morales et matérielles du pays. Ils ne peuvent y réussir que par l'enseignement. C'est aujourd'hui un lieu commun que les sacrifices de cet ordre sont de tous les placements le plus productif. Nous sommes dans le situation d'un père de famille que tout le monde approuve quand il cherche, quelque peine qu'il y doive prendre, à laisser à ses enfants, comme le meilleur des héritages, des connaissances solides. C'est aussi, et heureusement, une vérité courante que, sous aucune forme de gouvernement, la place faite aux écoles de tous les degrés ne peut être plus grande que sous le régime que notre pays s'est donné. Il est de simple bon sens que notre Constitution, reposant sur le suffrage de tous appelés à choisir les plus dignes, l'électeur soit mis à même d'être de plus en plus exigeant, l'élu sache qu'il doit sans cesse acquérir de nouveaux titres : là est l'absolue condition de tout progrès. Une autre vérité n'est pas moins certaine : l'esprit public est aujourd'hui en France la grande force dont il faut tout attendre, à laquelle il faut tout demander ; il

n'est pas chez nous, comme chez d'autres peuples, un rouage important; il est le principe même de nos institutions. Or, quel moyen avons-nous de faire en sorte qu'il suffise à une si grande tâche, si ce n'est de répandre les méthodes et les connaissances qui permettent de distinguer l'erreur de la vérité, ce qui est spécieux de ce qui est réel, le bien immédiat de celui qui ne viendra que par la suite; qui aident à profiter du passé pour se diriger dans le présent, de ce que pratiquent nos voisins pour mieux faire chez nous, et enfin, dans quelque ordre que ce soit, si haut ou si modeste qu'on l'imagine, à ne se payer ni de mots ni de chimères, mais à prendre les choses pour ce qu'elles sont? L'esprit public est pour les nations ce qu'est le caractère pour les individus, un ensemble d'idées justes, servies par une volonté qui mesure le but à ses forces, qui ne voit rien au-dessus de la vérité, et qui sait la passion que mérite le bien. Nous reconnaissons qu'il se forme sous des influences diverses; mais la plus efficace de toutes, celle qui est entièrement en nos mains, dont nous sommes responsables et qui, par suite, doit sans cesse nous préoccuper, sera toujours l'instruction; et d'une façon générale, les progrès du sens droit en notre pays seront ceux mêmes de

l'enseignement. Ainsi le comprend l'État, ainsi le comprend l'Université, et c'est pourquoi, en huit ans, notre budget a été plus que doublé.

L'idée que l'Université se fait du rôle qui lui appartient dans l'État ne lui permet pas d'admettre qu'un des trois ordres d'enseignement : Facultés, lycées ou écoles, soit sacrifié aux deux autres. Nous devons travailler de toutes nos forces à cette étroite solidarité de toutes les formes de l'instruction, et il faut qu'à cet égard il n'y ait aucun doute ni dans l'opinion ni dans les conseils élus. Des études secondaires mal faites donnent aux Facultés des auditeurs mal préparés; des Facultés languissantes rendent difficile le recrutement de l'enseignement secondaire. Les Facultés, les lycées, les collèges préparent, éprouvent les réformes qui améliorent peu à peu l'enseignement primaire, qui en modifient les méthodes et en élèvent le niveau. L'enseignement primaire, de son côté, apprend à tous ce qu'est l'instruction, pourquoi il faut l'estimer, comment elle mérite les sacrifices que les contribuables font pour elle. Plus l'école se remplit, plus la Faculté et le collège ont d'élèves.

Le lycée et la Faculté sont déjà étroitement unis ; il importe qu'ils le soient davantage, non seulement pour le progrès et la dignité de l'en-

seignement secondaire, qui est peut-être notre plus grande force, mais au profit de l'instruction supérieure. L'enseignement spécial relie l'école au collège. Il n'y a pas d'étape infranchissable dans l'Université. Dans nos concours les plus difficiles, l'élève, parti des rangs les plus lointains, arrive aux plus hauts degrés, à l'École normale, à l'École polytechnique, à l'agrégation, aux Facultés. Il serait facile de citer des noms et de montrer, par exemple, toute une section de l'Institut où les trois quarts des membres ont fait leurs premières études à l'école primaire. Si diminués que soient les obstacles, nous devons les rendre moindres. L'État veut que tous les membres d'une même famille soient mis à même de montrer ce qu'ils valent, pour que le pays profite de tous les mérites, pour qu'il ne laisse pas se perdre les dons naturels, les plus précieux, qui s'ignoreraient eux-mêmes si on ne leur prêtait le léger secours qui suffit à les révéler; pour qu'il voie à sa tête une aristocratie de talents, toujours en éveil, toujours renouvelable, expression aussi complète qu'il est possible du génie national. Une telle ambition eût été traitée autrefois de chimère; les progrès accomplis nous sont garants de ceux que fera l'avenir.

Ainsi, de quelque côté que nous considérions

l'intérêt public, la solidarité des trois ordres d'enseignement est un de ces principes nécessaires sur lesquels nous ne pouvons transiger, et, ici encore, il en est de l'Université comme de l'État, où tous les citoyens sont unis par des devoirs réciproques, où la reconnaissance, la sympathie et l'estime ne remontent ni ne descendent, mais sont le lien naturel de la société, où le législateur considère non le détail isolé, mais l'ensemble, pour que l'ordre, la vie morale, l'intelligence, les plus grands intérêts du pays étant la chose de tous, et non de quelques-uns, soient sous la garde de tous et profitent de tous les efforts.

Pour que l'instruction à tous les degrés ait une grande part aux progrès de l'esprit public, il est évident qu'elle ne peut qu'être nationale, qu'aimer son temps et son pays. Nous n'avons pas d'autre programme ; cette doctrine si simple répond à toutes les questions ; elle justifie aussi toutes les espérances. Nous étudions le passé, surtout celui de la France ; nous croyons à la solidarité des âges dans l'histoire comme à celle des hommes dans une même société. Dans peu nous serons nous-mêmes le passé ; nous avons pour nos pères les sentiments que nous souhaitons que nos fils aient pour nous, mais l'avenir

est notre raison d'être ; c'est pour l'avenir que nous travaillons, c'est sur lui que nous avons les yeux fixés. Des changements dans tous les ordres, dans les sciences, dans la vie sociale, dans les lettres, dans les relations des peuples entre eux, s'accomplissent sans cesse ; ils créent de nouveaux devoirs. Nous devons y préparer ceux qui nous demandent de les instrnire.

L'Université est comme le pays, elle marche. Comparez nos anciens programmes, ceux qui se bornaient au latin et aux mathématiques, à ceux d'aujourd'hui. Nous avons fait une large place au français ; il a fallu introduire dans les classes l'histoire, d'abord celle du monde classique, puis la nôtre jusqu'au XVI[e] siècle, puis celle des temps modernes. Les progrès des sciences ont rendu nécessaire une double agrégation, et en même temps deux grandes divisions s'établissaient dans nos lycées. Les relations, devenues plus fréquentes avec nos voisins, ont prouvé que la connaissance des langues était nécessaire, que la géographie ne l'était pas moins. Un jour, le développement de la vie publique a fait comprendre au législateur qu'il ne pouvait sans injustice laisser dans une entière ignorance la plus grande partie de la nation ; la loi de 1833 a créé l'enseignement primaire. En 1865, il

a été reconnu que l'instruction primaire ne suffisait pas à tous ceux qui restaient en dehors des études classiques, et qu'il fallait instituer l'enseignement spécial. C'est notre honneur de chercher sans cesse ce que veut le pays et de le faire. Ceux que cette doctrine effraye oublient qu'elle a été la leur, qu'ils l'ont pratiquée, et qu'en les imitant nous ne faisons que leur témoigner quel prix nous attachons à des exemples qui nous sont chers.

Ce que seront les réformes prochaines, il serait difficile de le dire dans le détail. Vous en connaissez d'avance les caractères généraux : elles répondront aux nécessités du temps présent. Les Facultés font passer des examens et enseignent l'état actuel de la science. Ce n'est là qu'une partie de leur mission. Quand les pouvoirs publics créent des chaires, des conférences, des bourses, des laboratoires, des bibliothèques, quand ils sont généreux à ce point qu'ils ne refusent rien de ce que nous demandons, c'est qu'ils veulent surtout les progrès mêmes de la science et de la haute culture intellectuelle. Ils croient qu'il faut, dans une société comme la nôtre, des hommes dont la profession soit d'acquérir des vérités nouvelles, d'accroître les forces de l'intelligence nationale; ils pensent

que plus l'instruction devient générale, plus il est nécessaire qu'il y ait une élite de maîtres qui rappellent sans cesse à tous ce qu'est la dignité et la vigueur de l'esprit, et que sans cette élite l'instruction ne se répandrait que pour s'affaiblir. Ce que veut donc l'État, c'est le travail personnel. Son vœu le plus cher est de voir dans chaque Faculté quelques hommes d'une haute autorité, avec lesquels on compte en France et en Europe, dont les travaux soient suivis et attendus jour par jour, qui ne se lassent jamais de nous donner des livres, des mémoires, et qui parfois fassent de grandes découvertes. S'il s'inquiète moins de l'enseignement régulier, c'est que, pour de tels maîtres, il est un jeu, et que dès qu'ils parlent ils attirent les disciples et les retiennent.

Quels que soient les services multiples que rend l'enseignement secondaire classique, il a surtout pour objet de donner aux élèves les méthodes et le goût de l'étude qui leur permettent de continuer toute leur vie leur éducation. Faire qu'un homme, quelle que soit sa carrière, s'intéresse aux choses de l'intelligence, aux idées au milieu desquelles nous vivons et qui ont une si grande action sur l'esprit public, tel est le but principal que se propose l'Université. Le lycée

a d'autant plus de valeur, qu'il est une préparation plus directe à la vie sociale telle qu'elle est organisée de nos jours. Notre premier devoir est donc de faire aimer l'étude, d'en montrer la nécessité, de la présenter de telle sorte qu'on en voie tout de suite le prix, de choisir entre ce qui est utile et ce qui est plus utile encore, entre ce qui est fictif et ce qui est réel, de trouver les meilleurs moyens pour qu'en sortant des classes l'élève soit heureux de ce que vous lui avez appris et veuille encore beaucoup apprendre. Ce sont ces principes qui ont inspiré dans ces derniers temps les projets de réformes que vous avez vus, projets discutés, qui ont causé quelque surprise, mais qui sont conformes à l'habitude constante de l'Université de mesurer ses programmes aux idées du temps, et qui ont pour eux l'avenir.

Le jour où dans cet ordre nous aurons fait les réformes nécessaires avec mesure, mais avec fermeté, le jour où toutes les Facultés seront telles que les veut l'État, telles que d'heureux exemples nous permettent d'espérer qu'elles pourront être à bref délai, nous aurons résolu un des problèmes qui importent le plus aux progrès de l'instruction : nous aurons rapproché tout à fait l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur. Les élèves n'iront plus aux

cours pour passer des examens, mais pour continuer sous une forme plus élevée l'instruction commencée au collège ; ils y viendront par goût et avec reconnaissance. Ce ne sont pas les loisirs qui manquent aux jeunes gens, encore moins la passion et l'enthousiasme ; ils ne voient pas suffisamment la dignité et la valeur de l'instruction ; par suite, ils considèrent souvent comme inutiles les leçons que ne sanctionne pas un diplôme. Par suite aussi, bien des professeurs, ainsi découragés, sentent faiblir les meilleures résolutions ; ils se plaignent de ne pouvoir donner un enseignement régulier qui comprenne l'ensemble d'une science ; de traiter par fragments quelques parties, de substituer aux cours didactiques l'agrément et l'esprit, d'abandonner les connaissances précises pour des dissertations qui courent le danger d'être vagues ; de répéter ce que d'autres ont pensé au lieu de penser par eux-mêmes, et, comme en cet ordre les effets et les causes sont très mêlés, nous voyons se produire dans des cas toujours trop nombreux une sorte de langueur qui est aussi préjudiciable à l'Université qu'au pays.

Au point où est arrivée aujourd'hui la société française, l'enseignement spécial est d'une absolue nécessité ; il a pour lui la moitié des élèves de

vos lycées et de vos collèges ; ce qui est la meilleure preuve que le législateur ne s'est point trompé. On dit que les programmes ou sont trop vastes ou ne sont pas encore suffisamment suivis. Il y a là une difficulté d'exécution, mais les principes sont justes. L'État a grandement à cœur de faire produire à la loi de 1865 tous les résultats qu'il en doit attendre. C'est à ceux qui voient les inconvénients de l'organisation actuelle de les signaler ; l'administration ne s'effraye ni des remarques ni des conseils ; elle les sollicite. Nous examinerons ici, comme on l'examine ailleurs, ce qu'il faut faire.

Vous savez tout ce que demande aujourd'hui l'enseignement primaire ; quelle influence il peut avoir sur l'esprit du plus grand nombre. Des écoles normales supérieures, des écoles cantonales, des écoles d'institutrices, toutes créations qui répondent à des besoins incontestables ; des écoles professionnelles où chacun apprenne avec goût son métier, des cours d'adultes où il soit possible de compléter une éducation imparfaite, des méthodes plus simples, plus pratiques, les moyens de solliciter les vocations, la nécessité de mettre chacun à même de rendre sa condition meilleure, d'en comprendre la dignité, de s'améliorer sans cesse, et ainsi d'avoir l'estime de ce

qu'il fait et de soi-même : tels sont quelques-uns des objets qui nous préoccupent. L'opinion discute ces problèmes ; elle ne le fera jamais assez ; elle ne stimulera jamais trop à notre gré les courages et les espérances.

Messieurs, la force des États est dans l'ensemble des initiatives individuelles soumises à la loi. La loi nous laisse une grande indépendance ; il en est de même de l'administration. Il faut que chacun de nous se serve de cette liberté pour améliorer le service auquel il concourt. Beaucoup de réformes excellentes doivent commencer par des bons vouloirs particuliers. Nous borner à l'obéissance passive, c'est-à-dire au minimum de l'effort et du dévouement, c'est nous condamner à une irrémédiable faiblesse. Nous devons avoir un désir du bien qui ne soit jamais satisfait. La situation du pays est bonne ; ne le disons jamais trop ; cherchons toujours ce qui nous manque. D'autres nations travaillent autour de nous, nous n'avons pas le droit de l'oublier. Bien aimer son pays, c'est désirer qu'il soit plus intelligent que les autres, mieux défendu, plus riche, mieux administré ; qu'il excelle dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, qu'il ait cette haute culture morale sans laquelle tout le reste n'est rien ; c'est faire ce qu'il faut pour qu'un tel but

soit atteint. Ces principes sont ceux de tous les services de l'État, des grands pouvoirs publics et des conseils élus, mais il est un corps qui a pour mission spéciale et de tous les jours de les enseigner, de les justifier, de les faire pénétrer dans tous les esprits, de veiller à ce qu'ils ne faiblissent jamais, et ce corps est l'Université de France.

Ainsi s'explique la sollicitude que le pays nous témoigne, ainsi s'explique cette conviction si forte en nous que jamais nous ne remplirons assez bien nôtre tâche. Au milieu de difficultés qui sont grandes dès que le but est élevé, mais qui aussi stimulent les courages et doublent les forces , ayons toujours dans le cœur cette pensée que de nos efforts dépendent pour une large part les plus chers intérêts que nous ayons au monde, ceux de la patrie.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE D'INAUGURATION

DU PALAIS DES FACULTÉS, A GRENOBLE

LE 8 DÉCEMBRE 1879

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE D'INAUGURATION

DU PALAIS DES FACULTÉS, A GRENOBLE

LE 8 DÉCEMBRE 1879 [1]

Messieurs,

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts regrette vivement qu'il ne lui ait pas été possible de répondre à l'invitation que M. le maire est venu lui adresser à Lyon, que le chef de cette académie a renouvelée depuis et plusieurs fois avec un sentiment si juste de la reconnaissance que l'Université doit à la ville de Grenoble. — Vous êtes de ceux chez qui on aime à venir et à revenir. — Cette fête serait pour le Ministre une récompense et par votre accueil et par la profonde satisfaction qu'il éprou-

1. M. Albert Dumont, alors directeur de l'enseignement supérieur, avait été désigné par le Ministre pour le représenter à la cérémonie de l'inauguration des Facultés. Empêché de se rendre à Grenoble, il envoya son discours, qui fut lu dans la séance présidée par M. Bréal, membre de l'Institut.

verait à vous remercier de servir, comme ils doivent être servis, les grands intérêts qu'il représente. Il n'y a pas de joie plus sérieuse pour l'homme qui est au pouvoir, qui met très haut les droits de l'État, dont il est le gardien, qui met plus haut encore les devoirs de l'État qu'il veut remplir sans réserve, que d'exprimer sa reconnaissance et celle du pays à ceux qui assurent, par leurs actes, à ces droits et à ces devoirs la plénitude de leur action.

L'éducation nationale est devenue la préoccupation quotidienne du pays, l'enseignement supérieur au même titre que tous les autres. Vous savez les résolutions qu'ont prises un si grand nombre de villes de bâtir enfin des Facultés dignes de la science qu'on y enseigne, non des édifices luxueux, mais des locaux confortables, susceptibles d'être étendus et modifiés, où tout soit combiné en vue du résultat qu'il faut atteindre : l'organisation la meilleure du travail. Vous connaissez les projets de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Lille, de Toulouse, pour ne citer que quelques noms. Chacune de ces villes aura, à bref délai, des installations universitaires telles que personne n'eût osé en espérer, même pour Paris, il y a vingt ans. De toutes parts, les plans se font, les constructions s'élèvent. C'est par

mille mètres que nous comptons les surfaces que nous donnons aux collections, aux salles de cours, de conférences et de recherches. Telle Faculté d'autrefois tiendrait dans tel laboratoire d'aujourd'hui. La moitié de l'entreprise dût-elle seule être accomplie, — et l'entreprise sera achevée tout entière, — ce temps serait encore pour l'enseignement supérieur une véritable renaissance.

Vous avez, Messieurs, dans cette rivalité pour le bien public, un privilège que vous ne partagez avec personne et qu'il faudra toujours rappeler à votre honneur. Étant donné le budget de Grenoble, vous vous êtes imposé des sacrifices tels qu'aucun autre conseil élu ne saurait en faire valoir de plus grands. Vous avez fait plus encore ; vous êtes passés sans retard de la résolution aux actes. Le volumineux dossier de cette affaire ne contient ni un retour sur vos engagements, ni une hésitation. Seule de toutes les villes de France, vous pouvez dire aujourd'hui : Je suis la première qui ait achevé ce qu'elle avait promis ; l'œuvre était considérable ; elle est terminée et nous l'inaugurons.

Votre palais des Facultés a déjà amené à Grenoble de nombreux visiteurs. Tous ont remarqué cette ordonnance simple et élégante où on recon-

naît une des grandes écoles de l'architecture française. M. Daumet s'inspire de la Renaissance, mais il a subi plus encore le charme de la Grèce. Pensionnaire de la villa Médicis, il a été pour un temps membre de l'Université. Avec ses amis d'Athènes, il a étudié les chefs-d'œuvre de l'art attique, avec eux il a retrouvé cette vieille architecture macédonienne si forte et si noble, qui, sans les travaux qu'il a faits en commun avec M. Heuzey, serait ignorée, et qu'il n'est pas téméraire de rappeler en inaugurant cet édifice. M. Daumet a eu dans M. Riondel un collaborateur dont il savait mieux que personne les rares qualités, et qui dans cette œuvre nouvelle a soutenu dignement, avec son ancienne réputation, l'honneur d'un nom cher à Grenoble. Il serait injuste de ne pas rappeler un troisième architecte, M. le recteur Chappuis. Tout recteur doit savoir bâtir ; M. Chappuis est de ceux qui bâtissent le mieux, qui ont le plus de soin de toutes les parties et de l'ensemble. Ce nous sont d'heureux augures pour d'autres entreprises.

M. le recteur Dreys, qu'il serait plus facile de louer s'il n'était au milieu de nous, a complètement achevé l'œuvre commencée et continuée par ses prédécesseurs ; il a un mérite qui n'est qu'à lui : il vous a installés. Ce n'était pas chose

facile que de subordonner les intérêts particuliers aux intérêts généraux et de le faire si bien que le résultat final fût une entière satisfaction; il y a réussi. Il a voulu davantage, il a ajouté au nécessaire les ornements et le superflu, qui sont si utiles. Dans cette longue tâche peu aisée, vous l'avez trouvé ce qu'il est en toutes circonstances, l'homme qui n'est jamais satisfait s'il voit qu'il lui reste quelque chose à désirer pour les intérêts qui lui sont confiés.

Nous ne sommes pas habitués, Messieurs, à la promptitude que vous avez montrée, et cependant nous n'en voulons pas au retard des villes. Il ne faudrait pas que Grenoble nous fît oublier que ces lenteurs sont dans la nature des choses. Nous sommes les associés des conseils municipaux; ils délibèrent librement, et nul ne consentirait à diminuer, pour si peu que ce fût, cette liberté, même au prix des résolutions les plus rapides et les plus satisfaisantes. Ils ne veulent se décider que lorsqu'ils sont convaincus; mieux vaut que la résolution tarde un peu — dans les pays moins privilégiés que le vôtre — mais soit complètement éclairée. Au milieu de ces incertitudes, qui nous frappent parce que nous les suivons heure par heure, qui dans quelques années nous paraîtront un instant, si même on en garde

le souvenir, une grande chose se forme, l'esprit public, auquel nous attachons plus de prix qu'à tout le reste, parce qu'il est la seule condition du progrès tel que nous le comprenons. Les conseils municipaux s'inspirent de l'opinion qui les a choisis : ils la suivent et l'instruisent en même temps : leur conviction devient celle des électeurs, leurs discussions sont un des éléments essentiels de cette éducation du pays qui se fait jour par jour et à laquelle contribuent si effectivement les représentants des corps élus. S'il dépendait d'un pouvoir souverain de créer en un instant toutes les Facultés que nous projetons en ce moment de concert avec les villes, de faire disparaître tous les obstacles — et ils sont nombreux — il faudrait supplier cette autorité suprême de nous épargner un tel bienfait ; mieux vaut mille fois que le résultat se fasse attendre, qu'il nous coûte beaucoup de peine, mais qu'il soit l'œuvre commune des conseils municipaux et de l'État, des élus et des électeurs, et véritablement ainsi une œuvre nationale.

On s'est parfois demandé pourquoi l'État, dans l'instruction supérieure, acceptait le concours des villes, pourquoi il ne faisait pas seul ce qu'il croyait devoir faire, décidant ce qu'il fallait créer ici, augmenter ailleurs, maître de toutes

les résolutions, seul responsable du lieu, du temps et des moyens, et sûr aussi, paraît-il, de mettre dans ces constructions l'intelligence et la vie, sans lesquelles elles ne seraient qu'une prodigalité ruineuse. C'est un grand honneur pour l'État d'en agir d'autre sorte, et la vraie marque qu'il comprend toute la dignité du rôle qui lui revient. Ce n'est pas assez de répondre qu'à tant d'entreprises commencées par les villes de Facultés depuis la guerre, le budget de l'instruction publique n'aurait pu suffire sans s'augmenter démesurément. L'État se dirige par de plus hautes raisons : il est beaucoup, mais il ne craint rien tant que d'être tout, et plus il affirme ses droits, plus il veut que les villes affirment les leurs, désireux de voir se fortifier les initiatives municipales, de faire partager par le plus grand nombre la responsabilité des plus heureuses résolutions, ne gardant qu'un privilège, celui de rappeler sans cesse, et avec une autorité supérieure, ce qu'est l'idéal que la nation ne doit jamais perdre de vue. L'État eût décrété les cinquante millions de travaux qui se font en ce moment pour le haut enseignement, qu'il eût très mal compris sa tâche. C'est le pays qui a voulu ces grandes dépenses, ce sont les conseils élus qui les ont appelées de tous leurs vœux; ce n'est pas seule-

ment l'obole de tous, c'est la volonté de tous qui élève ces palais de la science et du progrès.

L'État n'a découragé aucun bon vouloir; à toutes les villes qui lui ont exprimé le désir de développer leur enseignement supérieur, il a fait le même accueil, s'engageant à distribuer entre toutes également les fonds dont il dispose, ne demandant qu'à s'assurer de la fermeté des intentions, heureux des résolutions qu'il voyait se produire, mais placé trop haut pour ne pas être la parfaite justice. Les villes sont dans leur rôle en demandant beaucoup; l'État est dans le sien en ne donnant aux unes que ce qu'il donne aux autres. L'administration n'est qu'une œuvre de partage équitable; ayant sous les yeux tous les besoins et toutes les demandes, elle les classe selon leur valeur et elle leur accorde selon les moyens que les lois de finances lui concèdent, soutenue dans cette tâche difficile par la sympathie que lui inspirent tant de nobles aspirations. Que s'il est d'inévitables périodes de rapidité et de lenteur même dans les meilleurs conseils municipaux; que si les engagements une fois pris paraissent ensuite trop lourds; que si, surtout, les termes n'en ont pas été assez nettement précisés, l'État n'a ni désillusion ni impatience, persuadé que les résolutions du premier jour

viennent d'intentions trop louables pour que la fin ne soit pas excellente. Il s'explique avec les villes, il établit ce qu'il peut, ce qu'elles ont promis, et de cette double comparaison, où les deux parties ne veulent que le bien général, sortent des contrats détaillés comme ceux que nous avons déjà signés avec plusieurs villes, contrats qui ne laissent plus prise à aucune incertitude et qui assurent une paix si précieuse, après beaucoup d'agitations, que toutes les municipalités en voudront de pareils.

De tous les résultats que nous devons à l'association de l'État et des villes dans l'œuvre du haut enseignement, le plus heureux est certainement ce fait considérable que désormais, pour l'opinion en France, tous les ordres d'instruction sont solidaires. La démocratie a déclaré par ses votes en quelle estime elle avait la supériorité du talent et la haute culture intellectuelle. Passionnée pour le bien du plus grand nombre, pour l'égalité, pour l'éducation de tous, poursuivant cette grande œuvre de réforme sociale qui ne saurait trop nous préoccuper, elle sait qu'elle a un double devoir : assurer à tous les bienfaits du progrès et concevoir de ce progrès une idée toujours plus haute. Elle sait que ces deux tâches ne se séparent pas et que si l'une des deux

était oubliée un instant, l'autre ne serait bientôt qu'imparfaitement remplie. Fille de la science et de la philosophie, elle leur rend ce qu'elle en a reçu. Elle reprend la tradition de ces républiques de l'antiquité et du moyen âge qui, jalouses de toutes les libertés, ne l'ont pas été moins de toutes les grandeurs, et restent encore dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, des modèles pour la société moderne. Par cela seul qu'elles reposaient sur la liberté, qui est la condition essentielle de la dignité humaine, elles voulaient que cette dignité tendît toujours à la perfection ; car sans ce mobile, la liberté n'est que le droit de s'abaisser et de descendre, tandis qu'elle doit être le moyen de s'élever sans cesse.

Nous n'allons à rien moins, Messieurs, qu'à doubler notre enseignement supérieur : nous doublons le nombre des professeurs ou des maîtres de conférences, nous multiplions dans des proportions plus grandes les laboratoires et les moyens de travail, et on nous dit que les hommes nous manqueront. L'objection tombe d'elle-même par cela seul que l'État n'a fait que répondre aux volontés nettement manifestées du pays. Nous savions bien que le personnel que nous avions au début de notre œuvre de rénovation n'était pas ce qu'il devrait être une fois

l'entreprise achevée ; nous le savions et nous ne comprendrions pas comment il eût pu en être d'autre sorte. Les mêmes volontés qui ont décidé de la reconstruction de nos Facultés, et non les volontés des ministres seuls ou des professeurs, mais celles de tous les citoyens, prouvent qu'un grand changement s'est accompli dans l'idée que le pays se fait de la science. Les villes n'ont pas voté ces constructions pour l'avantage matériel et immédiat qui leur en revient ; elles les ont votées pour l'honneur d'abord, et ce sentiment suffirait à prouver qu'elles ont raison ; elles les ont votées ensuite parce que le capital le plus sérieux de tous est la haute culture intellectuelle, et que la science, qui paraît coûter cher aux esprits étroits, rend au centuple en bon sens, en vérité, en fermeté de jugement et de principes, les sacrifices matériels qu'on fait pour elle. L'instinct public ne s'y trompe pas ; il va droit au but, et toutes les habiletés du monde ne prévaudront pas contre cet axiome de la démocratie française : que la prospérité nationale et la haute éducation sont désormais inséparables.

Pour les mêmes raisons, il est superflu de dire que nous ne croyons pas aux théories qui voudraient réduire le nombre des centres univer-

sitaires. Pour proposer un tel projet, il faut avoir peu de souci de la dignité nationale, car, tel qu'il est aujourd'hui, notre enseignement supérieur, donné dans quinze académies, n'est pas si riche et si nombreux que l'activité des pays voisins lui soit inférieure. Avant de déclarer que la France ne peut pas suffire à la tâche que d'autres nations portent légèrement, avant de nous résigner à un rôle si humble, il faudrait s'être bien assuré qu'une nécessité sans merci nous y condamne. Le pays n'est pas de cette opinion ; l'État ne se reconnaît pas le droit d'être plus modeste en ses ambitions que le pays.

Il n'y a pas de petites Facultés. Les grandes villes ont des avantages, les villes plus calmes en ont d'autres ; et dans cette heureuse diversité, chacune, au lieu d'envier ce qui lui manque, doit profiter des bienfaits qui lui sont assurés. Des centaines d'élèves sont pour le professeur une foule qu'il ne connaît pas ; son cours une fois fini, il ne voit plus ses auditeurs, Ici, ce n'est pas seulement la leçon *ex cathedra* qui est un profit de tous les jours, ce sont ces entretiens où les conseils les plus particuliers attachent autant l'élève que le maître, et leur profitent également. Vos succès dans le droit, qui vous ont mis trois fois au premier rang des Facultés

de France, s'expliquent en partie par les caractères de votre enseignement. C'est, à beaucoup d'égards, un bien pour les élèves que d'être peu nombreux. Quant aux maîtres, si on leur disait qu'ils ont besoin d'un autre théâtre, ils pourraient répondre que ce n'est pas du moins pour être plus savants ou plus dévoués. La vraie valeur des hommes dépend d'eux-mêmes et non du milieu : ils trouvent partout des sujets d'études, et, partout où ils vont, ils gardent le droit de penser. Que d'exemples il serait facile de citer et parmi vous! Pour les richesses scientifiques et les recherches d'érudition, la moitié de la France est encore inexplorée. Il ne faut jamais s'en prendre aux causes extérieures du travail que l'on ne fait pas. Dans cet ordre comme dans tous les autres, les hommes médiocres sont seuls responsables de leur médiocrité.

Dans cette diversité de l'esprit français, semblable à lui-même sur tous les points du territoire, et partout marqué par des caractères originaux, avec cette variété des milieux, du passé, de l'histoire, des monuments, des richesses naturelles, il faut que la haute culture se manifeste partout. L'intelligence de Paris n'est que le résultat du concours des esprits d'élite qui s'y rassemblent de tous les points du pays et qui trouvent

dans leur réunion un stimulant singulier. Cette action, qu'ils exercent les uns sur les autres dans un grand centre particulier, peut n'être pas moindre, même alors qu'ils sont répandus dans le pays tout entier, pourvu que l'activité, comme nous le voulons, devienne plus générale. Il est aussi permis de rappeler que plusieurs des conditions mêmes qui ont fait la vigueur de l'esprit français au XVI[e] siècle et au début du XVII[e], les longs loisirs assurés à la réflexion, les facilités du recueillement et de la méditation patiente se trouvent dans telle ville de province plus que partout ailleurs.

L'État, Messieurs, n'aurait pas cet optimisme s'il n'était sûr des réformes qu'il veut accomplir. Ici encore, il ne fait que s'inspirer de l'opinion, sollicitant les conseils, attentif à ce qui lui est demandé, mais persuadé que toutes les innovations les plus simples sont les meilleures, qu'il ne doit rien sacrifier que pour un résultat certain, ne rien abandonner que le jour où il est convaincu qu'il fera mieux. Ces réformes se ramènent à deux objets : étendre l'instruction supérieure et la fortifier. Nous l'étendons en plaçant des élèves réguliers près des Facultés qui avaient jusqu'ici surtout des auditeurs. Il est urgent de donner à nos collèges communaux un

grand nombre de maîtres qui aient d'autres grades que le baccalauréat, et, en ce sens, tout ce qui est fait pour les Facultés des lettres et des sciences profite à l'enseignement secondaire. Sans vous, cet enseignement, quoi qu'il fasse, ne saurait suffire à sa tâche, ni se recruter, ni se développer. Il est donc faux de dire qu'on le néglige en attribuant des crédits aux Facultés. L'argent qu'elles reçoivent, elles le rendent avec de gros intérêts à vos collèges et à vos lycées. L'État a créé des bourses de Facultés, les villes en instituent également; nous réglons d'une façon précise la condition des maîtres auxiliaires qui, au prix d'un service limité, sont débarrassés de toute préoccupation matérielle et suivent les cours de licence. En même temps, par une correspondance à jour fixe qui existait déjà dans plusieurs académies, et en particulier dans celle de Grenoble, mais qui est maintenant généralisée et obligatoire, les Facultés dirigent les travaux des professeurs de tout le ressort qui se préparent aux examens. Nous faisons faire en ce moment la statistique de cette préparation: dans telle académie les Facultés corrigent chaque mois les devoirs de plus de cent candidats. Ce ne sont pas là certainement des résultats qui nous suffisent; l'agrégation par la suite vous occupera

plus que la licence, et la science plus que l'agrégation ; mais il ne faut marcher que d'étape en étape, et la première période de cette réforme doit être la solide préparation aux examens universitaires. Cette innovation, si modeste qu'elle soit, a déjà une excellente influence sur les Facultés où les maîtres, au lieu de leçons dont ils ne pouvaient le plus souvent constater les résultats, ont la grande satisfaction de voir jour par jour le bien qu'ils font et apprécient l'avantage de parler pour de véritables disciples. L'enseignement, sans rien perdre de la dignité et du charme que lui donneront toujours les grandes leçons, devient de la sorte plus précis et plus effectif. Un arrêté a été pris pour que les bibliothèques soient aussi complètement que possible à la disposition des jeunes gens qui n'ont eu longtemps de livres que par occasion. Nous voudrions envoyer régulièrement de chaque académie jusque dans les collèges les plus reculés, par les bibliothèques circulantes, un certain nombre d'ouvrages qui fissent participer les professeurs au mouvement scientifique et littéraire. Dans les Facultés des sciences, les travaux pratiques, plus propres que tous les autres à provoquer les vocations, sont devenus obligatoires ; de même dans les Facultés de médecine où l'État les orga-

nise au prix de grands sacrifices. A côté des leçons didactiques, l'expérimentation sollicite partout les esprits intelligents et curieux, pour qu'ils puissent se signaler et que, voyant jusqu'où la science est allée, ils veuillent la porter plus loin. Par une série de mesures de détail, qui sont en apparence secondaires et que vous connaissez trop bien pour qu'il soit nécessaire d'y insister, le nombre des élèves est singulièrement augmenté; et, là où il n'y aurait eu trop souvent autrefois que des professeurs désireux de se dévouer et de grandir leur talent, tout se prépare pour créer de véritables écoles.

Les services que rendent ainsi les Facultés ne peuvent faire oublier, ni à elles ni à nous, que c'est sur leur activité que compte le pays pour une autre tâche. Elles ont pour mission principale le progrès de la science. L'enseignement régulier que donnent leurs professeurs expose l'état actuel de nos connaissances ; ils ont le devoir de les augmenter. Ils ne peuvent être satisfaits que s'ils comptent, non seulement en France, mais hors de France, dans cette élite d'hommes distingués qui, par la force de la pensée, le nombre et la valeur des travaux, représentent le progrès. L'Université aujourd'hui a presque seule le privilège de cette mission. C'est

donc l'effort personnel que nous demandons avant tout à ses maîtres, non le facile mérite de répéter clairement ce que d'autres ont trouvé, mais cette création qui est la vraie marque de la force intellectuelle, cette ambition constante de mieux savoir et de savoir davantage, pour ajouter à la philosophie, à l'histoire, à la science, cette originalité enfin, sans laquelle l'enseignement le plus consciencieux se perd par la déclamation ou la routine. A favoriser ce travail personnel, l'État n'épargne rien. Il a fait beaucoup ; il fera plus encore, et, pour accroître les demandes qu'il adresse aux pouvoirs publics, il ne veut qu'une chose : s'assurer que de nouveaux crédits sont vraiment utiles ; car il sait que s'il ne faut rien refuser au travail résolu, des largesses trop faciles affaiblissent les volontés, la dissipation des ressources et des moyens d'études n'a jamais fortifié les caractères.

L'instruction publique prend maintenant le nom d'éducation nationale ; nos fêtes sont celles du pays ; nos intérêts ceux qu'ont le plus à cœur les pouvoirs législatifs : le rôle de l'Université grandit tous les jours. C'est, Messieurs, que vous n'avez pas seulement pour rôle dans l'État l'enseignement de la science ; vous devez faire plus et vous pouvez faire excellemment ce qu'on

attend de vous. Consacrant votre vie à examiner ce qui a été pensé, à étudier les sciences qui changent les esprits, comme elles changent les conditions de la société ; sachant ce qui se fait non seulement chez nous, mais dans toute l'Europe, vous apportez à vos concitoyens l'expérience du passé et de l'étranger, cette force que donne la recherche quotidienne de la vérité, l'habitude de voir haut et juste; vous mettez cette expérience et ces qualités au service de l'opinion publique qui, sur toutes les questions, veut savoir ce qui est bon, ce qui est naturel, ce qui est pratique. Votre rôle n'a pas de sens, si vous n'avez toujours les yeux fixés sur le présent et sur la France, si vous ne rapportez pas aux exigences, aux aspirations de la vie nationale tous les résultats de votre activité intellectuelle. — Ici encore, Messieurs, le pays ne se trompe pas : il peut compter sur vous, comme vous comptez sur lui.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION

DE LA STATUE DE PIERRE DE FERMAT

A BEAUMONT DE LOMAGNE

LE 21 AOUT 1882

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION

DE LA STATUE DE PIERRE DE FERMAT

A BEAUMONT DE LOMAGNE

LE 21 AOUT 1882

Messieurs,

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts regrette vivement qu'il ne lui ait pas été possible de répondre à votre invitation. Il eût été heureux de féliciter ici, au nom du gouvernement, au nom de l'Université et de la science, M. Despeyrous qui, par une générosité sans exemple, élève seul cette statue et dont le nom est désormais associé pour toujours à celui de Pierre de Fermat. Il eût voulu aussi se féliciter avec vous du caractère que vous avez donné à cette solennité et que vous avez marqué en termes excellents, avec un esprit si élevé de patriotisme, dans la lettre que vous lui avez

adressée. Vous avez compris qu'il fallait associer à cette fête de la science les pouvoirs publics, les corps élus ; vous avez tenu à montrer, par une nouvelle et importante manifestation, combien vous avez à cœur l'union de jour en jour plus étroite de la haute culture intellectuelle et de la démocratie. Vous vous êtes inspirés, Messieurs, des sentiments qui animent le pays tout entier.

L'année dernière, à pareille époque, la ville de Clermont inaugurait la statue de Pascal. La Touraine a honoré du même hommage la mémoire de Descartes. Leur contemporain, leur émule, leur rival, Fermat, votre compatriote, est maintenant uni à eux dans la reconnaissance nationale, comme il leur a été associé autrefois dans la tâche qu'ils ont remplie, dans les services qu'ils ont rendus à la France et à l'esprit humain.

M. Guillaume a fait revivre les traits de Pascal; M. Falguière, ceux de Fermat. Pascal et Fermat n'ont rien à s'envier l'un à l'autre ; l'inspiration et le succès des statuaires ont été dignes de l'œuvre si noble et si délicate qui leur était confiée.

Le culte des gloires du passé est un des signes de ce temps. Combien la démocratie, depuis quelques années, n'a-t-elle pas élevé de statues à nos hommes illustres ! Les noms sont dans toutes les

mémoires. Elle semble s'être donné à tâche de réparer les oublis de ceux qui nous ont précédés, ou plutôt de faire ce que les circonstances ne leur ont pas permis d'accomplir. Elle paye les dettes de ses pères. Ce n'est pas l'État, ce sont les corps élus qui s'imposent ce devoir et qui le remplissent. Représentants de l'opinion publique, ils sont sûrs de répondre à ses vœux les plus chers, en recherchant à travers les siècles les grands serviteurs du pays, à quelque temps qu'ils appartiennent, pour les signaler à la reconnaissance de tous. Ainsi la démocratie affirme la solidarité du passé et du présent; elle dit hautement qu'elle sait ce qu'elle doit à ses ancêtres : le génie national et la patrie sont leurs œuvres; nous ne faisons que continuer la tâche qu'ils ont commencée, où ils ont mis le meilleur de leur intelligence, toutes leurs forces et tout leur cœur. Ils ont travaillé et souffert pour nous; nous jouissons des bienfaits qu'ils nous ont acquis : nous éprouvons pour eux la piété affectueuse que les fils ont pour leur père. Il n'est pas de sentiment qui fasse plus d'honneur à la démocratie; il n'en est pas non plus qui soit ni plus juste ni plus fortifiant. Si l'état actuel du pays, sans rapport avec le passé, était l'invention d'un jour, un instant pourrait le détruire comme un

instant l'aurait créé ; mais si les idées dont nous vivons et qui inspirent, chez nous, tous les actes de la vie publique, ne sont que la suite d'un progrès non interrompu ; si la solution de continuité est nulle entre les différents actes de notre histoire nationale, cette histoire même, ce long et vaste travail des siècles, sont une base sur laquelle rien ne peut être construit qui soit éphémère. La démocratie n'a point l'idée mesquine de confisquer les gloires du passé à son profit ; mais elle se tourne vers ce passé avec gratitude et avec respect : il nous a fait ce que nous sommes ; la période actuelle n'est que la suite et la conséquence de toutes celles qui ont précédé. Si grande que soit la différence entre les siècles, si éclatants qu'aient été les changements survenus dans l'ordre social et politique, changements qui ne sont que des évolutions naturelles, malgré des jours d'erreur et de défaillance, l'unité de la patrie dans la succession des âges est une de ces vérités fondamentales auxquelles la France contemporaine ne renoncera jamais. Elle le sait bien : un peuple sans passé ne peut avoir qu'un avenir incertain.

Fermat a contribué à l'invention du calcul des probabilités, il a été le véritable inventeur du calcul différentiel ; sur bien des points, deux

siècles de travail n'ont pu ni le dépasser ni toujours le comprendre. Ce génie n'est pas de ceux qui sont intelligibles pour nous tous; consolons-nous, Messieurs; Pascal s'inclinait devant lui et se déclarait incapable de le suivre, capable seulement de l'admirer. D'Alembert, Lagrange, Laplace, Arago ont témoigné de la même admiration; l'Allemagne a voulu publier ses œuvres complètes; les Chambres, sur la proposition de MM. Laisant, Paul Bert et Hervé-Mangon, ont déclaré que cette publication serait faite aux frais de la nation. M. Ferry, plus heureux que M. Villemain qui avait eu la même pensée, après avoir demandé et obtenu que la loi fût votée, est sûr que la résolution des Chambres sera réalisée à bref délai. L'hommage des pouvoirs publics et ceux que vous rendez vous-mêmes en cet instant ne s'adressent pas à des mérites accessibles à tous, mais vous comprenez et le pays comprend avec vous que ces mérites importent au pays tout entier et que toute la nation y trouve grand profit.

Aucune époque n'a plus fait que la nôtre pour l'instruction populaire. L'opinion publique a compris que là était un de nos devoirs les plus impérieux, mais elle a compris aussi qu'il était impossible de séparer dans ses sympathies l'en-

seignement primaire des parties les plus difficiles et les plus hautes de l'enseignement supérieur. Les mêmes conseils municipaux qui bâtissent sans compter des écoles pour les enfants, en moins de cinq ans ont résolu de reconstruire toutes nos Facultés. De concert avec l'État, mais en prenant à leur compte presque toujours des sacrifices beaucoup plus considérables que ceux que l'Etat peut s'imposer, ils ont entrepris de refaire les laboratoires, les bibliothèques, les salles de conférence ; ils ont rendu possibles les créations de chaires que les Chambres ont multipliées, des observatoires, une foule d'établissements nouveaux consacrés à la science pure. La postérité dira que dans le court intervalle que nous traversons, tout l'outillage de la plus haute instruction a été renouvelé et que cette œuvre est celle d'une démocratie qui n'a voulu l'enseignement obligatoire qu'avec une forte instruction supérieure. C'est qu'en effet si l'enseignement primaire est indispensable à tous, si l'enseignement secondaire doit être offert à tout élève de l'école primaire qui peut le recevoir utilement, l'un et l'autre risqueraient de s'arrêter ou de s'affaiblir s'ils ne recevaient de l'enseignement supérieur des principes toujours nouveaux d'activité et de vie ; ils sont la conséquence de l'en-

seignement supérieur; ils lui fournissent des recrues, ils lui empruntent des maîtres. La démocratie ne s'y trompe pas; elle n'encourage pas seulement les sciences parce qu'elles sont une source incomparable de richesse pour le commerce et l'industrie; elle voit plus haut et plus juste, elle considère les hautes études comme le principe même sans lequel les autres ne peuvent ni subsister ni se développer, et c'est pour cette raison qu'elle met au rang des bienfaiteurs du pays tous ceux qui ont contribué au progrès de la vérité, si spéciales et si particulières qu'aient été leurs recherches. Vous honorez aujourd'hui un homme qui a été passionné pour la belle géométrie, comme on disait en son temps ; hier, Boulogne célébrait le génie d'un archéologue qui a passé sa vie à faire revivre l'histoire d'un peuple mort depuis trois mille ans et que dix savants à peine, dans toute l'Europe, sont capables de comprendre. La démocratie, qui contribue si puissamment à développer l'enseignement supérieur, sait que la culture la plus désintéressée des choses de l'intelligence est aussi l'agent le plus actif du progrès de l'esprit public, celui qui, même dans la pratique, rend des services sans lesquels il n'y aurait dans notre pays ni instruction ni éducation nationales.

La vie de Fermat est bien peu connue; il l'a cachée à ses contemporains et à la postérité; nous n'avons plus de lui que son génie. Cependant du peu que nous savons, il y aurait bien des leçons à tirer. Sans parler de ce désintéressement presque sans exemple qui lui a permis de faire les plus grandes découvertes, sans jamais y chercher aucun motif de gloire, sans même vouloir les publier, l'éducation qu'il avait reçue, à la fois très littéraire et très scientifique, montre tout ce que gagne l'esprit, même pour les recherches les plus particulières, à une forte culture générale. Fermat n'a pas été préparé spécialement aux mathématiques; versé dans les lettres anciennes, dans les langues modernes, dans la connaissance du droit, il a appliqué à des recherches vers lesquelles le portaient ses plus vives inclinations un esprit qui dans toute étude eût été distingué, qui dans la science des nombres s'est montré éminent. Ce devrait être le but de l'éducation nationale, de chercher seulement à former, à élever, à fortifier l'esprit, lui laissant le soin et la liberté de choisir plus tard les parties où il excellera. La vie de Fermat nous offre un autre enseignement. Il a eu du génie et il est devenu immortel sans quitter son pays natal. Il a pensé que l'on pouvait réfléchir, découvrir à Beaumont

et à Toulouse. Il a trouvé dans la retraite, dans les longs loisirs, cette force que la province donne aux esprits qui savent travailler. Comme ses prédécesseurs du XVI[e] siècle, il a professé que la vigueur de l'intelligence devait plus à la réflexion, à l'attention, à une volonté ferme qu'à tous les autres stimulants. Pascal s'était fait une solitude à Paris; Descartes s'était retiré à Amsterdam; Fermat a trouvé Amsterdam dans le Languedoc et en Lomagne. La France scientifique veut que la vie intellectuelle soit partout, sans cela elle ne ferait pas tant d'efforts pour créer sur les points principaux du territoire de véritables universités; elle veut la décentralisation des études comme toutes les autres; aux impatients qui méconnaissent les bienfaits de la province, les services qu'elle peut leur rendre, elle est heureuse de rappeler des exemples qui confondent toutes les objections.

Un de vos voisins, Messieurs, un parlementaire comme Fermat, un provincial aussi, mais qui habitait La Brède et non Beaumont, a dit que l'État républicain reposait sur la vertu, c'est-à-dire sur le respect de la loi et du droit et sur la pratique du devoir; il eût pu ajouter « et sur la science », qui n'a d'autre objet que la poursuite de la vérité dans tous les ordres, dans l'histoire

comme dans les mathématiques, dans l'étude des sociétés comme dans la recherche des lois de la nature physique. Il y a plus; si toutes les formes de gouvernement tirent honneur de la haute culture intellectuelle, du progrès de l'esprit humain dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, cette haute culture n'est pas pour la démocratie un simple ornement et comme le plus charmant de tous les luxes ; elle est une condition de vie ou de mort, et on peut dire que toute république qui perdrait un seul instant le sentiment profond des choses supérieures serait bien près ou d'une apathie où les intérêts mesquins détruiraient toute dignité, ou de l'anarchie. En effet, comme le principe même de ce gouvernement est le développement de jour en jour plus grand de toutes les libertés individuelles, il faut que ces milliers de libertés, qui sont l'État lui-même, aient toujours en vue l'idéal le plus élevé, pour que tant d'efforts ne s'épuisent pas dans de vulgaires préoccupations, mais marchent d'un courage toujours plus entreprenant vers le progrès qui est la loi même de notre destinée. La plus illustre des démocraties, celle d'Athènes, n'a pas eu d'autre principe de force, mais elle a eu ce principe à un degré éminent; elle a aimé passionnément le beau sous toutes ses formes,

la vérité dans la philosophie, dans la science, dans l'histoire; elle s'est fait du gouvernement cet idéal qu'il était d'autant moins imparfait qu'il permettait davantage à chaque citoyen d'éprouver les sentiments et de développer les qualités qui sont la dignité même de notre nature. Cette petite ville, qui comptait vingt mille électeurs et un territoire moins grand qu'un de nos départements, règne depuis des siècles dans l'histoire par les bienfaits qu'elle répand sur l'humanité tout entière.

A ceux que les incertitudes du présent et les luttes de chaque jour portent à parler avec pessimisme de notre démocratie, nous pouvons répondre que nous avons une grande raison de confiance : c'est la noblesse même du génie national, l'intelligence élevée et généreuse de ce peuple qui a créé le mot d'honneur, qui jamais ne se lassera de la science, de l'enthousiasme, de la gloire, du génie, de l'héroïsme, qui tient tout le reste pour peu de chose. Le jour où ces qualités s'affaibliraient chez nous, il faudrait s'inquiéter de l'avenir; mais elles ne s'affaibliront pas, c'est le privilège de la démocratie qu'elle ne puisse que les développer sous peine de compromettre son existence même. Ses intérêts immédiats sont unis par les liens les plus étroits à ceux de la

haute culture intellectuelle et morale, de telle sorte que tout ce qui élève l'esprit humain, tout ce qui nous ennoblit comme hommes ou comme citoyens contribue à l'affermir elle-même. C'est ce que vous pensez, c'est ce que vous affirmez par la fête que vous célébrez. Les fêtes de cette nature deviendront de plus en plus une des habitudes de notre vie civique ; elles sont celles du génie et du patriotisme, de la solidarité du passé et du présent, de l'union dans la gloire de tous ceux qui ont servi leur pays, de la résolution pour nous tous de travailler de toutes nos forces afin de laisser à nos successeurs la patrie plus grande et plus noble.

A PROPOS

DE

L'ENQUÊTE

SUR LE

DOCTORAT ÈS SCIENCES MÉDICALES

A PROPOS

DE

L'ENQUÊTE

SUR LE

DOCTORAT ÈS SCIENCES MÉDICALES[1]

I

Le ministère de l'instruction publique a inauguré depuis quelques années dans les affaires de l'enseignement supérieur une manière de procéder à bien des égards nouvelle. Sur tous les projets de réforme dont l'administration ou l'opinion peuvent avoir l'initiative, il consulte d'abord les Facultés compétentes, puis les conseils académiques. Aujourd'hui il fait un pas de plus dans cette voie : il publie les résultats de ces consultations sous le titre d'*Enquêtes relatives à l'en-*

1. Cet article a été publié dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 avril 1883, sous la signature Dr Gandier.

seignement supérieur [1] ; le premier fascicule vient de paraître; il est consacré à une question souvent discutée et qui a été traitée récemment dans cette Revue [2] : l'utilité ou l'inutilité d'un doctorat ès sciences médicales. Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'en 1879 la section de médecine du groupe parisien de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, sous la présidence de MM. Le Fort et Jaccoud, demandait la création de ce grade [3].

La préface du recueil est intéressante. On y voit nettement exprimées les idées principales qui inspirent l'administration. L'auteur de ce document insiste sur l'importance que la législation de 1880 donne aux conseils académiques, sur la nécessité de consulter ces conseils, après avoir auparavant saisi des questions les Facultés, sur l'utilité de ne rien faire sans l'opinion préalable des Facultés et des conseils, sur le parti que l'Université peut tirer et de la loi et de ce système pour régler elle-même ses affaires; enfin il explique que pour pratiquer complètement ce mode d'administration, il faut publier les en-

1. Paris, in-8°, Imprimerie nationale.

2. 15 janvier 1883. *Sur le projet d'un nouveau diplôme de docteur ès sciences médicales*, par M. le Dr Bernheim.

3. *Etude de* 1879, Rapport de M. Gariel, p. 302.

quêtes, comme les intéressés l'ont plusieurs fois et vivement demandé, et comme ils en ont pris l'initiative à plusieurs reprises.

Cette nouveauté, comme beaucoup d'autres, doit provoquer des critiques de plusieurs sortes. Je ne m'arrêterai pas à cette remarque que ces rapports et ces discussions n'étaient pas toujours destinés à être publiés. Ces rapports sont rédigés avec soin; ils témoignent d'une connaissance approfondie du sujet; quelques-uns d'entre eux sont des œuvres remarquables. Ce dont les auteurs pourraient se plaindre, ce serait que le ministre les gardât pour lui. Il en fait profiter le monde savant; il rend hommage à ceux qui les ont rédigés, il rend service à ceux qui les liront.

Les simples discussions dans les assemblées sont en général moins étudiées; elles témoignent cependant d'idées très nettes, auxquelles ceux qui les ont exprimées tiennent beaucoup. Ils ne peuvent trouver mauvais qu'on attache assez d'importance à leur opinion pour la faire connaître. Ces procès-verbaux étaient adressés au ministre, à la section permanente et au conseil supérieur, aux autorités qui ont charge de décider les questions les plus graves. Les communiquer aux écoles, aux Facultés et aux conseils académiques, c'est associer plus directement encore ces corps

à la discussion de ces projets dont ils ont déjà été saisis; les mettre à même de faire parvenir à qui de droit leur avis plus complet et mieux motivé, en meilleure connaissance de cause, pour le plus grand bien de l'enseignement.

Les purs administrateurs trouveront que c'est traiter les questions bien au grand jour, que ce mode parlementaire peut avoir des inconvénients, qu'avec le temps on parlera dans les conseils et dans les Facultés avec un souci trop grand du public. Le souci qui dominera toujours dans ces assemblées sera celui de la science et de l'Université. Les rapporteurs, et ceux qui prendront part à une discussion, quand leur opinion sera connue de tous, seront jugés par leurs pairs; c'est là une garantie contre bien des dangers imaginaires. Le respect de soi-même et du corps auquel on appartient marque les limites que la liberté la plus entreprenante ne dépassera pas. Puis quand il y aurait des inconvénients, — et il y en aura, — il faut voir s'ils ne sont pas compensés par des avantages.

En somme, ce système revient à faire discuter par l'enseignement supérieur tout ce qui l'intéresse, à provoquer les avis en toute liberté, à chercher la vérité par l'examen comparé de toutes les opinions débattues, sans qu'aucune réserve

soit imposée à personne; cela a son prix et, croyons-nous, les résultats peuvent être excellents. Ni les arrêtés, ni les décrets ne feront faire à l'enseignement supérieur de véritables progrès; ces progrès se feront par les changements qui s'opéreront dans les idées; la discussion seule rendra ces changements sérieux. Il faut que les corps se sentent responsables; qu'ils aient confiance dans leur autorité; qu'ils sachent dire ce qu'ils veulent et pourquoi ils le veulent; qu'ils se connaissent réciproquement; qu'ils se critiquent et s'apprécient; qu'il se forme ainsi un esprit d'activité et de progrès et que cet esprit soit assez fort pour obliger l'administration à le suivre. Aussi bien ne paraît-elle pas désirer autre chose. Il est visible qu'elle demande à laisser de côté une partie de ses privilèges, qu'elle suscite les initiatives, les indépendances. Il est permis de se demander si des mesures d'ordre très différentes qu'elle a prises depuis quelque temps ne s'inspirent pas du désir sincère de remettre aux Facultés et aux Universités, aussitôt qu'il sera possible, leur autonomie. Que ces conjectures soient vraies ou fausses, les Facultés ont du moins un devoir, c'est de ne rien épargner pour montrer que leurs affaires ne sauraient être mieux faites que par elles-mêmes.

C'est là, il est vrai, l'administration au grand jour, celle qui attend tout du bon vouloir et de l'opinion. Si telle est la pensée des collaborateurs du ministère de l'instruction publique, nous croyons qu'ils ont raison. La franchise, la netteté, la libre discussion sont les plus sûrs moyens qu'ils aient de hâter le progrès. Dans la place où ils sont, ils doivent se considérer comme les exécuteurs de toutes les idées bonnes qui ont l'approbation du corps enseignant. S'ils se regardent comme des maîtres, ils se réserveront une petite autorité qui pourra s'exercer sur des questions de détail, ils auront ce qu'on appelle l'omnipotence des bureaux, ce qui doit être une chose assez médiocre et ne peut guère, semble-t-il, satisfaire que des sentiments d'ordre moyen. S'ils prennent leur rôle de plus haut, il y a de bons motifs de croire qu'ils verront s'accomplir de sérieuses réformes moins dans la lettre des règlements que dans l'esprit même qui fait la vie de l'enseignement. Nous leur faisons assez d'honneur pour penser que cette satisfaction est celle qu'ils ambitionnent; en tout cas, elle est supérieure à toutes les autres.

En l'état, la présente enquête ne paraît pas devoir se terminer par un résultat pratique; les avis sont trop partagés. On connaît la question :

« Le doctorat en médecine est un grade professionnel qui ne correspond ni au doctorat ès sciences ni au doctorat ès lettres, mais bien plutôt à la licence en droit; il permet d'exercer la médecine comme la licence en droit permet d'être avocat ou magistrat. N'y aurait-il pas lieu, au-dessus de ce doctorat, qui aurait toujours une valeur professionnelle, de créer un titre plus difficile à obtenir, garantissant des connaissances plus sérieuses, marquant une valeur scientifique évidemment supérieure et qui pourrait désigner ceux qui le posséderaient pour des fonctions d'un ordre élevé? Serait-il mauvais de distinguer le titre nécessaire à tous les praticiens de celui qui serait réservé aux savants [1] ? »

1. Le rapporteur de la commission chargée en 1874, par l'Assemblée nationale, d'examiner les propositions de création de Facultés de médecine disait : «... Ce n'est pas, cependant, que votre commission ait l'intention de demander, même sous la forme d'un vœu, la suppression immédiate et sans conditions aucunes du grade d'officier de santé. Si les motifs indiqués dès le début de ce rapport ne nous avaient fait considérer comme un devoir de nous maintenir sur le terrain, relativement étroit, de la création des Facultés nouvelles, beaucoup d'entre nous n'eussent pas manqué de développer avec force la nécessité de conserver deux grades à la disposition des Facultés de médecine, comme cela existe pour les Facultés de droit, des lettres et des sciences. Ils eussent montré que le titre actuel de docteur en médecine suppose, plus qu'il n'exige, une étendue de connaissances purement théoriques qu'il n'est point nécessaire d'imposer à tous les praticiens, et que, du reste, la pratique des examens, où la nécessité triomphe de la rigueur des programmes, ne leur impose que fictivement. Ils eussent demandé qu'il fût

Nous avons deux écoles de plein exercice de de médecine et de pharmacie et seize écoles préparatoires; elles ont toutes répondu *non*, et souvent à l'unanimité. Les six Facultés sontpartagées d'opinion. Montpellier et Nancy se déclarèrent formellement opposées au nouveau grade; Bordeaux, Lille et Lyon y sont favorables, en

institué un grade de médecin praticien, grade que ne pourraient décerner les écoles secondaires, grade qui serait la sanction de quatre ou cinq années d'études dirigées tont particutièrement sur le terrain de la pratique. Ce médecin devrait pouvoir exercer sans réserve l'art tout entier de la médecine, de la chirurgie et des accouchements, sans être obligé, comme doit le faire actuellement l'officier de santé, de se récuser en présence d'accidents graves et d'être réduit à attendre, pendant que le malade se meurt, et sous peine d'enfreindre la loi, l'arrivée d'un docteur parfaitement autorisé.

« Puis, au-dessus de ces praticiens, votre commission eût proposé, d'accord sur tous ces points avec tant d'hommes éminents, la création de docteurs ès sciences médicales, reçus après des épreuves sérieuses et théoriques, après une thèse originale, vraiment égaux par leur valeur scientifique avec leurs collègues des autres Facultés : gradués parmi lesquels s'opérerait le recrutement de l'agrégation et du professorat, où les tribunaux prendraient leurs experts, et dont les grands hôpitaux, les administrations, l'État, s'astreindraient strictement à faire leurs médecins; en telle sorte, pour tout dire en un mot, que le praticien serait comparable au licencié en droit, à qui la loi permet la profession d'avocat, par exemple, tandis qu'elle exige pour le professorat le grade de docteur en droit, en tous points comparable à un grade nouveau de docteur ès sciences médicales. » P. Bert, *Rapport sur la création de nouvelles Facultés de médecine*. Ce rapport est reproduit dans le *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, que nous devons à M. A. de Beauchamp, 1882, t. II, p. 915. Diverses pétitions ont été adressées aux Chambres et aux ministres dans le même sens. Il serait intéressant de les rechercher et de les faire connaître.

subordonnant leur adhésion à des conditions de détail; la commission nommée par la Faculté de Paris demande un doctorat ès sciences anatomo-physiologiques et un certificat de médecine publique. Aux termes du préambule qui accompagne la publication de ces procès-verbaux, l'enquête va être continuée. Il est peut-être intéressant de faire quelques remarques : 1° sur la manière même dont les consultations demandées ont été données; 2° sur les raisons qui ont été produites pour et contre le projet.

Les conseils académiques, tels que la loi du 27 février 1880 les a constitués, trouvent une raison d'indépendance dans l'élection dont ils procèdent, d'autorité dans la valeur des hommes qui les composent; ils représentent l'Université dans chaque académie, comme le conseil supérieur la représente pour toute la France. Ils réunissent les compétences les plus diverses, l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire; ils ont des hommes au courant de ce que toute question a de particulier ; d'autres qui peuvent étudier ces questions non à un point de vue exclusif et par suite toujours quelque peu étroit, mais en considérant avant tout le bien général de l'Université. Ces assemblées sont

encore jeunes, et il ne paraît pas, d'après la présente enquête, qu'elles aient longuement étudié le sujet qui leur était soumis. Aussi bien le temps peut-il leur avoir manqué, en raison de la date tardive de la circulaire ; mais ce qui leur a manqué plus que le temps, c'est le désir de voir les chose à fond, de se faire une opinion réfléchie, de comprendre et d'accepter une responsabilité qui suppose un effort d'attention et de réflexion. Les conseils, en général, ont pris la question assez légèrement et ont souvent accepté, sans examen détaillé, l'avis des Facultés ou des écoles; quelques-uns y ont ajouté des commentaires qui ne donnent pas l'idée d'une étude particulière du sujet et qui ont parfois l'air d'être improvisés. C'est par l'usage seul que ce mode de consultation arrivera à être pratiqué comme il doit l'être; les conseils ne doivent pas croire que ce soient là des questions indifférentes, ni que leur opinion soit de peu de poids; elle aura le poids qu'ils voudront lui donner, et il est à souhaiter qu'à cet égard leur ambition ne soit pas médiocre.

Il semble aussi que les Écoles préparatoires n'aient pas éprouvé un plaisir très vif à être consultées; elles ont répondu très sommairement, plusieurs en quelques lignes, rarement avec les

développements qui supposent une théorie d'ensemble; elles ont dit *non* et ont trouvé que c'était assez; celles qui ont fait valoir des arguments ne les ont pas toujours tirés des intérêts scientifiques, mais de considérations parfois secondaires. La lecture de leurs délibérations nous instruit très peu.

Les écoles de plein exercice donnent à leur avis des développements qui nous rapprochent déjà des Facultés. Celles-ci ont véritablement étudié la question. Plusieurs des rapports qu'elles ont rédigés sont remarquables. Il ne s'agit pas ici de savoir s'ils sont ou non favorables au projet : ce qui importe, c'est moins la conclusion que la doctrine, le raisonnement, la suite et la force des arguments.

II

Les raisons données contre le doctorat ès sciences médicales sont d'ordres très différents. Nous allons essayer de les résumer rapidement.

1° Le docteur ès sciences médicales aurait, à l'égard du docteur en médecine aujourd'hui pourvu de ce grade, un singulier privilège aux yeux de la clientèle; le docteur en médecine ne

serait plus dans l'opinion qu'un praticien d'un ordre inférieur, une sorte d'officier de santé. On porterait ainsi la plus grave atteinte à des droits acquis. Le rapporteur dans une académie dit que tous les médecins de la contrée se sont émus d'un tel péril. Cette préoccupation domine dans un grand nombre d'écoles, exprimée avec plus ou moins de précision ; elle n'est pas d'ordre rigoureusement scientifique. Nous verrons par la suite qu'elle est loin d'être justifiée.

2° Une seconde objection se rapproche de celle-là. On dit qu'un élève ordinaire, qui n'aura passé ni par l'internat ni par les difficiles concours des hôpitaux, pourra devenir docteur ès sciences médicales avec quelques années de laboratoire et primer son collègue qui n'aura pas ce grade, mais qui sera un clinicien éminent ; que le public sera induit à l'erreur et à l'injustice ; que d'excellents praticiens seront mis de la sorte dans une situation humiliante pour leur propre dignité, et défavorable au progrès de leur clientèle.

Cet argument et le précédent perdent beaucoup de leur valeur si le titre du nouveau grade ne prête à aucune confusion avec le doctorat en médecine ; si ce doctorat s'appelle, par exemple, ès sciences biologiques ou de tout autre nom qui

laisse au doctorat en médecine la plupart des privilèges qu'il a dans l'opinion.

3° « Le nouveau grade sera surtout recherché par des étudiants qui viendront s'y préparer à Paris ; peut-être même décidera-t-on que la Faculté de Paris aura seule le droit de le délivrer. »

Sur ce second point il est facile de répondre. Il est contraire aux lois organiques de l'Université que le droit de délivrer un grade soit réservé à une Faculté : toutes les Facultés sont égales. La crainte exprimée au sujet du doctorat ès sciences médicales est chimérique. Il semble du reste que l'administration actuelle de l'instruction publique se préoccupe de la décentralisation scientifique ; qu'elle réagisse de toutes ses forces contre un état de fait, la concentration à Paris d'un trop grand nombre d'étudiants. Il y a là un mal auquel il est difficile de porter remède, mais qu'il ne faut pas aggraver. On ne se rend pas toujours un compte suffisamment exact des effets que produit dans l'enseignement supérieur l'attrait qui appelle à Paris un aussi grand nombre d'élèves. On nous permettra de nous arrêter à cette question qui ne touche qu'indirectement au doctorat ès sciences médicales, mais qui intéresse vivement tous ceux qui s'occupent de l'enseignement et en particulier de l'avenir des Facultés de médecine.

Nous avons été heureux de trouver des chiffres, mais c'est seulement pour l'année 1877 que nous pouvons dire à quels départements d'origine appartiennent les élèves[1]. Durant cette année 1877 on comptait 4,447 élèves dans les Facultés de médecine, dont 3,835 à Paris, c'est-à-dire qu'il restait 612 élèves pour toutes les autres Facultés : ainsi un septième des jeunes gens consentaient à faire leur scolarité en province et les six autres septièmes se groupaient à Paris. Ce qui est plus grave encore, c'est que les élèves mêmes qui avaient une Faculté de médecine dans leur département n'y restaient pas et préféraient Paris. En 1877, Lille comptait 172 étudiants; or cette même année le département du Nord fournissait aux Facultés de médecine 217 élèves; le Pas-de-Calais, la Somme et les Ardennes en donnaient 205; le grand nombre désertaient les moyens d'instruction qu'ils avaient sous la main pour venir à Paris. La Meurthe, la Moselle et les Vosges envoyaient 274 étudiants aux Facultés de médecine, et la Faculté de Nancy n'en réunissait que 84[2].

1. *Statistique de l'enseignement supérieur* 1868-1878, publiée par M. du Mesnil. Tableau des étudiants inscrits dans les Facultés au 15 janvier 1877.

2. Dans ces chiffres ne sont pas compris les étudiants d'Algérie et d'Alsace-Lorraine qui étaient au nombre de 83.

M. P. Bert (*ouvrage cité*, p. 44 et 441) a donné une carte de

La statistique de l'année 1877 ne permet pas une étude qui puisse complètement nous renseigner. A cette date plusieurs Facultés venaient d'être créées, d'autres n'étaient pas en exercice. La Faculté de Lyon a été installée le 1er novembre 1877, celle de Bordeaux le 1er novembre 1878; la Faculté de Lille a été instituée par décret du 1er septembre 1876. De plus Bordeaux, Lille, Lyon n'ont eu au début que la plus faible partie des ressources matérielles qui leur étaient nécessaires.

France qni indique le rapport des étudiants en médecine avec la population en 1866. Ponr 1877, la même carte prouverait que les départements qui fournissent le moins de médecins en 1866 n'en donnaient guère davantage en. 1877 et quelquefois en donnaient moins. Le premier chiffre après le nom de chaque département indique les nombres de 1866, le second ceux de 1877. Nous citons d'abord les départements où le nombre des étudiants a augmenté :

Finistère 36-40, Ille-et-Vilaine 37-54, Maine et-Loire 44-49, Doubs 32-42, Haute-Savoie 16-20, Savoie 16-14, Hautes-Alpes 8-15, Drôme 19-20, Haute-Loire 20-20, Loire 17-21, Nord 146-217.

Dans les départements suivants le nombre des étudiants a diminué :

Morbihan 22-16, Côtes-du-Nord 43-33, Mayenne 38-31, Loire-Inférieure 39-32, Seine-Inférieure 78-44, Ardèche 36-24, Rhône 56-52, Ain 38-30, Ariège 30-27, Pas-de-Calais 89-49. Ponr apprécier combien est faible le nombre des étudiants originaires de la Seine-Inférieure, du Nord et du Pas-de-Calais, il faut se rappeler la grande population de ces départements.

Les départements les plns riches en étudiants étaient en 1866 les suivants : nons indiquons à côté du chiffre de 1866 celni de 1877:

Seine 504-405, Yonne 116-104, Haute-Marne 81-55, Hérault 119-89, Dordogne 114-57, Hantes-Pyrénées 67-40.

De 1866 à 1877, le nombre des étndiants est tombé de 6,081 (étrangers compris) à 5,038 ; il a diminné de 1,051. En 1881-1882 il était de 4,412, inférieur de 600 environ au chiffre de 1877. Il semble donc qu'il y ait diminution constante.

Depuis 1878, il n'a pas été publié de statistique qui puisse faire connaître la provenance des étudiants par départements, ce qui est un élément essentiel de toute discussion. Il est important que l'administration nous fournisse au plus tôt ces renseignements.

Voici pour l'année scolaire 1881-1882 le chiffre des étudiants en doctorat dans chaque Faculté [1]:

FACULTÉS	DOCTEURS					
	1re ANNÉE	2e ANNÉE	3e ANNÉE	4e ANNÉE	ÉLÈVES MILITAIRES	TOTAL
Paris.	576	408	638	732	59	2,413
Bordeaux (Faculté mixte).	49	43	27	26	10	155
Lille (Faculté mixte).	18	9	8	18	1	54
Lyon (Faculté mixte)..	39	54	30	35	7	165
Montpellier.. . . .	35	37	31	43	8	154
Nancy..	21	27	12	12	11	83
TOTAL	738	578	746	866	96	3,024
	Officiers de santé.					756
					TOTAL.	3,780

1. Ces chiffres donnent le nombre des étudiants en cours

Ainsi, sur 3,780 étudiants qui composent la population scolaire des Facultés, il n'y en a que 737 en province, dont il faut déduire 126 officiers de santé, ce qui nous ramène à 611 étudiants de doctorat.

Les dix-huit écoles de plein exercice et préparatoires comptent 306 élèves en doctorat. Six écoles ont moins de 10 élèves, six plus de 20, 32 à Marseille, 40 à Nantes, 45 à Toulouse; la moyenne est de 17 élèves par école.

Le nombre des étudiants en vue de l'officiat est, dans les Facultés, de. . . . . . 756 élèves.

Dans les écoles, de. . . . . 326 »

Au total, 1,082 étudiants pour l'officiat.

Nous avons donc :

Facultés : étudiants en doctorat.	3,024
— — pour l'officiat. . . .	756
Écoles : étudiants en doctorat.	306
— — pour l'officiat. . . .	326
Total.	4,412

Le grade inférieur d'officier de santé est moins recherché dans les écoles que dans les Facultés; à Paris seulement 630 étudiants sont inscrits en vue de l'officiat [1]; ils forment plus de la moitié

d'études pendant les quatre années réglementaires. En réalité, les étudiants ne soutiennent leur thèse que pendant la cinquième et même la sixième année.

1. Le chiffre de 630 étudiants pour l'officiat, à la Faculté de

du nombre total de cette catégorie d'élèves pour toute la France. On voit par cet exemple combien il est faux de dire que le désir des fortes études attire seul à Paris; on peut se préparer partout à l'officiat, et partout aussi bien qu'à Paris, sinon mieux [1].

Les chiffres que nous avons rappelés, rapprochés du budget des Facultés, montrent que l'étudiant en doctorat représente dans chaque Faculté la dépense suivante qu'il est intéressant de noter,

Paris, en 1881-1882, ne saurait être cependant, croyons-nous, un chiffre normal. Il faut remarquer que ce chiffre représente le nombre des étudiants pour les trois années d'études de l'officiat; or la première année comprend à elle seule 475 étudiants. Il est certain que le plus grand nombre de ces élèves ont été des candidats au doctorat n'ayant qu'un seul diplôme de bachelier et ayant pris, en attendant l'autre baccalauréat, des inscriptions d'officiers de santé, avec l'espérance de pouvoir convertir plus tard ces inscriptions en inscriptions de doctorat. On sait que, par application des dispositions du décret du 20 juin 1870, cette conversion n'est plus autorisée aujourd'hui.

1. Les officiers de santé, qui devraient être plus nombreux dans les départements où les docteurs font défaut, se groupent au contraire dans les pays que préfèrent également les docteurs, par exemple la Gironde, le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales, etc. Dans le Nord, 128 officiers de santé pour 100 docteurs; dans le Pas-de-Calais, 233 ;dans la Somme, 242, également pour 100 docteurs. Il y a quelques exceptions qui sont surtout la Corse et l'Ille-et-Vilaine. (Voyez P. Bert, *ouvrage cité.*) En 1866, le nombre des officiers de santé était de 5,667, celui des docteurs de 11,525. Le grade destiné à fournir des praticiens aux populations les moins favorisées de la fortune ne répond pas du tout à l'objet qu'on s'est proposé en l'instituant.

sans vouloir attacher à un tel renseignement plus d'importance qu'il n'en a [1] :

1°	Bordeaux	1,700 fr.
2°	Montpellier	2,400
3°	Lyon	2,648
4°	Nancy	3,289
5°	Lille	4,500

1. D'après les comptes définitifs publiés des exercices 1878-1879, les dépenses ont été les suivantes :

		1878	1879
Médecine	Paris	955,987	1,367,316 fr.
	Montpellier	346,262	323,077
	Nancy	232,336	297,625
Pharmacie et Médecine	Bordeaux	167,132	264,061
	Lyon	700,577	416,461
	Lille	199,787	234,363
Pharmacie	Paris	227,566	226,258
	Montpellier	67,685	73,313
	Nancy	75,698	86,620

Ces chiffres ont été augmentés depuis. Les comptes définitifs de l'exercice 1881 n'ont pas encore été publiés ; mais, d'après le budget de cette année, les dépenses mouteront environ aux chiffres suivants pour les Facultés.

Paris	1,160,000
Lyon	408,000
Montpellier	322,000
Bordeaux	274,000
Nancy	273,000
Lille	247,000

Ce sont ces chiffres qui out servi à nos calculs. En 1881, les écoles supérieures et préparatoires ont présenté une dépense de 912,000 francs; Marseille 130,000, Nantes 117,000 francs; pour les écoles préparatoires entre 36,000 francs (Arras) et 63,000 francs (Toulouse).

Pour Lille, Bordeaux et Lyon, nous devons remarquer que les sommes destinées à la pharmacie sont confondues avec le budget de la médecine. Les chiffres que nous donnons sont donc un peu trop élevés. Il y avait, en effet, durant l'année 1881-1882, à Bordeaux 102 étudiants en pharmacie, tant de 1re que de 2me classe, 60 à Lille et 88 à Lyon.

Si maintenant on fait le même calcul pour les docteurs reçus dans les Facultés, on trouve pour chaque docteur les chiffres que nous donnons ci-dessous :

Nancy.	13,000
Lyon.	8,000
Lille.	8,500
Bordeaux.	7,800
Montpellier.	6,800

A Paris, l'étudiant en doctorat représente une dépense de 480 francs, et le docteur une dépense de 3,000 francs.

La statistique des études pour la pharmacie donne des résultats moins défavorables au point de vue de la décentralisation.

ÉCOLES 1871-1882.	PHARMACIENS DE 1re CLASSE	PHARMACIENS DE 2e CLASSE	TOTAL GÉNÉRAL
Paris.	258	190	448
Bordeaux (Faculté mixte). . .	30	72	102
Lille (Faculté mixte)	16	44	60
Lyon (Faculté mixte).	27	61	88
Montpellier	26	29	55
Nancy	20	13	33
TOTAL.	377	409	786

L'école de Paris compte plus de la moitié des élèves en pharmacie qui suivent les cours dans les Facultés ou dans les écoles supérieures : 448 sur 786. Cette proportion est beaucoup moins forte que celle de $\frac{6}{7}$ constatée pour la médecine, mais elle est encore trop élevée. Les écoles de plein exercice et préparatoires ont eu, en 1881-1882, 34 étudiants seulement inscrits en vue du grade de pharmacien de 1re classe, 361 de seconde classe, ce qui fait environ 22 élèves par école. Les 190 candidats au diplôme de pharmacien de deuxième classe qui sont à Paris, et les 219 de Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy ne

font qu'affaiblir les Facultés et les Écoles supérieures.

Ce qu'on doit conclure de ces chiffres, c'est que toute mesure qui, au lieu de combattre la centralisation, la faciliterait serait déplorable ; que, par suite, il est impossible à l'administration d'essayer un seul instant de donner le doctorat ès sciences médicales comme privilège à une seule Faculté, qui serait forcément celle de Paris.

Reste la première partie de l'argument : les candidats viendront en grand nombre à Paris.

Cette seconde forme de l'objection est très grave; pour en apprécier la valeur, il faut avoir une opinion sur la possibilité de la décentralisation scientifique pour les études médicales. Si ces études peuvent être décentralisées, si les Facultés de province doivent devenir plus importantes qu'elles ne le sont, le danger qu'on signale n'est pas aussi grand qu'on le croit.

On a pensé quelquefois qu'une mesure administrative pourrait obliger les étudiants, d'après leur département d'origine, à s'inscrire à une Faculté particulière [1]. J'ai eu la curiosité de sa-

1. On sait que plusieurs écoles de plein exercice et préparatoires insistent pour que les étudiants de leur circonscription soient astreints à plusieurs années de scolarité au chef-lieu de la circonscription.

voir quels résultats donnerait ce système d'après les statistiques de 1877. Dans le tableau ci-dessous, on suppose que les étudiants originaires des académies de Paris, Rennes et Caen doivent faire leurs études à Paris; ceux des académies de Bordeaux et de Poitiers à Bordeaux, et ainsi de suite.

Académies de	Paris. Rennes. Caen.	Paris. . . .	1,294
Académies de	Bordeaux. Poitiers.	Bordeaux. .	646
Académie de	Douai.	Lille.. . . .	468
Académies de	Lyon. Grenoble. Clermont. Chambéry.	Lyon. . . .	548
Académies de	Montpellier Toulouse. Aix.	Montpellier.	793
Académies de	Nancy. Besançon. Dijon.	Nancy. . . .	698

Il est peu probable qu'un ministre veuille jamais réaliser un tel projet, contre lequel il serait facile de faire de nombreuses objections; mais ce tableau donne une assez juste idée des effets que devrait produire la décentralisation qu'il faut souhaiter.

La décentralisation des études médicales est beaucoup plus grande dans l'empire d'Allemagne qu'en France. Voici, en effet, le chiffre des étudiants en médecine pour le semestre d'hiver de l'année 1881-1882 :

	Élèves.	Habitants.
Berlin.	640	1,122,000
Munich..	649	230,000
Wurtzbourg	534	51,000
Leipzig	528	149,000
Breslau.	316	272,000
Greifswald.	308	18,000
Fribourg	218	36,000
Halle..	191	71,000
Kœnigsberg.	174	140,000
Tubingue.	170	10,000
Strasbourg..	166	104,000
Marbourg.	164	11,000
Gœttingue.	161	20,000
Bonn.	152	31,000
Heidelberg..	127	24,000
Erlangen..	124	13,000
Giessen.	109	17,000
Kiel.	106	43,000
Iéna.	91	10,000
Rostock.	56	36,000

Deux universités ont plus de six cents élèves, deux plus de cinq cents, deux plus de trois cents. Huit universités ont plus d'élèves que celle de nos Facultés de province qui en compte le plus

grand nombre. Une seule, celle de Rostock en a moins que notre Faculté la moins favorisée [1].

Ainsi, dans un pays où les universités sont anciennes et ont presque toutes depuis longtemps une installation matérielle excellente, l'égale répartition des élèves entre les différents centres d'études est impossible. Il en sera toujours ainsi : mais le mal est plus ou moins grand selon les pays. Nous sommes persuadé que, chez nous, il sera diminué dans une large mesure avec le temps.

Si on veut se rendre compte de ce que fait la suite des années dans ces sortes de questions, même en France, il faut considérer les Facultés de droit qui datent en grande partie de l'an XII. Le nombre total des élèves en droit a été, durant l'année classique 1881-1882, de 5,001 ; sur ce chiffre, Paris comptait pour 2,092, beaucoup moins de la moitié. Les douze Facultés de province n'avaient que 2,876 étudiants ; les 33 élèves d'Alger complètent le total [2].

1. Le nombre moyen des étudiants en médecine de l'empire d'Allemagne dans ces dernières années, pour 45 millions d'habitants, a été de 4,500, c'est-à-dire 1 par 10,000 habitants. A ce compte, nous devrions avoir 3,600 élèves en médecine ; nous en avons 4,447.

2. On comptait à Paris 810 élèves de 1re année, 544 de seconde ; pour la première année, le chiffre dépassait 100 à Bordeaux (118), à Rennes (107), à Toulouse (250) ; pour la seconde, à Toulouse (168).

Si on fait pour les Facultés de droit l'hypothèse que nous avons indiquée pour les Facultés de médecine, c'est-à-dire si on suppose que les élèves du ressort académique doivent s'inscrire à la Faculté de droit du ressort, voici ce qu'on trouve pour l'année 1877. Je mets en face, entre parenthèses, les chiffres de la population scolaire réelle en 1877.

Paris	921	(1,857)
Aix.	190	(212)
Bordeaux (1870).	347	(368)
Caen.	340	(206)
Dijon et Besançon réunies.	290	(146)
Douai (1865).	359	(214)
Grenoble et Chambéry.	158	(138)
Lyon (1875)	165	(144)
Montpellier (1878).	217	
Nancy (1864).	156	(130)
Poitiers.	338	(232)
Rennes.	251	(180)
Toulouse.	377	(517)
Alger (1879).	31	

Paris a le double du contingent normal; Aix, Bordeaux, Toulouse le dépassent; les autres Facultés s'en éloignent assez peu, et il y a lieu de penser qu'elles s'en éloigneront d'autant moins que l'enseignement y sera fortifié; en supposant une répartition mathématique, qui ne sera jamais réalisée, il devrait y avoir environ 350 élèves

par Faculté de droit, en comptant Alger pour une Faculté. Nous sommes au-dessous de ce chiffre, mais non à tel point qu'il faille déclarer toute décentralisation impossible[1].

Il ne faut pas juger de l'avenir des Facultés de médecine par le présent, qui est un état tout à fait transitoire et où presque tout est défavorable aux écoles de province. On ne doit pas oublier qu'il n'y a eu longtemps en France que trois Facultés de médecine : Strasbourg, Montpellier et Paris; en 1870, ces Facultés ont été réduites à

1. Le nombre des étudiants en droit au semestre d'été de 1882 était réparti entre les universités allemandes que nous avons citées plus haut. Berlin tenait la tête avec 1,441 élèves: puis venait Leipzig avec 858 et Munich avec 712; deux universités seulement avaient plus de 300 élèves : Tubingue 355, Breslau 318; trois plus de 200 : Bonn 251, Strasbourg 222, Heidelberg 206; six plus de 100 : Gœttingue 196, Kœnigsberg 165, Wurtzbourg 133, Halle 119, Fribourg 110, Giessen 120; les autres, Marbourg, Greifswald, Erlangen, Iéna, Kiel et Rostock moins de 100. Le nombre de 5,613 étudiants pour 45 millions d'habitants donne une proportion moins forte que celle que nous constatons en France, où nous avons 5,000 élèves pour 36 millions d'habitants.

Pour la médecine et pour le droit, la fréquentation des Facultés est plus grande en France qu'en Allemagne, mais la centralisation est beaucoup plus marquée en France. Là où notre infériorité est surtout évidente, c'est quand on fait le compte des étudiants pour les sciences et les lettres. Au semestre d'été 1882, les élèves de la Faculté de philosophie dans les universités de l'Allemagne du Nord étaient au nombre de 8,785, contre 1,600 en France. Cette différence s'explique par la prospérité de l'enseignement secondaire allemand qui n'accepte comme professeurs que des élèves de l'Université, tandis que, dans nos collèges, les licenciés sont encore l'exception.

deux ; des six Facultés aujourd'hui existantes, quatre sont toutes récentes ; ni Lille, ni Lyon, ni Bordeaux n'ont aujourd'hui une installation normale. Les nouvelles Facultés ont vécu, ou peu s'en faut, avec le matériel et dans les locaux des écoles préparatoires ; mais les futures installations sont prêtes, elles seront dignes de la science. Les laboratoires de Lyon n'auront rien à envier à ceux de Paris ; ceux de Lille et de Bordeaux dépasseront tout ce que l'on pouvait rêver de plus ambitieux dans cet ordre il y a dix ans. Comparer Paris aux Facultés actuelles, c'est mettre en parallèle une existence séculaire et des établissements qui ne sont pas encore complètement créés, qui se débattent dans toutes les difficultés du début. Les Facultés de province ont-elles pour elles l'avenir ? Tout permet de le croire. Rien ne manque à la ville de Lyon pour le fonctionnement d'une Faculté de médecine de premier ordre, ni une nombreuse population, ni les cliniques, ni un corps médical éminent, éprouvé par le concours. On cherche en vain quelle cause empêcherait Lyon de se développer [1]. Bordeaux est aussi dans des conditions avantageuses [2] ; le ser-

1. La population du département du Rhône au 18 décembre 1881 était de 733,000 habitants, et celle de la ville de Lyon de 372,000.
2. 221,000 habitants en 1881.

vice clinique y est bien assuré. Les difficultés qui existent à Lille ne sont pas de celles qu'il faut désespérer de faire disparaître [1]. Montpellier a le passé, de longues traditions; son outillage se renouvelle tous les jours [2]; la Faculté de Nancy [3] a été mise en possession d'une grande partie des moyens matériels qui lui sont nécessaires. Dans ces deux dernières villes, ce qu'il faut étendre, c'est le service clinique; de ce côté doit porter tout l'effort [4]. L'État, les villes, les départements doivent s'entendre pour assurer aux élèves la possibilité d'examiner un grand nombre de ma-

1. 177,000 habitants dans un département qui compte 1,594,000 âmes et une population spécifique de 282 habitants par kilomètre carré.

2. 61,800 habitants en 1881.

3. 72,000 habitants.

4. Ressources cliniques : Lyon 4,766 lits, 32,000 malades, 1,873 accouchements, 35 services de médecine et de chirurgie, 42 places d'internes; Bordeaux, 1,831 lits, 10,000 malades 610 accouchements, 14 services de médecine et de chirurgie, 11 places d'internes; Lille 2,162 lits, 8,000 malades, 312 accouchements, 10 services de médecine et de chirurgie, 10 places d'internes; Nancy, 1,049 lits, 3,825 malades, 92 accouchements, 7 services de médecine et de chirurgie; Montpellier, 1,585 lits, 5,500 malades, 113 accouchements, 12 services de médecine et de chirurgie. Ces chiffres se rapportent à l'année 1872. (P. Bert, *ouvrage cité*, p. 146.) Les ressources de l'enseignement à Lyon dépassent le tiers de celles que présente Paris. Douze des Facultés de médecine allemandes sont placées dans des villes qui ont 50,000 habitants et au-dessous; il serait important de savoir comment elles peuvent fonctionner avec une population aussi minime. Une étude sur ce sujet, en particulier sur les Facultés de Wurtzbourg, de Greifswald et de Fribourg, serait d'un grand intérêt.

lades ; ce n'est pas un problème insoluble ; il n'est même pas véritablement difficile, si on veut bien voir qu'il est capital, que tout le reste doit lui être subordonné, qu'il est nécessaire de réunir sur ce point toutes les bonnes volontés. A des degrés différents, les cinq Facultés de province peuvent et doivent prospérer. Or c'est leur prospérité même qui retiendra les élèves. Rien ne manquant pour l'instruction, les moyens matériels étant assurés partout, l'amour-propre provincial s'en mêlant, — et nous n'avons garde d'en médire, — y a-t-il très grand danger de voir venir à Paris tous les futurs candidats au doctorat ès sciences médicales, si ce grade est créé? Les Facultés de province ont demandé quelquefois que l'agrégation devînt locale. Si elles ont voulu recevoir des agrégés, pourquoi ne recevraient-elles pas les nouveaux docteurs ? On dira que ce doctorat sera de valeur inégale selon les Facultés. Cela est possible, surtout au début; mais il en est de même de tous les doctorats. Il se fait dans le monde savant une opinion qui ramène les diplômes à la valeur qu'ils doivent avoir; les ouvrages qui ont servi à les obtenir sont dans les mains de tous ; tous les bons juges peuvent donner leur opinion. Il dépend des Facultés de se placer haut dans l'estime des hommes compétents. Ces

conditions sont celles mêmes de la concurrence qu'on ne prétend cependant pas vouloir supprimer.

Quant à la crainte que tous les docteurs ès sciences médicales présentent leur thèse à Paris, comme cela a trop souvent lieu pour le doctorat ès lettres, je ne crois pas qu'elle soit très sérieuse. Il faut remarquer que depuis 1809 la Faculté des lettres de Paris a existé presque seule [1], qu'elle n'avait à craindre aucune concurrence en province. Jusqu'au ministère de M. de Salvandy, c'est à peine si un très petit nombre de Facultés des lettres de province ont fait quelque figure; avec leurs quatre chaires, souvent inoccupées, elles étaient des fictions. Aucune concurrence n'a été possible et cela très tard [2].

1. Elle n'a guère fontionné qu'en 1811.

2. En 1830, voici le tableau des professeurs des Facultés des lettres pour la province :

Besançon	4	professeurs.
Caen..	5	—
Dijon.	4	—
Strasbourg.	5	—
Toulouse.	5	—

Au total 23 professeurs pour toute la France, Paris excepté, mais y compris Strasbourg, les Facultés des lettres n'existaient pas.

Les Facultés des sciences n'existaient guère davantage. On comptait en province 30 professeurs, 4 à Caen, Dijon et Grenoble, 5 à Strasbourg et à Toulouse, 8 à Montpellier. Dans le même temps, les Facultés de médecine de Strasbourg et de Montpellier avaient 25 chaires, c'est-à-dire 2 de plus que toutes

Dès l'an IV, deux Facultés de médecine étaient fortement constituées à côté de celle de Paris et avaient un personnel considérable. De plus, c'est le propre des Facultés de médecine d'avoir un esprit de corps très marqué qui les empêchera toujours d'accepter la suprématie de l'une d'entre elles.

Il y a lieu aussi de penser qu'avec le temps les intéressés eux-mêmes verront tous les dangers d'une centralisation excessive. Il n'est pas nécessaire d'y insister longuement [1]. Avec une telle agglomération, il est impossible au professeur de connaître les étudiants et de s'en occuper; il est même impossible de donner aux travaux pra-

les Facultés des lettres de province. On demande par quelles raisons profondes, — qui, on le supposerait volontiers, tiennent au génie national, — l'enseignement supérieur des lettres et des sciences en France a été longtemps si médiocre. La réponse est bien simple : on avait négligé de le créer. La première condition pour prospérer, c'est d'exister.

En 1850, les chaires des lettres en province étaient au nombre de 60, celles des sciences de 48. Le budget de 1883 indique 95 chaires de lettres, 104 chaires de sciences, sans compter les conférences, les cours complémentaires, et les leçons données par les professeurs des lycées délégués à titre temporaire dans les Facultés ; en réalité, pour 1883, d'après le *Bulletin administratif*, les enseignements dans les Facultés des lettres de province sont au nombre de 152, dans les Facultés des sciences de 133, Alger non compris.

1. Voyez sur ce sujet les remarques si justes de M. Bert (*Discours parlementaires*, 1881, p. 40 et suivantes). A Paris, en une année, sur 4,789 élèves inscrits, 1,861 avaient disparu de l'école sans qu'on sût ce qu'ils étaient devenus.

tiques le temps matériel qu'ils demandent : si on arrive à les faire suivre par les jeunes gens, c'est avec beaucoup de peine, et on ne leur fournit pas les moyens de s'y exercer fréquemment. Voici par exemple à Paris près de six cents élèves de première année : ils doivent tous faire des manipulations de chimie et de physique et tous recevoir individuellement les observations du chef des travaux; tous doivent étudier la botanique au microscope; il faudra forcément les distribuer en séries qui seront admises à des époques éloignées et pour peu de temps. Et quel personnel pourrait suffire, même avec le plus admirable dévouement, à une tâche aussi difficile? Elle est au contraire très aisée à Bordeaux avec 49 élèves, à Lille avec 18, à Nancy avec 21, et elle le serait encore davantage si ces Facultés avaient ce que nous appelons leur chiffre normal d'étudiants. Le mal est encore plus grand pour les cliniques; comment veut-on que 700 élèves de quatrième année fassent tous ces études sérieusement? et ce chiffre ne représente que la moitié des élèves cliniciens puisque le stage est de deux ans. Ce sont là des vérités de bon sens que personne ne peut mettre en doute.

En somme, la question du danger que peut avoir le doctorat ès sciences médicales pour la

prospérité des Facultés de province se ramène à ceci : les conditions faites aujourd'hui à ces Facultés leur permettent-elles de se développer? ces écoles doivent-elles arriver à grouper autour d'elles un nombre plus grand d'étudiants, à former des centres scientifiques importants? Pour nous, nous répondons oui; nous croyons que pour assurer cette prospérité il leur faut peu d'efforts, et par suite le nouveau grade ne peut que leur servir au lieu de leur nuire. Si elles n'ont pas d'avenir, que le grade soit institué ou non, c'est là pour elles chose de médiocre intérêt[1].

Resteraient les intérêts des écoles supérieures et préparatoires. C'est un sujet qu'il sera mieux de traiter quand l'enquête sur l'état et les vœux de ces écoles sera publiée, ce qui, nous l'espérons, se fera bientôt.

1. Nous avons en France une Faculté pour 6 millions d'habitants; en Allemagne, y compris l'Autriche, la proportion est d'une Faculté pour 2 millions d'habitants. (P. Bert, *Rapport sur la création des Facultés de médecine;* Dureau, *Sur l'enseignement et l'exerciee de la médecine en Europe*, daus la *Gazette hebdomadaire de médecine*, 1872). Non seulement nous croyons à l'avenir de nos cinq Facultés de province, mais nous sommes persuadé que deux au moins des écoles supérieures ou préparatoires aujourd'hui existantes, siuou trois, pourront devenir des Facultés et réunir un graud nombre d'élèves. Ce qui manque en ce moment, c'est le personnel des professeurs; les villes et l'État feront les frais des installations matérielles quand le moment sera venu. Il est injuste de supposer que notre pays, quaud on l'y aidera, ne pourra pas donner, dans cet ordre, un euseignement égal à celui de l'étranger.

III

4° On paraît craindre dans quelques Facultés, et cette pensée a été exprimée dans cette revue même, que le nouveau doctorat ne remplace l'agrégation, qu'il ne diminue de la sorte la part d'indépendance que le recrutement par le concours assure aux Facultés. Il est regrettable que l'enquête sur la réforme de l'agrégation n'ait pas été publiée. Ce qui a préoccupé l'administration, — d'après ses circulaires, — c'est de diminuer la durée des épreuves, de rendre le concours plus accessible à un grand nombre de candidats, en élevant cependant le niveau des connaissances exigées. Elle est partie, semble-t-il, de cette idée que pour l'agrégation de médecine les épreuves éliminatoires pourraient être seulement écrites et se faire en province; qu'elles seraient jugées par le jury sans que le candidat se déplaçât; que le candidat ferait ensuite la thèse à loisir, après l'admissibilité, au lieu de sa résidence habituelle; que le séjour à Paris, réduit aux épreuves orales, serait très court. Les Facultés ont tenu à deux choses : 1° à des épreuves orales éliminatoires; 2° à la lecture par le can-

didat des épreuves écrites devant le public. La première de ces exigences paraît être également nécessaire aux professeurs des Facultés de droit pour l'agrégation de cet ordre. Sur les autres conditions, les Facultés de médecine ont exprimé des opinions si opposées qu'aucun accord n'était possible. On le sait par ce qu'en ont dit les revues spéciales et par la publication de certaines délibérations.

La circulaire du 31 octobre 1882 sur le doctorat ès sciences médicales suppose que de cette nouvelle enquête il pourra résulter des vues utiles pour modifier les règles du concours de l'agrégation ; elle suppose que le doctorat pourra entrer en compte ; elle exprime ce vœu qu'à propos de cette discussion on revienne sur l'agrégation, question qui est toujours à l'étude ; de là à la suppression de ce mode de recrutement, il y a loin, et nous ne voyons pas du tout sur quoi on peut se fonder pour prêter cette pensée au ministre. On assimile trop facilement le doctorat en médecine à ceux des sciences et des lettres. On oublie que le docteur ès lettres ou ès sciences a donné la mesure de ses qualités professorales dans l'enseignement secondaire, tandis que le docteur en médecine ou en droit ne l'a en général donnée nulle part. Quoi qu'il en soit, nous

croyons que l'objection tirée de la crainte qu'on aurait de voir supprimer l'agrégation ne doit pas être mise au premier rang.

5° Les arguments s'élèvent à mesure que nous avançons. « Si vous créez un doctorat supérieur, étant données les idées courantes, il suppose que le candidat fait preuve à un degré plus élevé de toutes les connaissances que le simple docteur en médecine possède déjà ; le docteur ès sciences médicales est un docteur en médecine de premier ordre. » Vous ne trouverez pas de forme d'examen qui donne cette garantie ; vous êtes docteur ès lettres, cela ne veut pas dire que vous excellez dans toutes les parties que comportent les études littéraires ; vous pouvez être latiniste et n'avoir que des notions de grec ordinaires, bon historien et médiocre philosophe, philosophe suffisant et très faible historien. Personne ne s'y trompe ; de même pour le doctorat ès sciences physiques qui ne garantit un talent spécial que dans un ordre d'études ; de même pour tous les doctorats ; mais le doctorat ès sciences médicales suppose une supériorité générale dans toutes les parties de la médecine, et c'est là une difficulté sur laquelle insistent avec beaucoup de raison les adversaires du nouveau grade.

Ils ajoutent, parlant surtout de la clinique, que le mérite supérieur dans cet ordre n'est pas de ceux qu'un examen constate facilement; c'est à beaucoup d'égards un mérite pratique, qui s'acquiert par de fortes études, mais qui est fait surtout d'expérience, de coup d'œil, de dextérité. Une dissertation sur un point spécial, si excellente qu'elle soit, ne garantira pas que vous soyez un clinicien émérite. Il faudrait donner le grade au praticien qu'on aurait suivi dans l'exercice de son art et dont il aurait été possible ainsi de constater les hautes qualités ; il faudrait le donner pour des succès remarquables obtenus à l'hôpital et non pour de bonnes réponses sur tel ou tel sujet à un examen. Si donc vous voulez un diplôme qui ne soit que le doctorat actuel, mais plus élevé, vous voulez l'impossible. Votre grade devra trop prouver et ne prouvera rien ; il trompera le public : il portera un nom qui, quoi que vous fassiez, impliquera les qualités d'un médecin très distingué et ne les garantira pas. Telles sont quelques-unes des raisons que l'on fait valoir; elles sont très sérieuses ; jusqu'au moment où on les réfutera, il faut, à notre avis, laisser le doctorat en médecine tel qu'il est, et si on crée un autre grade, le faire nettement différent, surtout de titre, pour qu'aucune confusion ne soit possible.

« 6° Vous voulez encourager les études de laboratoires aux dépens des études cliniques. »

Il est très vrai qu'aux termes mêmes de la circulaire, ce doctorat engagerait surtout les étudiants aux recherches de laboratoire qui permettent de trouver des sujets de thèse, tandis qu'on peut être un excellent interne et un praticien distingué, sans rencontrer facilement dans ses occupations ordinaires et dans la vie la plus laborieuse la matière d'un mémoire original. Un grand nombre d'observations cliniques peuvent être utiles sans conduire l'auteur à aucun résultat certain. Cette objection nous toucherait beaucoup si nous n'avions pas été amenés précédemment à reconnaître que le doctorat ès sciences médicales ne peut être simplement la forme supérieure du doctorat en médecine. Nous avons déclaré notre opinion à cet égard ; nous avons donc seulement à examiner si encourager les études de laboratoire, c'est porter atteinte aux études cliniques ; au fond, le problème se ramène à savoir si la médecine est un art ou une science, si le clinicien peut se passer de la science, si les progrès de la science n'ont pas la plus grande action sur ceux de la clinique.

Si on suppose une science médicale idéale, elle est la connaissance de la vie normale, des alté-

rations qu'elle peut subir, des lois qui régissent l'action des agents extérieurs sur les phénomènes de la vie normale et de la maladie. La médecine parfaite serait donc une science qui gagnerait beaucoup à être pratiquée avec art. Il est trop évident que cette science parfaite n'existe pas, et comme la maladie existe, qu'il faut y porter remède, que les hommes supportent très impatiemment la mauvaise santé, ils s'adressent, quelque opinion théorique qu'ils aient sur ces questions, aux médecins ; ceux-ci se servent de l'expérience et des lois scientifiques connues, corrigent l'ignorance par l'empirisme, font le plus de bien possible, mais n'ont nulle prétention de savoir ce qui serait connu si la médecine était complètement constituée à l'état de science. Il y aurait beaucoup de mots célèbres à citer : « Le meilleur médecin est celui qui sait le mieux de quoi meurt son malade. — Guérir quelquefois, soulager souvent, consoler toujours... »

Les seules sciences arrêtées sont celles qui étudient des lois très simples, alors que ces lois peuvent facilement être considérées isolément. L'astronomie est dans ce cas, en tant qu'elle s'attache à connaître le seul mouvement des corps célestes. Il est plus facile de dire à une seconde près quand Vénus passera sur le soleil que de

décrire les lois d'évolution d'une cellule ou d'un globule du sang. — Nous savons bien que rien ne se fait dans la nature que sous l'action de lois immuables; mais le jeu d'un nombre infini de lois se combinant pour produire des résultats très divers et agissant les unes sur les autres désespère la science et la raison. — Helmholz convie, dans une de ses préfaces, le lecteur à considérer le mouvement de la mer sur la plage, et les phénomènes si variés d'optique, d'acoustique, de pesanteur qui accompagnent ce mouvement; il lui montre le spectacle de cette masse d'eau et il lui dit qu'il n'y a pas un de ces milliers d'atomes qui se meuve en dehors de lois précises; en même temps, il défie le génie même le plus merveilleux de démêler et de suivre l'action de ces lois. Cette vérité est encore plus sensible quand il s'agit de la vie. Soyons d'accord avec les cliniciens : les lois de la vie sont très peu connues, et le grand remède à notre ignorance, le seul moyen de diminuer le mal, c'est le bon sens pratique, cette expérience que donne l'usage, ce tact, cette intuition même, si on veut, qu'un esprit heureux acquiert à force de voir des malades, en se tenant au courant des découvertes que font les purs chercheurs scientifiques. Il faut donc ici une cote mal taillée, il faut faire leur part à la

clinique et au laboratoire, et, à mon sens, on exige trop peu des élèves au point de vue clinique. Le décret du 20 juin 1878 a été l'objet de critiques très justes. Deux ans de stage hospitalier sont un trop court apprentissage, surtout si on remarque que, durant ce stage, l'élève est préoccupé d'examens qui ne portent pas sur la clinique, qu'il suit les leçons du médecin praticien d'un esprit distrait et qu'il n'est vraiment tout à fait maître de se consacrer exclusivement à l'étude du malade qu'après quatre années ; la seconde partie du second examen, physiologie, se passe après la douzième et avant la quatorzième inscription, c'est-à-dire dans le premier semestre de la quatrième année. Encore ce stage, si insuffisant qu'il soit, et dans de si mauvaises conditions qu'il se fasse, n'est-il pas toujours exigé avec une rigueur suffisante. J'ai entendu affirmer que 60 pour 100 des élèves reçus docteurs en médecine n'ont pas vu un seul accouchement le jour où ils sont investis du droit d'exercer leur art. Cette proportion est plus forte encore dans quelques Facultés : et ce fait n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Il faut chercher les moyens de fortifier les études cliniques, mais, en les cherchant, il n'y a nulle nécessité de déprécier les recherches de laboratoire.

Là où la doctrine est tout à fait fausse, — et on en trouvera l'expression complète dans quelques-uns des procès-verbaux qui viennent d'être publiés, — c'est quand on exagère cette vérité que la médecine est un art et que le médecin est un artiste ; quand on ajoute qu'il ne doit pas être un savant, quand on déprécie la science, quand on ramène les qualités du professeur de médecine et du médecin à l'habileté. On va si loin qu'on supposerait volontiers que par le savoir-faire il peut suppléer à tout. Il n'est que trop vrai que le public ne comprend rien à la médecine, et comme il a sans cesse besoin des médecins, qu'il les aborde dans des conditions d'esprit qui ne lui laissent pas toute sa liberté, il est facile de le tromper; on voit des gens exercer la médecine durant des années sans avoir des notions même élémentaires de cette science, sans un grade, sans une inscription. Quand la justice les saisit, on est stupéfait qu'un tel charlatanisme ait pu tromper tout le monde, les clients, les autorités et les médecins eux-mêmes. Mais par cela même que la fraude est plus facile, qu'il est à peu près impossible au malade de distinguer l'homme incapable de l'homme instruit, il faut prendre garde que l'art ne soit qu'un moyen de dissimuler l'ignorance, il faut réagir contre cette tendance

de quelques jeunes gens, trop facilement portés à croire qu'après tout on s'en tire toujours, et autant il est important d'encourager sérieusement les études cliniques, autant il faut répéter avec fermeté que les grands progrès de la médecine se font par la science. Au fond, le bon clinicien est celui qui profite de toutes les découvertes de la science, et c'est la science même qui fait avancer la médecine, de sorte que l'histologie, la chimie médicale, la physiologie devraient bien plutôt être appelées sciences fondamentales que sciences accessoires. Il est inutile de rappeler les grandes découvertes de ce siècle ; celles qui ont eu le plus d'action sur la médecine ont été bien rarement faites par des praticiens, et à cette heure même nous sommes à la veille d'une révolution dans la thérapeutique, en ce qui touche les maladies contagieuses, où ce ne sont pas les médecins seuls qui ont démontré la vérité de lois capitales appelées à modifier profondément la clinique.

Si les sciences de laboratoire ont cette importance, s'il est à souhaiter que des hommes d'élite s'y consacrent, quelle raison y a-t-il de s'opposer à la création d'un titre qui consacrerait le mérite dans cet ordre d'études ? Le doctorat ancien suffirait à la pratique ; des connaissances spéciales

donneraient droit à un autre doctorat, biologique, anatomo-physiologique qui constaterait une aptitude distinguée dans plusieurs des sciences dont la médecine pratique ne peut se passer et dont il est nécessaire d'encourager les progrès. Si on demande quelle utilité aurait ce titre, il en aurait une évidente : il marquerait l'importance que les études strictement scientifiques ont aux yeux de l'opinion, et par là il ne serait pas sans action sur les progrès de la médecine en notre pays. Il dirait hautement que l'État considère ces études comme de premier ordre, qu'il veut qu'on s'y consacre ; l'État a le droit, il a le devoir d'exprimer sa pensée, d'indiquer une direction, de déclarer au nom de l'intérêt général que les usages actuellement suivis ne suffisent pas, qu'il faut un effort de plus, et de contribuer par les moyens dont il dispose à réaliser ce progrès. C'est sans doute sur ce terrain que va se transporter la discussion dans le supplément d'enquête qui est annoncé. Les considérations de détail sont de peu d'importance. Quant au mode d'examen, il sera simplement celui de toute épreuve hautement scientifique ; pourvu qu'il prouve de fortes connaissances et un esprit original, il sera bon.

Ce qui prime tout dans une telle discussion, c'est le grand intérêt scientifique qui est en cause ;

il est cependant permis de penser aussi à d'autres questions qui peuvent être traitées à propos de ce doctorat. Telle est celle de la constitution des écoles préparatoires et même des écoles de plein exercice. Leur mode de recrutement par le concours donne souvent des résultats médiocres ; il est insuffisant pour que les privilèges de ces écoles puissent être augmentés ; telles qu'elles sont, elles ne peuvent vivre. C'est là un de ces problèmes qu'on ne peut pas sans cesse ajourner. Il faut prendre un parti, à moins qu'on ne veuille laisser dépérir ces écoles, ce qui serait un très grand préjudice pour la décentralisation des études en France [1]. Un doctorat ès sciences médicales, sans détruire le concours, dont le jury pourrait être modifié, ne rendrait-il pas le recrutement plus sûr et meilleur? De même pour l'agrégation dont les épreuves sont trop longues, ce doctorat ne saurait-il entrer en compte? Les réformes à apporter à ce concours ont été mises à l'étude sans qu'il ait été possible d'aboutir. Il faudra les reprendre ; personne n'admet que l'état actuel doive être maintenu quand même. Les plus graves raisons s'opposent, en ce moment, qui est évidemment une période de transition,

1. *Lettre adressée à M. le ministre de l'instruction publique par les professeurs de l'École de Nantes*, 1882.

à ce que l'agrégation soit remise à chaque Faculté qui la ferait passer sous sa responsabilité ; il faut abréger les épreuves et cependant les fortifier. Les garanties du nouveau doctorat n'aideraient-elles pas à résoudre le problème ? L'importance du concours dans les écoles préparatoires et des épreuves orales dans l'agrégation reposent en partie sur une conception du moyen âge. Neuf fois sur dix, pour bien enseigner, il suffit de bien savoir : les qualités professorales dont on parle tant, cette nécessité d'être un artiste, un habile parleur, doivent-elles être considérées comme des conditions de premier ordre et dans le sens même où on en fait l'éloge ? Que vaut le mérite de la parole auprès d'une science sérieuse ? Dans le laboratoire, au lit du malade, à la salle d'autopsie, l'homme consciencieux qui connaît bien ce dont il parle instruit l'élève sans éloquence, ou plutôt il est éloquent par les faits qu'il indique, par la vérité, par le raisonnement. L'enseignement qui consiste à former l'élève par des indications précises et des exercices pratiques ne demande pas des prodiges d'élocution. Pourquoi la médecine se mettrait-elle de parti pris en dehors des règles adoptées pour la plupart des autres enseignements ?

La grande difficulté sera de faire un diplôme

— si on le fait — qui soit accessible à quiconque s'occupe de médecine, soit comme praticien, soit comme homme de laboratoire. Pour les recherches de laboratoire, pour la physiologie, l'histologie, l'anatomie pathologique et l'anatomie normale, la question est très simple; elle ne l'est ni pour la chirurgie ni pour la clinique. Nous n'admettons pas dès maintenant qu'il faille renoncer *a priori* à créer un titre supérieur pour ces deux dernières sciences, titre qui ne pourrait être confondu aux yeux du public avec le doctorat en médecine. Nous attendrons les nouvelles opinions qui seront exprimées dans les Facultés pour revenir sur ce sujet.

Nous avons examiné seulement quelques-uncs des opinions qui sont exposées dans les rapports de l'enquête; la question comporte une étude beaucoup plus étendue, et en particulier la discussion de plusieurs projets pour des réformes de détail dont l'intérêt est sérieux. Tous ces sujets seront traités dans cette revue et dans les Facultés. Ce que nous avons voulu surtout, c'est marquer les services que peut rendre ce mode de consultation. Il est facile, en lisant ces procès-verbaux, de distinguer les raisons scientifiques de celles qui le sont moins. Nous sommes persuadé

qu'avec le temps tout ce qui est secondaire disparaîtra des discussions instituées dans les Facultés et dans les conseils, que le ton et l'esprit s'en élèveront partout, et que le seul intérêt général, l'intérêt de l'Université et celui de la science, qui ne se séparent pas de l'intérêt public, non seulement seront toujours au premier plan, mais feront disparaître toute autre considération. Il serait téméraire de vouloir la perfection dès la première fois; plus téméraire de croire que les réformes importantes doivent se faire rapidement. Un délai de quelques mois, même d'un ou deux ans, pour un changement sérieux est insignifiant. Si nous avions un conseil à donner à l'administration, nous la prierions de ne pas se hâter, et de laisser à l'opinion le temps de se préciser. Les réformes universitaires ont souvent le tort d'être trop précipitées; il semble qu'on les improvise; c'est pourquoi elles durent si peu; il faut que les objections soient longuement examinées, et que toute modification soit le résultat d'un vœu qui, après avoir été celui de quelques-uns, est plus tard celui de tous. Il est bon aussi de penser quelquefois, quand il s'agit de l'enseignement supérieur, à la situation qui lui a été faite longtemps; il commence à peine à se développer aujourd'hui, surtout en province. Depuis la des-

truction des anciennes universités, il semble que Paris ait été toute la France; il faut que l'enseignement supérieur prenne partout conscience de sa valeur, de son droit à se gouverner lui-même, qu'il justifie la liberté qui lui est acquise par la manière dont il en use; il faut qu'il se fasse une doctrine; les progrès dans cet ordre sont déjà considérables, encore ne peuvent-ils être tous accomplis dès aujourd'hui. Le temps est nécessaire; l'exercice de la liberté et de la responsabilité est une autre condition indispensable de ce mode de gouvernement. Puisse l'administration de l'Instruction publique se bien persuader qu'elle ne fera rien de bon ni de durable qu'en remettant aux membres mêmes du corps enseignant le soin de discuter les réformes qui sont nécessaires, de rechercher ce qui peut être fait de plus profitable pour l'avancement de la science et le développement de l'instruction publique.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 19 AOUT 1883

A LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE

DISCOURS

PRONONCÉ LE 19 AOUT 1883

A LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE

MESSIEURS,

La cérémonie que vous célébrez marquera dans les fastes de Marseille et dans l'histoire de l'enseignement supérieur. Vous élevez à la science, non un palais luxueux, — elle n'en a pas besoin — mais de vastes ateliers, où le luxe sera l'espace, la lumière, le bon agencement de tout ce qu'il faut pour le travail, un outillage complet au courant de tous les progrès. Votre institut de physique, par une nouveauté qui jusqu'ici est unique en France, occupera un édifice indépendant; là où vous logez une seule chaire, on eût mis, il y a peu, trois Facultés : le droit, les sciences et les lettres. Vous avez compris que la chimie ne saurait avoir trop de facilités, trop de moyens d'expériences;

elle va de progrès en progrès; elle est une des reines de ce temps; elle fait et défait les fortunes. Le plan de vos laboratoires multiples prévoit les recherches désintéressées des maîtres, les leçons qu'ils doivent donner aux futurs professeurs, le concours qu'ils prêteront à l'industrie et au commerce. Les sciences naturelles auront à Longchamp une partie de leur installation; le reste sera à quelques pas, dans des annexes comme les constructions que vous allez élever au bord de la mer pour la zoologie. Plus est grande l'activité des études, plus il est nécessaire de les placer dans des locaux séparés, indépendants et voisins, où la liberté est entière, sans que l'unité des Facultés ou des universités soit atteinte. Tels sont ceux de vos projets dont l'exécution est décidée et peut être considérée comme un fait accompli. Vous avez d'autres ambitions : elles seront discutées; l'avenir en est surtout dans vos mains. L'État n'a jamais le droit d'empêcher ceux qui ont de hautes et nobles visées de faire ce qu'il faut pour qu'elles réussissent.

Quoi que vous ayez décidé, Messieurs, l'esprit qui a inspiré vos résolutions, qui éclate dans les rapports et dans les délibérations de votre conseil municipal est encore plus digne d'éloges que ces résolutions mêmes. Vous avez exprimé des idées

qui prouvent quel progrès fait chaque jour dans notre pays la théorie de l'enseignement supérieur. Toute la France pensera dans quelques années ce que vous pensez. Ce n'est pas un médiocre honneur que de mettre en circulation des nouveautés qui paraissent tout d'abord ou des chimères ou des paradoxes, que le bon sens public adopte ensuite, et qui deviennent des vérités banales. Nous avons à cet égard de vives surprises et de grandes satisfactions. En trois ou quatre ans, les thèmes de nos discours sont démodés. C'est un lieu commun aujourd'hui que la République et l'instruction sont deux alliées qu'on ne pourrait séparer sans compromettre la forme même du gouvernement. Les principes que proclament à cet égard la Déclaration des droits de l'homme, la constitution de 91, celles de l'an I et de l'an III sont aujourd'hui des idées si simples que nous en vivons sans y songer. L'enseignement, selon la belle formule de nos pères, est vraiment, dans la pensée de tous, une mesure de sécurité nationale.

C'est encore un lieu commun que les trois ordres d'enseignement sont indivisibles, comme trois parties essentielles d'un même organisme ; que le mal de l'un atteint les deux autres, qu'ils ne peuvent que prospérer ensemble ou dépérir

également ensemble. La démocratie a toujours eu le culte de l'instruction supérieure ; elle a fait plus pour elle, non seulement que les hommes les plus éclairés, mais parfois que l'État lui-même ; il lui est arrivé de le stimuler et de l'entraîner. C'est la suite de la tradition de 89. Les temps nouveaux n'ont jamais oublié qu'ils sont nés de la science, de la philosophie et de l'histoire, et, comme on disait autrefois, qu'ils doivent tout au progrès des lumières. Cet instinct populaire, si juste et si puissant, qui construit partout des édifices pour les connaissances les moins accessibles à la foule, et d'autant mieux que les villes sont plus pénétrées des idées libérales, n'a pu voir dès le premier jour les phases par lesquelles passerait le long travail entrepris pour donner à la France une haute instruction qui soit digne d'elle. Il a été de l'avant, sûr qu'à chaque heure suffit sa peine, que le tout est d'être dans la bonne voie. Nous sommes arrivés à un de ces moments où les progrès du passé même le plus récent ne suffisent plus. Vous l'avez dit mieux que personne, vous voulez commencer une étape à laquelle l'opinion générale n'avait encore que vaguement pensé ; vous la parcourrez pour le plus grand bien de la France. A l'heure où le but à poursuivre va être nouveau, et dans la ville où il a été le plus

heureusement défini, il est peut-être permis de dire ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il n'est pas d'hommage plus digne de Marseille, plus digne des hommes de cœur qui dans votre conseil et en dehors se sont dévoués à cette tâche.

Ce qui a été fait, depuis 1870, et surtout depuis les lois constitutionnelles de 1875, pour les Facultés, qui ne sont pas tout l'enseignement supérieur, mais qui en forment la partie principale, est jugé par quelques-uns avec dédain, par d'autres avec une satisfaction trop complète. La vérité est que l'entreprise est bien commencée, mais que nous sommes encore loin du but qu'il faut atteindre.

L'effort a tout d'abord porté sur les sciences et sur les lettres : depuis l'an III, nous possédions des Facultés de médecine, depuis l'an XII des Facultés de droit. Ces écoles professionnelles avaient des élèves : chaque fois qu'il existe des étudiants réguliers, ils empêchent l'enseignement de s'abaisser. Les Facultés de médecine étaient trop peu nombreuses, mal dotées et mal logées; du moins elles vivaient régulièrement; de ce côté le péril n'avait rien de pressant; de même pour le droit. Pour ces deux enseignements, la proportion des étudiants a toujours égalé, en France, ce qu'elle est dans les pays de

l'Europe les plus favorisés. Ce qui nous préoccupait. c'était, pour la médecine, des installations meilleures ; pour la médecine et le droit, des améliorations dans les méthodes ; ces changements devaient se produire naturellement avec le progrès des Facultés des scienees et des lettres.

Pour les sciences, les locaux manquaient ; nous avions quelques salles souvent étroites, obscures et humides. Une Faculté des lettres se composait de deux amphithéâtres et d'une pièce pour les examens. On a peine à se figurer aujourd'hui dans quel abandon vivaient les professeurs, privés de toute facilité matérielle d'études, sans laboratoires, sans instruments, sans bibliothèques. On n'était pas loin de considérer les Facultés comme une source de revenus. En 1869, la dépense dépassait la recette de 80,000 francs. Telle était la somme que l'État consacrait à ce grand service. Un ministre de l'instruction publique disait, il y a longtemps déjà : « La pénurie de nos Facultés est telle qu'il faut, si nous ne voulons pas qu'elles soient privées de tout moyen d'enseignement, consaerer par année de 7 à 800,000 francs à des dépenses matérielles d'installation... » Et ailleurs : « Il serait insensé de fermer les yeux sur une situation dangereuse et de croire que cette situation provisoire peut se prolonger sans péril. »

Cette situation s'est prolongée jusqu'à ces derniers jours.

La construction des locaux et l'outillage ont été un des premiers devoirs de l'État et des villes. Toutes les Facultés seront reconstruites à bref délai; si on cite encore deux ou trois exceptions, nous sommes sûr qu'elles disparaîtront bientôt, et partout il sera fait droit aux exigences légitimes du travail. Les dépenses engagées montent à environ 70 millions; pour achever l'œuvre, en y comprenant des établissements qui ne sont pas des Facultés, comme le Collège de France, il faut encore 40 millions répartis en six ou huit annuités; ce sont des chiffres bien connus; M. Ferry les a mis à l'ordre du jour de l'opinion; des plaidoyers éloquents en ont donné le détail; nous sommes sûr qu'à bref délai nous n'aurons plus à en parler.

Les étudiants n'existaient pas, ou, s'ils existaient, on pouvait leur appliquer la devise du conseil municipal de Rome à la Renaissance : S. P. Q. R., *Si peu que rien*. L'institution des bourses (300 bourses de licence, 200 bourses d'agrégation) a formé un premier noyau. Les professeurs ont parlé devant des élèves ; l'enseignement a été modifié par cela même; il s'est adressé à des auditeurs qui ne se contentaient

pas d'être distraits ou charmés, mais qui voulaient être instruits. En cinq années, le nombre des élèves réguliers est arrivé à 2,000. Pour atteindre le chiffre des pays où les Facultés de philosophie sont le plus suivies, il nous manque encore 4,000 élèves.

On s'est parfois demandé, en voyant l'état de nos Facultés des sciences et des lettres de province, si notre génie national s'opposait à la création, dans un certain nombre de villes, de grands centres littéraires et scientifiques. La vérité est beaucoup moins grave. Si notre enseignement provincial a si peu vécu, c'est qu'on l'avait oublié. Nos rares Facultés se composaient de 5 ou 6 professeurs; en 1830, Paris excepté, on comptait, pour toute la France, 30 professeurs de sciences et 23 professeurs de lettres; en 1850, 62 de sciences et 60 de lettres; en 1869, 37 de plus. Nous avions, dans les chaires, des hommes distingués, quelques-uns même éminents; l'enseignement régulier des lettres et des sciences n'existait pas. Grâce aux conférences, aux cours nouveaux, sans compter Alger, qui est une grande espérance, les Facultés des lettres ont à ce jour 179 enseignements, les Facultés des sciences 166. Les lacunes restent encore considérables; les sciences naturelles doivent compter partout au

moins trois professeurs, les mathématiques également; la physiologie doit être enseignée dans les Facultés des sciences; il en est de même de la philologie dans les Facultés des lettres; les chaires d'histoire seront multipliées; à plus forte raison, ne peut-on penser à laisser le grec et le latin à un ou deux maîtres. Il faut plus de variété dans les cadres, des facilités pour que des professeurs nombreux enseignent à des titres divers; il faut aussi que des tâches différentes soient confiées à des maîtres différents, selon que les élèves sont plus ou moins instruits. Les Chambres créent chaque année de nouvelles chaires; en 1884, elles nous donneront un crédit élevé pour essayer, dans les conférences de sciences et de lettres, vingt-cinq maîtres nouveaux. Nous arriverons ainsi peu à peu au chiffre normal que nous sommes loin d'avoir atteint et sur lequel nous n'avons aucune illusion.

Les locaux tous reconstruits ou sur le point de l'être, l'outillage organisé, les bibliothèques commencées, les frais de cours augmentés, les collections créées, le nombre des enseignements plus que doublé, des élèves réguliers donnés aux professeurs : telle est la tâche accomplie. Si modeste qu'elle puisse paraître, elle constitue un réel progrès. Sans cette réforme, tout ce qui

est entrepris pour répandre et élever l'enseignement secondaire serait inutile; l'enseignement primaire lui-même ne saurait comment former ses maîtres; il emprunte sans cesse à l'enseignement secondaire, qui s'appauvrirait si on ne lui donnait de nouvelles recrues. L'École normale supérieure ne fournit que très peu de professeurs; le nombre des candidats aux agrégations, grâce aux Facultés, a doublé et triplé cette année, et les concours seront bons, si on en juge par celui qui vient de finir à l'École normale. Depuis dix ans, le jury n'en avait pas vu de meilleur. S'il faut des agrégés pour nos lycées, les collèges demandent des licenciés. Il serait indigne de nous de dissimuler la vérité : nous n'avions pas, il y a trois ans, en moyenne, plus d'un licencié ès sciences, plus de deux licenciés ès lettres par collège. C'était là un état qui ne pouvait durer, sous peine de compromettre notre enseignement secondaire. Les Facultés seules formeront les 3,000 licenciés qui sont nécessaires; elles commencent à nous les donner dans des proportions que nul n'eût osé espérer. On doit aussi penser à ce que sera un personnel qui aura fait deux et quatre ans d'études supérieures. Que le programme soit suivi comme il l'a été jusqu'ici, il n'y aura pas, dans dix ans, un seul maître de

lycée ou de collège qui n'ait étudié ou à l'École normale ou dans les Facultés. Ce sera un changement considérable, et pour l'enseignement secondaire, où les leçons seront meilleures, et pour la haute culture scientifique, qui gardera des partisans et des travailleurs capables d'aller très loin, parmi ceux qui auront appris les méthodes. Il faut compter avec le temps et reconnaître sincèrement l'importance du service rendu.

Les élèves sont souvent médiocres ; il ne pouvait en être d'autre sorte. Attendons qu'ils soient formés dans les collèges par les étudiants qui sont aujourd'hui dans les Facultés ; le changement sera sensible. Ces élèves sont trop peu nombreux; là encore le mal est provisoire. Ne croyez-vous pas que cet enseignement nouveau gagnera des vocations ? Les médecins iront aux cours de sciences, les étudiants en droit aux cours d'histoire, de philosophie ; les juristes d'autrefois, qui ont tenu une si grande place dans le passé du génie français, leur ont légué des exemples. Est-il défendu de croire qu'en sortant des lycées, de bons élèves, qui n'ont pas à se préoccuper d'une carrière, se laisseront séduire par la pensée de continuer à la Faculté, pour le profit même que procurent les sciences et les lettres, leurs études à peine ébauchées ? L'opinion amè-

nera aux Facultés, de jour en jour davantage, à mesure que l'on saura mieux ce qu'elles sont. Les élèves se multiplieront dans la proportion même où les maîtres dignes d'enseigner deviendront plus nombreux et nous permettront d'augmenter le nombre des chaires. Le tout est de persister dans l'œuvre entreprise, de savoir ce que l'on veut et de le poursuivre sans repos, avec patience et résolution.

Mais cette réforme va tout simplement à faire des Facultés des lettres et des sciences des institutions professionnelles, qui remplissent une mission utile et cependant secondaire? Que faites-vous de la science étudiée pour elle-même, des recherches désintéressées, de la décentralisation intellectuelle? Jamais nous n'avons perdu de vue ces devoirs. Nous avons commencé humblement; nous avons d'abord pensé aux nécessités matérielles urgentes; nous comptions que le progrès se ferait de lui-même, et vous nous montrez, Messieurs, qu'il s'est accompli déjà dans l'opinion, du moins chez vous. La tâche que les Facultés remplissent aujourd'hui avec tant de dévouement et de succès leur sera toujours imposée. Elle est essentielle à l'instruction publique en ce pays, mais elle deviendra de jour en jour plus facile, par l'habitude, par la valeur

plus sérieuse des élèves, par une organisation plus complète qui répondra aux exigences de devoirs multiples. En même temps, on verra se faire une évolution à laquelle mènera le progrès même de cet enseignement dit « professionnel ». Les études désintéressées, celles qui méritent vraiment le nom de hautes, se feront une place qui grandira sans cesse.

Certainement, nous aurions voulu créer tout de suite, si cela eût été possible, dans chaque académie de province, une école pratique des hautes études, ce complément nécessaire, cette partie essentielle de toute Faculté; mais ce rêve eût été une chimère. La France a toujours tenu un rang honorable dans le monde par ses savants, ses lettrés, ses historiens, ses philosophes; elle a son génie propre; elle a marqué la première la voie dans bien des ordres de recherches; il est telle science où elle a fourni des maîtres à toute l'Europe; elle a eu, à chaque époque, des professeurs éminents, et par eux une grande part de gloire, mais cette gloire même lui a caché la vérité; elle n'avait ni sous-officiers ni soldats. C'est en grande partie la suite d'événements historiques sur lesquels il serait inutile et peu digne de récriminer. Ce qui a été fait de considérable, de vivant pour l'organisation du travail scienti-

fique en France s'arrête à 1795. Les hommes de cette génération avaient à cet égard des idées qui peuvent être discutées; ils n'en ont réalisé qu'une faible partie; leur œuvre inachevée, interrompue au lendemain du jour où ils la décrétaient, reste encore la grande garantie de l'activité scientifique en notre pays. Le Bureau des longitudes pour l'astronomie, le Muséum magnifiquement réorganisé pour les sciences de la nature; le Collège de France reconstitué et augmenté, l'École des langues orientales, l'École polytechnique, la première École normale, de grands enseignements pour la peinture, la musique, les arts industriels; enfin, au-dessus de cet ensemble, l'Institut : ce sont là autant de créations qui ont maintenu intact jusqu'à nos jours l'honneur du pays. La Convention voulait étendre à toute la France ce qu'elle faisait pour Paris; elle l'avait décidé. C'est à nous qu'il appartient d'achever son œuvre.

Ainsi maintenant, comme vous l'avez si bien vu, notre ambition s'élève; elle change d'objet; il faut créer en province, dans nos Facultés, de véritables centres d'études de plus en plus désintéressées, de plus en plus sérieuses. Et soyez sûrs que, pour les maîtres, les devoirs professionnels n'arrêteront jamais ni le génie ni même le talent; que, pour les élèves, les connaissances fonda-

mentales que les examens exigent ne sont pas un obstacle, mais la condition même de tout travail ultérieur, de toute originalité. Les programmes n'ont d'autre effet que d'obliger chacun à posséder les notions premières sans lesquelles toute recherche indépendante est chimérique. Ils sont un minimum, mais ce minimum est indispensable. Le grand nombre des élèves doit permettre une sélection de jeunes gens qui ne se borneront pas à l'essentiel classique, qui resteront dans les laboratoires littéraires et scientifiques après les grades, qui formeront des écoles au sens élevé du mot. Les Facultés doivent donner chaque année à l'État beaucoup de bons professeurs et quelques savants.

Est-il nécessaire de répéter une fois de plus que dans ces ambitions rien ne réussira qui ne soit très français, qu'il ne s'agit d'aucune manière d'une imitation servile de l'étranger, que cet esclavage ne nous préparerait que désillusions; que si nous voulons une application nouvelle de nos qualités, nous ne renonçons à rien de ce qui fait l'honneur de notre génie national, ni à la clarté, ni au goût, ni à l'habitude de voir en toute question ce qui est général et humain, ni à l'éloquence qui restera toujours une des parties essentielles de notre enseignement à tous

les degrés? Nous ne renonçons à rien; nous voulons davantage, et, si nous insistons moins sur les mérites d'autrefois, c'est qu'ils sont de ceux contre lesquels aucun effort, aucun oubli, aucune réforme ne peut prévaloir.

Si tel est le principe, les conséquences en sont faciles à comprendre; il serait inutile d'édicter une série de prescriptions de détail. Vous le savez bien, le tout est d'aller de l'avant, avec bon sens et avec suite. Il faut accueillir toutes les nouveautés, en leur demandant seulement si elles vont au but à atteindre; il faut les admettre avec variété, ne pas craindre les essais, ne pas s'effrayer des lenteurs, des insuccès même, solliciter les initiatives, provoquer les discussions dont la Société de l'Enseignement supérieur donne si heureusement l'exemple, mais qui doivent devenir plus générales dans la presse, dans les Facultés, dans les conseils où les suffrages de l'Université envoient librement ses représentants, où les lycées, les collèges et les Facultés peuvent s'éclairer mutuellement; chercher avant tout la vie qui crée l'opinion, sans laquelle on ne fait rien.

Il faut que les corps aient de plus en plus le sentiment de leur responsabilité, celui des services rendus et à rendre, pour que tout ce qui est souhaité en vue d'assurer leur autonomie soit

plus facile à réaliser; que les différentes Facultés se rapprochent et forment d'elles-mêmes des universités; que tous les ordres de hautes études vivent dans une entière communauté, que l'action des écoles s'exerce bien au delà des étudiants, qu'elles acquièrent une originalité due en partie au pays même où elles sont établies; qu'elles groupent tant d'esprits de bonne volonté, qui désirent travailler sur les choses qui les entourent, qui s'épuisent inutilement faute d'un peu d'aide et qui cependant peuvent, en quelques années, créer une si heureuse activité provinciale; que les rivalités s'établissent entre les villes, qu'on tienne à honneur de se disputer les meilleurs maîtres, comme vous venez de le faire en inscrivant à votre budget une somme considérable pour constituer des traitements propres à Marseille. — Telle est la mission, Messieurs, à laquelle vous nous conviez; avec des différences de détail dans l'exécution, elle répond à la pensée même du législateur de 94 et de 95; seule elle permettra à l'enseignement supérieur de rendre les services que votre libéralisme en attend.

L'instruction supérieure coûtera toujours très peu d'argent, auprès de ce que demandent les autres enseignements et les autres services publics. C'est par des sommes très minimes qu'il

faut compter, mais encore ne faut-il ni les refuser ni même les faire attendre. Ce n'est pas pour vous, Messieurs, qu'il faut répéter cet axiome, mais il suffirait qu'il y eût encore un incrédule pour qu'il fût permis d'y insister. Le matériel de nos laboratoires rapporte au pays autant que les ports et les voies de communication; il doit être mis au même rang dans nos préoccupations économiques; et s'il donne autant, c'est au prix de subventions insignifiantes. Calculez, pour ne citer qu'un fait récent, combien de millions vaut à la France la dernière découverte de M. Pasteur, quelle somme minime ont demandée ces admirables expériences. Vous avez vu partir ces jours-ci avec émotion ces savants qui vont étudier le choléra d'après les méthodes nouvelles; quel succès s'ils réussissent! Et, tôt ou tard, la science réussira! Cela aura coûté au pays quelques milliers de francs. Mettez en regard des bénéfices que la chimie, la mécanique, l'électricité donnent à un pays, le budget de leurs laboratoires. Examinez les exportations et les importations des grandes puissances, — quelque sérieux que soit cet examen, — et voyez quelle part a la science à l'augmentation et à la décadence de la richesse. S'il y avait des esprits hésitants à cet égard, vous leur diriez que c'est là une

question de chiffres, de *doit* et *avoir;* qu'il la faut traiter sans phrases, sans théorie, comme un bon commerçant fait ses comptes; qu'il suffit de la moindre attention pour reconnaître que l'enseignement supérieur rend au centuple le peu qu'on lui donne, le peu qui lui est nécessaire; que le négliger quand tant d'autres pays le surveillent avec un soin jaloux, c'est s'exposer sur toutes les places de l'Europe aux plus terribles surprises.

Vous vous élevez plus haut, Messieurs; ce serait vous faire injure que de vous supposer capables un instant de renoncer à un seul des titres de gloire que la France s'est acquis par les sciences, les lettres et les arts; vous pensez qu'une forme de gouvernement qui n'est que le résultat du progrès des âges antérieurs manquerait à ses origines et à son principe, si elle n'était passionnée pour tous les progrès; que vous avez, au contraire, des ressources particulières pour les hâter et les multiplier, et vous avez à cœur de le montrer. Vous savez aussi que l'enseignement supérieur rend à la démocratie des services qui lui sont plus nécessaires qu'aux monarchies, des services dont celles-ci peuvent se passer, dont les pays de suffrage universel ne sauraient se priver sans courir les plus grands dangers; de telle sorte que chez eux la haute instruction

largement développée est une condition même de vie.

Après la richesse et la gloire du pays, vous voulez la pacification des esprits. Vous l'attendez des progrès de la raison publique, vous l'attendez de la vérité qui rapproche toujours, de la science enseignée sous sa forme la plus élevée dans quelques écoles et de là répandant son influence jusqu'aux plus humbles villages. La démocratie, telle que vous la comprenez, fortement empreinte des idées que donnent l'histoire et la philosophie, en subissant l'action à tous les degrés, dit aux partisans du passé que la France est une, que les bienfaits dont nous jouissons sont en partie l'œuvre de leurs ancêtres qui seraient avec nous s'ils vivaient; que nous ne venons pas seulement de 89, mais du XVIII[e] siècle, qui eût lui-même été impossible sans le XVII[e]. Aux hommes des idées nouvelles elle commande la reconnaissance pour ce passé; à ceux des idées anciennes, le respect pour leurs pères qu'ils ne peuvent renier; aux plus audacieux que leur enthousiasme emporte, qui rêvent de chimères, elle rappelle que tout est successif; que rien ne s'improvise, que l'impossible d'aujourd'hui sera le possible de demain; qu'il faut classer les problèmes, les résoudre les uns après les autres, se défier des

illusions qui compromettent en un jour l'effort et les résultats de tant d'années et, comme on vous le disait naguère, que l'avenir n'est ni aux théories absolues ni à la raison seule, « mais à la raison réglée par le savoir »; à tous elle enseigne qu'au-dessus de l'esprit il y a le cœur, au-dessus des connaissances le caractère et que toute culture intellectuelle serait vaine si elle n'avait pour effet d'élever les âmes; qu'au milieu de tant de choses de peu de prix, il est une vérité immuable : la nécessité de chercher le mieux avec passion, tellement que le dernier terme de la plus haute réflexion est un acte de foi à l'obligation de la justice et du progrès, et que la vie n'a de sens que si elle est ainsi comprise, quels que soient les mystères qui l'entourent. Enfin à tous aussi votre démocratie, associée à l'enseignement supérieur, répète qu'il y a beaucoup de souffrances, que le sort n'est pas avare d'injustices; que, si le progrès a été quelquefois conquis par des révolutions, le temps est venu où la discussion et l'étude sont le seul remède, où les privilégiés du hasard doivent mettre tous leurs efforts à diminuer ces inégalités, faire de ces problèmes leur plus constante préoccupation, les résoudre les uns après les autres par la science et le dévouement; qu'ils n'ont pas de plus sûr

moyen de conjurer la Némésis, qui a toujours poursuivi ceux que la sagesse vulgaire appelle « les heureux » et, ce qui vaut mille fois mieux, de faire leur devoir.

Il va y avoir bientôt cent ans que nos pères, à l'aurore des temps nouveaux, répétaient qu'ils n'étaient que des affranchis, mais que l'instruction ferait de leurs fils des hommes libres. Nous commençons à les comprendre et nous voyons combien ils avaient raison. En ce pays, si prompt à la critique, il est souvent de mode de reprocher aux gouvernants de n'avoir rien fait. Est-ce donc, Messieurs, n'avoir rien fait que d'avoir réalisé en quelques années la pensée la plus chère de nos ancêtres par l'extraordinaire impulsion donnée à l'enseignement? N'est-ce rien que d'avoir déjà rempli, au moins pour moitié, le programme de tous ces politiques qui, de 89 à 95, ont dit que sans l'instruction leur œuvre ne serait pas assurée ? N'est-ce rien que d'avoir affermi la liberté sur la seule base qui puisse être indestructible ? La génération actuelle n'a point à s'inquiéter; ses pères sont contents d'elle, ses fils lui rendront justice.

M. le Président du Conseil, que vous avez le vif regret de ne pas entendre et qui eût été si heureux de se trouver au milieu de vous, disait

récemment que l'État était le gardien de l'idéal. Expression de la volonté de tous, le gouvernement n'a pas reçu de ses mandants de devoir plus impérieux. Il n'y a rien à quoi tienne davantage ce grand pays de France; dans son histoire, déjà vieille de dix-huit siècles, il a vécu de l'idéal; il en a souvent souffert; il l'a porté et cherché à travers le monde. Ce qu'il veut aujourd'hui, il le sait : il veut la démocratie par en haut; mais dans son désir du bien, il sait aussi qu'il peut se tromper, qu'il peut prendre des chimères pour des réalités. On ne le trompera que sous prétexte de justice et au nom d'égalités impossibles, ou au lendemain d'un jour où la désillusion sera trop grande pour ses forces; pour être dupe de ses qualités, il n'en portera pas moins la peine de ses erreurs. C'est par un sentiment très juste du danger auquel il est exposé qu'il demande à la haute culture intellectuelle le secours que seule elle peut donner. Ses vrais serviteurs seront ceux qui auront le courage de l'avertir des périls où l'entraînent ses mérites mêmes, qui lui assureront les moyens de se protéger, jusqu'au moment où il sera vrai de dire dans la nation non seulement affranchie, mais entièrement maîtresse des forces que procure une instruction ferme et sensée, quand elle

est sans cesse vivifiée par le progrès de la pensée et des connaissances, que c'est au patriotisme de tous qu'est confiée la garde de l'idéal.

NOTES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

NOTES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE [1]

Les établissements d'enseignement supérieur en France sont :

1° Les Facultés, qui composaient les anciennes Universités : théologie, droit, médecine, sciences, lettres; les écoles supérieures de pharmacie; les écoles de plein exercice et préparatoires, qui enseignent la médecine et la pharmacie ;

2° Les établissements consacrés à l'étude de sciences spéciales ou à la science en général et à la haute culture intellectuelle en dehors des Facultés : le Muséum, le Collège de France, l'École pratique des hautes études, les Observatoires, etc.

3° Les écoles spéciales, comme sont l'École normale supérieure, les Écoles d'Athènes, de

1. Ces notes ont été écrites par M. Albert Dumont pour le congrès d'éducation qui s'est tenu à Londres pendant l'été de 1884.

Rome, du Caire, l'École des chartes, l'École des langues orientales, qui préparent à des carrières littéraires ou scientifiques [1].

I

Théologie. — Les Facultés de théologie sont au nombre de sept, cinq catholiques et deux protestantes (théologie catholique : Paris, Bordeaux, Aix, Rouen, Lyon; théologie protestante : Paris, Montauban). L'empire d'Allemagne, pour 16 millions de catholiques, compte sept Facultés de théologie catholique avec 852 élèves, au semestre d'hiver 1883-1884 : Bonn, Breslau, Fribourg, Munich, Munster, Tubingue et Wurtzbourg. Les Facultés françaises n'ont pas d'élèves réguliers [2], mais seulement des auditeurs qui souvent sont très nombreux. Tel cours réunit jusqu'à 300

1. Sur ces établissements, il n'est pas de meilleur livre à consulter que la *Statistique de l'enseignement supérieur*, publiée en 1878, œuvre anonyme d'un homme qui a occupé pendant de longues années la direction de l'enseignement supérieur, M. Du Mesnil, aujourd'hui conseiller d'État. On trouvera dans ce volume non seulement une riche réunion de faits et de documents, mais les vues les plus justes sur les progrès à réaliser. Tout le monde connaît les grands services qu'a rendus à l'intruction supérieure M. Du Mesnil, souvent au milieu de circonstances difficiles, avec une persévérance et une passion du bien public que rien n'a pu décourager.

2. Pendant le premier semestre 1883-1884, les Facultés de théologie catholique ont délivré 39 inscriptions.

personnes ; le professeur traite des questions générales ; c'est une sorte de conférencier. L'Église ne reconnaît aucune valeur canonique aux grades conférés par ces Facultés; l'État n'exige pas ces grades, malgré diverses ordonnances qu'il a rendues [1]. C'est donc un enseignement qui n'a pas d'utilité immédiate. La situation des Facultés de théologie est tout à fait celle qui était faite aux Facultés des lettres avant les changements qui, depuis 1876, ont donné des élèves réguliers à ces Facultés. Elles comptent des esprits éclairés, des hommes instruits qui concourent à répandre des notions historiques et morales et font aussi œuvre d'érudition. Un certain nombre d'ouvrages sérieux sont préparés chaque année par ces professeurs dans leurs cours. Les Facultés de théologie pourraient avoir des élèves réguliers si l'enseignement y était divisé en grandes leçons et en conférences; les conférences prépareraient à des grades que l'État, usant d'un droit qui est incontestable, exigerait pour certaines fonctions ecclésiastiques; mais cette question est loin d'être seulement pédagogique; la solution qui y sera donnée dépendra de la manière dont les pouvoirs

1. Loi du 23 ventôse an XII (14 mars 1804) sur l'institution des séminaires métropolitains; ordonnance du 25 décembre 1830.

publics comprendront les rapports de l'Église et de l'État.

Vingt-neuf professeurs représentent cet enseignement, le plus ancien que nous ait légué le moyen âge, première origine de tous les autres; ils imposent au budget de l'État une dépense d'environ 160,000 francs.

Les protestants sont au nombre de 580,000, sur lesquels on compte 80,000 luthériens. La Faculté de Paris est mixte, celle de Montauban est réservée aux calvinistes. Dans ces deux institutions l'enseignement a un caractère professionnel; il s'adresse à des élèves particuliers [1], dont beaucoup font partie d'un séminaire; les Facultés délivrent les grades nécessaires pour l'exercice du ministère pastoral [2]. La question de supprimer ces Facultés, qui sont un organe indispensable des Églises protestantes, ne se pose donc pas dans les mêmes conditions que pour les Facultés catholiques; on parle de les rattacher au ministère des cultes. L'empire d'Allemagne a dix-sept Facultés protestantes qui tiennent une place honorable dans la vie universitaire et ne

1. Pendant le premier semestre 1883-1884, les Facultés de théologie protestante ont délivré 85 inscriptions.

2. Loi du 18 germinal an X (avril 1802) : « Nul ne peut exercer le ministère pastoral sans justifier d'un brevet de capacité. »

portent aucune atteinte au libre développement de l'esprit de recherche. Elles comptent plus de 3,600 élèves. En France, deux systèmes sont en présence. Les adversaires de ces Facultés disent que l'État ne doit pas avoir d'opinion théologique, par conséquent qu'il ne doit pas couvrir de son patronage une doctrine plutôt qu'une autre. On répond que, d'une façon générale, dans l'ordre du haut enseignement, l'État n'a pas d'opinion; il ne demande aux maîtres que d'être convaincus et sérieux et il leur laisse une liberté qui ne doit recevoir de limite que d'elle-même. Les doctrines théologiques, qui ont des partisans nombreux, qui touchent aux croyances de beaucoup de personnes, peuvent être enseignées comme les autres. Placées dans les mêmes universités que les sciences et les lettres, elles subiront la loi naturelle des influences réciproques et de l'évolution par l'étude et la critique. Il est certain que supprimer de l'Europe moderne les systèmes, les idées et les livres que produit tous les jours l'enseignement des Facultés protestantes ne serait pas indifférent au progrès de la pensée.

Droit. — Il existe une Faculté de droit dans les chefs-lieux académiques, les villes de Clermont et de Besançon exceptées.

Le tableau suivant donne le nombre des Facultés par académie :

1° Paris. — Les cinq Facultés, école de médecine à Reims ;

2° Aix et Marseille. — Théologie, droit, sciences, lettres, école de plein exercice de médecine et de pharmacie ;

3° Besançon. — Sciences, lettres, école de médecine ;

4° Bordeaux. — Les cinq Facultés ;

5° Caen. — Droit, sciences, lettres, écoles de médecine à Caen et à Rouen, théologie à Rouen ;

6° Clermont. — Sciences, lettres, école de médecine ;

7° Dijon. — Droit, sciences, lettres, école de médecine ;

8° Douai et Lille. — Droit et lettres à Douai, sciences et médecine à Lille, école de médecine à Amiens et à Arras ;

9° Grenoble. — Droit, sciences, lettres, école de médecine ;

10° Lyon. — Les cinq Facultés ;

11° Montpellier. — Les cinq Facultés, moins la théologie ;

12° Nancy. — Les cinq Facultés, moins la théologie ;

13° Poitiers. — Droit, sciences, lettres, école de médecine; écoles de médecine à Tours et à Limoges;

14° Rennes. — Droit, sciences, lettres, école de médecine; école de plein exercice de médecine et de pharmacie à Nantes, école de médecine à Angers;

15° Toulouse. — Droit, sciences, lettres, école de médecine; théologie à Montauban;

16° Alger. — École supérieure de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Des treize Facultés de droit, huit datent du 22 ventôse an XII (12 mars 1804); les autres sont récentes : Nancy (1864), Douai (1865), Bordeaux (1870), Lyon (1875), Montpellier (1878).

Le personnel des professeurs et agrégés varie du maximum, qui est 34 à Paris, au minimum qui est 18. Ces cadres répondent aux exigences de l'enseignement et sous ce rapport nous n'avons rien à envier aux autres universités de l'Europe.

Le total des étudiants en droit au premier semestre de cette année était de 5,849, ainsi répartis :

Paris	2,594 (921)
Aix	244 (190)
Bordeaux	377 (347)
Caen	211 (340)
Dijon	134 (299)
Douai	142 (389)
Grenoble	122 (158)
Lyon	228 (165)
Montpellier	230 (217)
Nancy	165 (165)
Poitiers	274 (338)
Rennes	252 (251)
Toulouse	814 (377)
École d'Alger	62
Total	5,849

Si les treize Facultés de la métropole se partageaient également les élèves, elles devraient en avoir chacune 445 ; mais la population varie sensiblement selon les ressorts académiques. Il faut rapprocher le nombre des élèves en droit que fournit chaque division académique de celui des élèves de la Faculté de cette région. Nous avons le relevé de l'origine des élèves par département pour l'année 1877. Les chiffres mis plus haut entre parenthèses indiquent pour cette année les étudiants en droit originaires de chaque ressort. Nous ne pouvons pas faire ici une comparaison d'une rigueur absolue, puisqu'il s'agit de deux années différentes ; mais, si l'on tient compte de

l'attraction toute particulière qu'exerce Paris, il est vrai de dire que le partage des étudiants en droit entre les Facultés de province est le plus souvent conforme à une répartition naturelle. Les Facultés nouvelles se sont très vite rapprochées du chiffre qui peut être considéré comme leur contingent normal, quand elles ne l'ont pas dépassé. Il est probable que la création de deux nouvelles Facultés de droit à Clermont et à Besançon ne diminuerait pas sensiblement le personnel scolaire des autres Facultés, mais donnerait le goût de ces études à des jeunes gens qui doivent les négliger faute de pouvoir quitter leur pays. Il serait à souhaiter que cette création prît surtout des élèves à Paris. En 1877, plus de 100 étudiants originaires de l'académie de Clermont étudiaient à Paris [1]. La difficulté de trouver un cadre de professeurs qui puissent suffire entièrement à leur tâche, et le désir de maintenir cet enseignement à un niveau élevé, paraissent avoir été la principale raison qui a fait obstacle à l'institution de centres nouveaux d'études juridiques.

La proportion des élèves à la population, 15 pour 100,000 habitants, est satisfaisante.

1. Besançon enlèverait des élèves à Dijon.

Les Facultés de droit coûtent à l'État, comme dépense ordinaire, environ 1,700,000 francs. Elles ont rapporté, d'après le dernier compte administratif, pour les seuls examens, 1,374,000 francs, de sorte que l'État se borne à dépenser pour cet enseignement 400,000 francs [1]. La loi du 18 mars 1880 a établi la gratuité des inscriptions ; avant cette mesure, les Facultés de droit donnaient au Trésor 1,595,000 francs [2].

Médecine et pharmacie. — Durant les deux premiers tiers du siècle, la France n'a eu que trois Facultés de médecine : Paris, Strasbourg et Montpellier. La Faculté de Strasbourg a été transportée à Nancy après 1870 ; on a ensuite créé les Facultés de Lyon (1877), Bordeaux (1878) et Lille (1876). L'enseignement est donné, en outre, par deux écoles de plein exercice, qui permettent d'accomplir la scolarité entière, mais ne font pas subir tous les examens, et par seize écoles préparatoires où les étudiants peuvent faire trois années d'études sur quatre qu'exige le doctorat. Trois écoles supérieures de pharmacie sont établies à Paris, à Montpellier et à Nancy ; les études

1. Sans compter les bibliothèques, les aménagements et les frais divers.

2. Comptes de l'exercice 1879.

de pharmacie se font dans toutes les Facultés mixtes et dans toutes les écoles de médecine [1].

NOMBRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES FACULTÉS DE MÉDECINE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1883-84.

Paris.	4,544
Bordeaux.	223
Lille.	118
Lyon.	249
Montpellier.	168
Nancy.	84
Total.	5,386

FACULTÉS MIXTES ET ÉCOLES SUPÉRIEURES DE PHARMACIE (ÉLÈVES EN PHARMACIE).

Paris.	501
Bordeaux.	116
Lille.	81
Lyon.	127
Montpellier.	58
Nancy.	47
Total.	930

ÉCOLES DE PLEIN EXERCICE ET ÉCOLES PRÉPARATOIRES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE (ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ET EN PHARMACIE).

Écoles de plein exercice.

Marseille	108
Nantes.	101
A reporter.	209

1. *Enquête sur le régime des Écoles de plein exercice et des Écoles préparatoires*, à la suite d'une circulaire du 4 novembre 1882. — Paris, Imprimerie nationale, 1883.

Report.	209
Écoles préparatoires.	
Alger.	61
Amiens.	66
Angers.	53
Besançon.	36
Caen.	43
Clermont.	49
Dijon.	39
Grenoble.	48
Limoges	50
Poitiers.	44
Reims.	44
Rennes.	70
Rouen.	55
Toulouse.	136
Tours.	41
Total.	1,044

ÉTUDIANTS INSCRITS EN 1884 DANS LES ÉCOLES DE PLEIN EXERCICE ET DANS LES ÉCOLES PRÉPARATOIRES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Écoles de plein exercice.

Médecine.		Pharmacie.	
Doctorat.	61	1re classe.	12
Officiat.	74	2e classe.	62
Total.	135	Total.	74

Écoles préparatoires.

Médecine.		Pharmacie.	
Doctorat	237	1re classe.	41
Officiat.	250	2e classe.	307
Total.	487	Total.	348

TOTAL GÉNÉRAL

	Médecine.	Pharmacie.	TOTAUX.
	—	—	—
Écoles de plein exercice.	135	74	209
Écoles préparatoires. . .	487	348	835
	622	422	1,044

Comme on le voit, le nombre des étudiants en médecine est de 6,008, celui des étudiants en pharmacie de 1,352, ce qui donne environ 19 étudiants pour 100,000 habitants. Il n'y a nullement à se plaindre que ce chiffre d'élèves soit insuffisant. Les statistiques de l'empire d'Allemagne, pour le même semestre, indiquent 6,572 élèves.

Entre Paris et les autres villes de Facultés la disproportion est tout à fait regrettable. Il est impossible de donner un enseignement convenable à plus de 4,000 élèves, de leur faire suivre les travaux pratiques et surtout les exercices de clinique. En médecine, plus que dans toute autre étude, il faut que l'élève s'attache au maître, que le maître suive l'élève de très près. L'idéal serait de constituer des écoles de 4 à 500 élèves au plus; mais, d'autre part, la clinique demande de vastes hôpitaux et des praticiens de mérite; ni ces hôpitaux ni ces praticiens ne se trouvent d'ordinaire ailleurs que dans les grandes villes.

En d'autres pays, on a résolu en partie le probléme par des hôpitaux régionaux, où les malades sont réunis en nombre suffisant, et par la polyclinique.

A beaucoup d'égards, il serait à souhaiter que les élèves restassent d'abord dans les écoles préparatoires où, étant en petit nombre, ils seraient bien dirigés. Ce n'est pas ce qui a lieu; les études qui doivent précéder la clinique, c'est-à-dire la chimie, la physique, l'histologie, la physiologie demandent des professeurs spéciaux; or, les villes où sont les écoles préparatoires fournissent surtout des médecins distingués qui n'ont pas le temps de s'appliquer à ces sciences particulières. En sorte que les écoles préparatoires, contrairement à leur titre, ne paraissent pas pouvoir donner le meilleur enseignement de début, si ce n'est pour l'anatomie; ce serait, au contraire, la clinique pour laquelle elles rendraient surtout service.

La meilleure répartition des élèves entre les centres d'études pour la médecine est en France un problème difficile; l'administration s'y applique, mais n'a pas trouvé encore de solution qui la satisfasse [1]. Tous les moyens qui ont été pro-

1. *Enquête sur le régime des Ecoles de plein exercice et des Écoles préparatoires*, à la suite d'une circulaire du 4 novembre 1882. — Paris, Imprimerie nationale, 1883.

posés sacrifient plus ou moins les intérêts de l'enseignement. Les choses restent donc en l'état pour le plus grand dommage des écoles préparatoires, à la prospérité desquelles il y a nécessité de s'intéresser. Autrefois, ces écoles étaient surtout pratiques; elles formaient des médecins secondaires, mais utiles, auxquels elles donnaient un enseignement élémentaire : c'étaient les officiers de santé [1]. Aujourd'hui, les exigences sont plus sérieuses; l'opinion est de plus en plus défavorable aux officiers de santé; on demande beaucoup plus aux docteurs; le niveau des examens s'est élevé d'une façon constante; la science y a pris de jour en jour une part plus grande, et, par suite, la situation des écoles préparatoires est devenue plus difficile.

Un meilleur partage des élèves entre Paris et les cinq autres Facultés n'est pas un vœu qu'il soit impossible de réaliser. Ce que nous avons constaté pour le droit est de bon augure. A la vérité, quatre seulement des cinq Facultés de province ont à peine cinq ou six ans d'existence;

1. Lois des 11 floréal an X, 19 ventôse, 21 germinal an XI et arrêté du 20 prairial de la même année. Ces documents sont très précis en ce sens. Toute la législation de l'enseignement supérieur est réunie dans un excellent ouvrage : *Lois et règlements de l'enseignement supérieur*, par M. de Beauchamp, 4 vol. in-8°. — Paris, Delalain, 1880-1884.

elles ne sont pas encore complètement installées; Bordeaux, Lille et Lyon s'achèvent. On doit attendre que ces institutions fonctionnent régulièrement pour que les étudiants y soient attirés. Bordeaux a déjà une population scolaire élevée; Lyon possède des ressources admirables. Il faut continuer l'installation et surtout être très attentif à ne nommer que des hommes de mérite. Toute concession à des partialités locales pour des candidats d'une valeur trop ordinaire perdra les Facultés qui n'y résisteront pas. Toutes celles qui feront de la science leur souci principal sont assurées du succès.

La prépondérance de Paris dans le concours d'agrégation, c'est-à-dire dans le recrutement des professeurs de toute la France, provoque de vives susceptibilités de la part de la province. Le temps mettra fin à ce débat, quand les Facultés, qui auront un plus long passé, seront complètement installées et auront fait leurs preuves sans conteste. Aujourd'hui, la Faculté de Montpellier seule peut se prévaloir de l'éclat et de l'ancienneté des services rendus; mais Lille, par exemple, sort à peine des locaux de l'ancienne école préparatoire et n'a pas encore donné toute sa mesure.

Les Facultés de médecine n'ont délivré jus-

qu'ici que des grades professionnels. L'idée s'est produite qu'il y aurait lieu de sanctionner par un diplôme des connaissances plus rigoureusement scientifiques, d'assurer aux connaissances accessoires, qui pour beaucoup de juges autorisés sont fondamentales, une place d'honneur, et, d'une façon générale, de donner à la science séparée de la pratique le moyen de se faire apprécier par des épreuves spéciales. La question, discutée dans les Facultés, a provoqué des opinions très diverses [1]; il est pourtant facile d'entrevoir, dans un délai plus ou moins long, une solution pratique qui, sans nuire en rien à la clinique et aux autres études où l'art et le tact ont tant d'importance, stimulera singulièrement les recherches de biologie. Beaucoup de difficultés qui nous arrêtent aujourd'hui quand nous étudions les Facultés de droit et de médecine trouveront une solution naturelle le jour où les Facultés des sciences et des lettres auront eu sur l'opinion une influence suffisante.

Le budget ordinaire de l'enseignement de la médecine et de la pharmacie est de 4 millions 300,000 francs.

1. *Enquête sur le Doctorat ès sciences médicales*, à la suite d'une circulaire du 31 octobre 1882. — Paris, Imprimerie nationale, 1883.

Facultés de médecine..	2,804,000 fr.
Écoles de pharmacie.	493,000
École d'Alger.	130,600
Écoles de plein exercice et préparatoires.	928,000
Total.	4,355,000

Les recettes pour les examens ont dépassé, d'après le dernier compte administratif, un million.

L'enseignement de la médecine et de la pharmacie coûte donc à peu près huit fois plus que celui du droit [1].

Sciences et lettres. — Les quinze Facultés des sciences et des lettres ne datent pas toutes de 1808. Cette partie de l'enseignement a mis un temps très long à s'établir dans les diverses académies. Voici les dates des installations; quelques Facultés, décrétées en 1808, furent à peine organisées à cette époque et supprimées en 1816. Les années que nous indiquons sont celles où ces Facultés ont vraiment commencé à fonctionner.

SCIENCES.

Premier Empire. — 1808, Paris, Montpellier. — 1810, Caen, Toulouse. — 1811, Grenoble.

1. Les dépenses extraordinaires, dont il n'est pas tenu compte ici, à peu près nulles pour le droit, sont très élevées pour la médecine et la pharmacie.

La *Restauration* ne crée aucune Faculté des sciences.

Monarchie de Juillet. — 1834, Lyon. — 1838, Bordeaux, Dijon. — 1840, Rennes. — 1845, Besançon.

Second Empire. — 1854, Clermont, Lille, Marseille, Poitiers, Nancy.

LETTRES.

Premier Empire. — 1809, Paris, Besançon. — 1810, Caen, Dijon, Toulouse.

Monarchie de Juillet. — 1838, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Rennes. — 1845, Poitiers. — 1846, Aix. — 1847, Grenoble.

Second Empire. — 1854, Clermont, Nancy. — 1856, Douai.

Ce simple tableau en dit très long sur l'abandon où sont restées les Facultés des sciences et des lettres durant près d'un demi-siècle. C'est là un des faits qui ont le plus d'influence sur l'enseignement supérieur tout entier, surtout en province.

Ces Facultés ont pour devoirs, outre les examens, la haute vulgarisation de la science et des lettres par les cours publics, l'enseignement, par les conférences, des connaissances professionnelles qui donnent accès aux chaires des lycées et des collèges, et les travaux personnels auxquels les maîtres forment les élèves par leur exemple et par leur direction pratique. Dans cette

variété, chaque professeur choisit selon ses aptitudes le genre d'influence qu'il préfère exercer. Le mérite et l'importance des cours publics ont toujours été un singulier honneur pour les Facultés; ces leçons ont exercé une action sérieuse sur l'opinion et sur le mouvement intellectuel dans notre pays. Il suffit de rappeler les succès de Guizot, Villemain, Cousin; la tradition qu'ils avaient créée n'a jamais été oubliée et beaucoup de leurs successeurs ont fait preuve d'un rare talent. On ne conçoit pas l'enseignement supérieur des lettres en France sans l'éclat que lui donnent des cours éloquents et distingués, sans les qualités de réflexion personnelle, d'ordonnance générale, de clarté et de goût que supposent ces difficiles leçons.

Les conférences forment les futurs maîtres de l'instruction secondaire qui, sans ce secours, lorsqu'ils n'ont pu être admis à l'École normale, seraient dépourvus de toute direction. Parmi les élèves réguliers, le professeur choisit ceux qui sont le mieux doués et les exerce à des travaux personnels qu'ils continueront et compléteront par la suite.

Il n'y a pas de statistique exacte des auditeurs qui viennent aux cours publics. Tel maître en retient jusqu'à trois ou quatre cents durant toute

l'année. Les élèves des conférences ou cours fermés doivent s'inscrire sur des registres spéciaux. Le nombre en varie selon les Facultés.

NOMBRE DES ÉTUDIANTS PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1883-1884

	Sciences.	Lettres.
Paris.	431	704
Besançon.	39	68
Bordeaux.	69	125
Caen..	27	41
Clermont.	31	34
Dijon.	33	30
Grenoble.	36	33
Lille.	53	94 (Douai.)
Lyon..	57	72
Marseille..	56	34 (Aix.)
Montpellier.	49	64
Nancy.	60	57
Poitiers.	34	41
Rennes.	38	38
Toulouse.	76	112
École d'Alger.	1	37
Totaux. . . .	1,090	1,584

Il y a donc au total 2,674 élèves réguliers dans les Facultés des sciences et des lettres. Si même on y ajoute, pour les sciences, 480 élèves de l'École polytechnique et 644 élèves de l'École centrale ; pour les sciences et les lettres, 132 élèves de l'École normale supérieure, on n'arrive guère

à un chiffre de plus de 3,900 élèves se consacrant spécialement aux sciences et aux lettres. Le nombre des élèves de la Faculté de philosophie est en Allemagne de 8,941. On voit que la France, qui n'est inférieure à l'Allemagne ni pour le chiffre des étudiants en droit ni pour celui des étudiants en médecine, se trouve ici distancée de beaucoup. Il faut ajouter que les 2,600 élèves des lettres et des sciences étaient beaucoup moins nombreux l'an dernier, et qu'il y a quelques années on en comptait à peine quelques-uns. Ce fait s'explique en partie par l'abandon où ont été laissées longtemps ces études; par la facilité, dont il n'aurait guère du reste été possible de se départir, avec laquelle l'enseignement des lycées et collèges a dû admettre des professeurs qui n'avaient pas fait une scolarité régulière près des Facultés.

Résumé. — Nous réunissons ici quelques indications qui se rapportent à toutes les Facultés et permettront de se faire une plus juste idée de ce que sont nos centres universitaires.

Nombre des professeurs. — Le nombre des professeurs, chargés de cours, agrégés, chefs des travaux, est de 1,540. Il est de 2,111 en Allema-

gne en y comprenant les maîtres d'art d'agrément et les répétiteurs de langues.

PROFESSEURS

Théologie catholique	29
Théologie protestante	19
Droit	210
Facultés de médecine	204
Facultés mixtes de médecine et de pharmacie	159
Sciences	212
Lettres	225
Écoles supérieures de pharmacie	49
Écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie	55
Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie	286
Écoles des sciences et des lettres	60
Écoles d'Alger	32
Total	1,540

Le tableau ci-après donne le nombre des professeurs par centres d'enseignement. (Voir page 250.)

Il résulte de ce tableau que l'Université de Paris, réduite aux seuls maîtres de Facultés, en compterait 272; celle de Lyon, 124; de Bordeaux, 103; de Caen, 58.

Si tous les enseignements supérieurs de Paris qui ressortissent au ministère de l'instruction

PERSONNEL ENSEIGNANT

CENTRES D'ENSEIGNEMENT.	THÉOLOGIE CATHOLIQUE	THÉOLOGIE PROTESTANTE	DROIT	SCIENCES	LETTRES	MÉDECINE (FACULTÉS)	PHARMACIE	ÉCOLES DE PLEIN EXERCICE	ÉCOLES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE	SCIENCES ET LETTRES	ÉCOLES D'ALGER	TOTAUX
CHEFS-LIEUX D'ACADÉMIE												
Aix-Marseille	5	»	15	14	9	»	»	»	»	»	»	43
Besançon	»	»	»	10	13	»	»	»	18	»	»	41
Bordeaux	6	»	14	15	18	50	»	»	»	»	»	103
Caen	»	»	15	11	14	»	»	»	18	»	»	58
Clermont	»	»	»	8	11	»	»	»	17	»	»	36
Dijon	»	»	13	8	13	»	»	»	17	»	»	51
Douai-Lille	»	»	17	12	15	45	»	»	»	»	»	89
Grenoble	»	»	14	11	8	»	»	»	17	»	»	50
Lyon	6	»	15	20	19	64	»	»	»	»	»	124
Montpellier	»	»	14	16	15	43	13	»	»	»	»	101

Nancy	»	»	14	17	12	41	11	»	»	»	»	95
Paris	7	10	34	38	38	120	25	»	»	»	»	272
Poitiers	»	»	13	9	11	»	»	»	20	»	»	53
Rennes	»	»	15	9	11	»	»	»	19	»	»	54
Toulouse-Montauban	»	9	17	14	18	»	»	»	23	»	»	81
Alger	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	Dr. 11 Sc. 11 L. 10	53
ÉCOLES DE PLEIN EXERCICE												
Marseille	»	»	»	»	»	»	»	31	»	»	»	31
Nantes	»	»	»	»	»	»	»	24	»	11	»	35
ÉCOLES PRÉPARATOIRES												
Amiens	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	»	17
Angers	»	»	»	»	»	»	»	»	17	9	»	26
Arras	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	11
Chambéry	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»	13
Limoges	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	18
Reims	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	18
Rouen	5	»	»	»	»	»	»	»	18	27	»	50
Tours	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	»	17
TOTAUX	29	19	210	212	225	363	49	55	286	60	32	1,540

publique étaient réunis en un corps, cette institution donnerait 490 cours par semaine et 81 en moyenne par jour [1].

Budget. — Le budget des Facultés est, en 1884, de 11,552,000 francs, sans compter 928,000 francs fournis par les villes aux écoles préparatoires ; au total, 12,470,000 francs.

Les dépenses ordinaires des Facultés ont été, en 1884, de 9,199,000 francs :

Facultés de théologie catholique. .	160,765 fr.
— — protestante..	110,770
— de droit	1,739,740
— de médecine	2,804,715
— des sciences	2,116,945
— des lettres.	1,397,475
Écoles supérieures de pharmacie. .	493,390
— — d'Alger.	375,865
Total.	9,199,665 fr.

Dans ces budgets ne sont comprises ni les dépenses pour les bâtiments, ni les bourses, ni les bibliothèques qui représentent plus de 2 mil-

1. *Programmes des cours dans les établissements d'enseignement supérieur de Paris.* Paris, Delalain, 1884. — Voir aussi : *Cours d'enseignement supérieur faits à Paris durant le premier semestre de l'année* 1879-1880. Cette brochure mentionne un beaucoup plus grand nombre de cours, parce qu'elle indique ceux qui ne ressortissent pas au Ministère de l'instruction publique.

lions (500,000 francs pour les bâtiments; 720,000 francs pour les bourses; 468,000 francs pour les bibliothèques, etc.).

II

Muséum. — L'édit de 1626 et celui de 1635 marquent les caractères que dût avoir au début le *Jardin des plantes médicinales*. Créé pour faire concurrence à la Faculté de médecine, qui se renfermait dans les idées les plus étroites et que soutenait le Parlement, combattu longtemps par elle, cet établissement devait se consacrer surtout à l'étude des végétaux dans leurs rapports avec la santé humaine. Sous la direction de Buffon, de 1739 à 1788, il étendit l'objet de ses recherches à l'histoire naturelle tout entière. La Convention (10 juin 1793) voulut que le Muséum s'appliquât à l'avancement de l'agriculture, du commerce et des arts. Elle le dota de douze chaires. Aujourd'hui, cet établissement est une réunion de laboratoires; il est aussi, à proprement parler, un musée, et l'un des plus riches qui soient au monde; il renferme de magnifiques collections qui sont confiées à des professeurs-administrateurs. Ceux-ci ont pour mission principale

d'enrichir leurs galeries, de faire des travaux personnels et de donner un certain nombre de leçons où ils exposent leurs découvertes. Les enseignements pratiques ou de vulgarisation appartiennent à d'autres établissements, par exemple à l'Institut agronomique et aux Facultés.

Les obligations du Muséum sont avant tout scientifiques ; il a le devoir de travailler aux progrès de l'histoire naturelle ; s'il admet des élèves, ceux-ci ne doivent pas venir y chercher les connaissances acquises, mais y écouter les théories nouvelles et se former eux-mêmes aux recherches originales. Les cours sont les suivants : chimie appliquée aux corps inorganiques, physique végétale, organographie et physiologie végétale, anatomie comparée, mammifères et oiseaux, reptiles et poissons, animaux articulés, annélides, mollusques, zoophytes, physique appliquée à l'histoire naturelle, géologie, minéralogie, physiologie végétale appliquée à l'agriculture, classification des familles naturelles, culture, physiologie générale, paléontologie, anthropologie, pathologie comparée, dessin appliqué à l'histoire naturelle [1].

1. *Le Muséum d'histoire naturelle*. Paris, Société anonyme des imprimeurs réunis, 1884. Exposé publié par la Direction de cet établissement.

Collège de France. — Le Collège de France doit son origine au désir qu'a eu le pouvoir royal, sous François Ier, d'assurer une place à des enseignements que la Faculté des arts n'acceptait pas ou qu'elle ne recevait qu'avec défiance. On voit que cette institution est due à des causes peu différentes de celles qui ont amené la création du Jardin du roi, au peu de goût de la puissante corporation universitaire pour le progrès. Par la suite, le Collège a reçu des chaires auxquelles la Faculté de médecine et celle de droit étaient défavorables. Combattu, comme le Jardin du roi, par l'Université, il a triomphé comme lui de ces attaques. C'est un des traits particuliers de notre histoire, aux époques les plus diverses, que l'État se soit montré souvent plus libéral que les corps qui auraient dû lui donner l'exemple. Les premières chaires furent celles de grec et d'hébreu, puis de mathématiques, de philosophie et même d'éloquence latine. Sous François Ier, on comptait déjà douze professeurs royaux. Henri IV créa une chaire d'anatomie et une chaire de botanique. Le Collège ne fut pas supprimé, même momentanément, par la Convention, mais réorganisé et augmenté ; il compte aujourd'hui 40 enseignements : mécanique céleste, mathématiques, physique générale et mathématique, physique

générale et expérimentale, chimie minérale, chimie organique, médecine, histoire naturelle des corps inorganiques, histoire naturelle des corps organisés, embryogénie comparée, anatomie générale, droit de la nature et des gens, histoire des législations comparées, économie politique, histoire des doctrines économiques (géographie et histoire économiques), histoire et morale, histoire des religions, esthétique et histoire de l'art, épigraphie et antiquités romaines, épigraphie et antiquités grecques, philologie et archéologie égyptiennes, philologie et archéologie assyriennes, langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, langue arabe, langue persane, langue turque, langue et littérature chinoises et tartares mandchoues, langue et littérature sanscrites, langue et littérature grecques, éloquence latine, poésie latine, philosophie grecque et latine, philosophie moderne, langue et littérature françaises du moyen âge, langue et littérature françaises modernes, langues et littératures d'origine germanique, langues et littératures de l'Europe méridionale, langues et littératures celtiques, langues et littératures d'origine slave, grammaire comparée.

Les enseignements spéciaux de philologie ont un petit nombre d'auditeurs qui sont de véritables

élèves. Il en est de même des leçons scientifiques ; l'état des laboratoires ne permet d'y admettre que très peu de travailleurs, mais un projet d'agrandissement est soumis aux Chambres et sera certainement voté. Quelques cours de littérature réunissent un public choisi souvent réduit à rester en partie aux portes et dans les couloirs, tant est grande l'affluence.

Contrairement à l'idée qui a présidé à sa fondation, le Collège possède des chaires qui font double emploi avec celles des Facultés. Son règlement l'autorise, à chaque vacance, à supprimer un enseignement et à proposer de le remplacer par un autre plus nouveau. C'est un parti auquel l'assemblée des professeurs n'a jamais pu se résigner.

Plusieurs professeurs du Collège regrettent que leurs cours ne soient pas suivis d'exercices pratiques, ni complétés par des leçons de répétiteurs ou de maîtres de conférences.

Une statistique intéressante à faire serait celle des étudiants qui, venus au Collège des pays les plus divers, ont ensuite occupé des chaires dans les Universités de l'Europe, se faisant honneur de leurs maîtres, les Burnouf, les Abel Résumat, les Stanislas Julien et tant d'autres.

École pratique des hautes études. — L'École pratique des hautes études ne date que de 1868 ; elle a exercé une grande influence sur l'enseignement supérieur en France. Beaucoup des progrès qui ont été réalisés depuis cette époque se rattachent à cette pensée de M. Duruy. Le ministre se proposait de mettre à la disposition des savants les moyens matériels qui leur manquaient pour faire des travaux personnels et former sous leur direction immédiate quelques élèves destinés à la science pure. Dans l'ordre de la philologie et de l'histoire, il voulait créer de véritables laboratoires où les méthodes de travail seraient enseignées par des exercices pratiques sans programme limité, avec la plus entière liberté et aussi sans condition restrictive de grades. La section scientifique se confond aujourd'hui avec les établissements entre lesquels elle était partagée en 1868 ; elle a même dans bien des cas remplacé son budget par le leur. La section de philologie et d'histoire forme une institution indépendante, établie près de la bibliothèque de la Sorbonne, sous le patronage du savant M. Léon Rénier qui a si heureusement compris les idées de M. Duruy. Elle comporte vingt-huit à trente enseignements aussi variés que le domaine même de l'érudition : langues sanscrite, romane, cel-

tique; arabe, zend, éthiopien; antiquités classiques, assyriennes, égyptiennes, orientales; patois français; gothique, vieux haut-allemand; institutions mérovingiennes, carolingiennes; épigraphie classique; sources de l'histoire moderne, etc. Ce sont là autant de *séminaires* qui complètent les cours des Facultés classiques et ceux des établissements extra-universitaires, tels que le Collège de France. La section s'administre avec une indépendance complète. Elle publie une bibliothèque arrivée aujourd'hui au 57ᵉ volume; beaucoup de ces ouvrages font autorité dans la science. Les étrangers suivent en grand nombre les cours de l'École.

Bureau des longitudes et Observatoires; Bureau central météorologique. — Le Bureau des longitudes, institué le 25 juin 1795, devait avoir la direction de l'astronomie française. Il était investi de la plus large autorité. Il en a peu à peu perdu une grande partie. Un décret du 30 janvier 1854 l'a séparé de l'Observatoire; il est aujourd'hui une Académie composée de savants astronomes et géographes. Il publie un *Annuaire*, la *Connaissance des temps* et des *Mémoires*. Il compte 13 membres titulaires, 2 membres adjoints et 1 artiste titulaire.

Le principal observatoire est celui de Paris, qui remonte à Louis XIV; l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon, créé le 6 septembre 1875, est en construction. Le Bureau central météorologique (décret du 14 mars 1878) a remplacé l'ancienne division météorologique de l'Observatoire de Paris et a donné à ce service de larges développements. L'Observatoire de Montsouris (loi du 10 septembre 1871) est consacré aux mêmes études. Les autres établissements astronomiques et météorologiques sont des annexes des Facultés des sciences :

L'Observatoire de Marseille, fondé en 1700, réorganisé en 1872 ;

Celui de Toulouse, réorganisé à la même époque ;

Celui du Puy-de-Dôme (Faculté de Clermont), créé en 1871 : ceux de Lyon (1878) ; de Bordeaux (même année) ; de Besançon (même année) ; d'Alger (1858) ;

Celui du Pic du Midi, créé par le général Nansouty, cédé à l'État en 1882.

Les installations de Marseille, Toulouse, Lyon, Bordeaux ont été à peu près achevées depuis dix ans ; elles sont pourvues des instruments nécessaires. L'Observatoire de Besançon va être terminé ; de nouveaux plans sont faits pour celui

d'Alger et les crédits nécessaires viennent d'être votés. Une École d'astronomie a été créée depuis deux ans à Paris pour former le personnel dont ces nombreux établissements ont besoin.

III

École normale supérieure. — L'École normale supérieure, dont l'idée première se trouve dans le plan d'éducation arrêté par le Parlement de Paris en 1762, a passé par des vicissitudes diverses ; elle a toujours fait grand honneur à l'Université ; elle lui a fourni l'élite de ses maîtres. Elle est née de cette idée qu'il fallait une discipline spéciale pour former les professeurs de lycée et préparer des candidats aux chaires des Facultés. Comprise dès le début comme une sorte de séminaire qui réunirait une élite de jeunes gens, elle n'a point été séparée du reste de l'Université ; en 1808, elle suivait les cours du Muséum, du Collège de France, de la Sorbonne, et recevait de ses maîtres de conférences, qui étaient de véritables répétiteurs, des leçons complémentaires. Elle a dépendu successivement du vice-recteur de Paris (1820), puis du proviseur du lycée Louis-le-Grand (1826). Elle n'a reçu un directeur spécial

qu'en 1828. Jusqu'en 1847, établie dans les bâtiments du collège du Plessis, elle n'a eu ni l'étendue des locaux que suppose une organisation indépendante ni l'outillage que comporte une institution destinée à se suffire à elle-même. Depuis 1847, elle a complété ses moyens de travail personnel, et elle a tendu de plus en plus à n'emprunter que le moins possible aux institutions voisines, bien qu'elle soit toujours restée en relation suivie avec le dehors, surtout pour les sciences. Aujourd'hui, les élèves de la section des sciences se partagent entre des maîtres particuliers et ceux de la Sorbonne ; ils continuent en grande partie la tradition de 1808 ; ceux de la section des lettres ne participent aux enseignements du dehors qu'en troisième année : ils ont à l'intérieur de l'École des moyens d'instruction complets. La force de cette institution est dans les services qu'elle a rendus, dans le mérite exceptionnel des élèves qu'elle choisit à un concours où les candidats ne cessent de devenir plus nombreux, dans l'influence que des esprits distingués ont les uns sur les autres par la vie en commun, dans les ressources que donnent de belles collections et en particulier une riche bibliothèque ; elle est aussi dans ce fait que les élèves doivent obtenir tous les grades

en concurrence avec des candidats que l'École n'a pas formés.

De 1852 à 1857, l'École était si bien considérée comme le moyen principal de recrutement qu'avait l'enseignement secondaire, que les élèves étaient autorisés à ne passer la licence qu'en deuxième année. Aujourd'hui, on demande s'ils ne devraient pas tous être licenciés avant l'admission. Les Facultés, en effet, forment un grand nombre de licenciés parmi lesquels il semblerait naturel de faire une sélection, de manière à élever le niveau des études ; cette idée, très simple en apparence, suppose un plan entier de réorganisation.

Un décret du 22 août 1854 avait institué à l'École une division supérieure composée d'élèves de quatrième et de cinquième année, qui, tout en profitant des avantages du régime intérieur, compléteraient leurs études près des grands établissements scientifiques de Paris. Il est resté de ce décret l'habitude de maintenir à l'École, sous le nom d'agrégés préparateurs, des élèves de choix de la section des sciences et, par exception, un ou deux élèves de la section des lettres. Une des difficultés de la direction de l'École est de faire dans la mesure convenable une part proportionnelle aux connaissances que doit avoir tout bon professeur de l'enseignement secon-

daire et à celles qui permettent des travaux personnels et originaux, de telle sorte que l'École constitue toujours un établissement d'élite, à côté des concurrences qui se produisent autour d'elle. Sa haute situation est inattaquable ; mais ses meilleurs amis ne sauraient avoir pour elle trop d'ambition.

La durée des études est de trois ans; chaque promotion, dans les sciences et dans les lettres, varie de 20 à 24 élèves. Les candidats admis pour les lettres proviennent presque tous des lycées de Paris; pour les sciences, la province en fournit un plus grand nombre. Cette année, sur 60 admissibles pour les sciences, 32 venaient de province; pour les lettres, 3 seulement sur 48 [1].

Écoles d'Athènes, de Rome et du Caire. — Ces trois Écoles fondées, celle d'Athènes en 1846, celle de Rome en 1873 [2], celle du Caire en 1880, ont pour objet l'étude de la Grèce, de l'Italie à toutes les époques, mais surtout dans les temps anciens, des antiquités égyptiennes et des langues orientales. Des fonds spéciaux leur permettent

1. *L'École normale* (1810-1883), *notice historique*, par Paul Dupuy. Paris, Léopold Cerf, 1884.

2. A. Geffroy, l'*École française de Rome*. Paris, Thorin, 1884.

des voyages et des fouilles. Elles entretiennent de 18 à 20 jeunes gens qui n'ont d'autres devoirs que d'étendre leurs connaissances. L'École d'Athènes publie le *Bulletin de correspondance hellénique;* l'École de Rome, des *Mélanges*. Ces deux institutions ont une Bibliothèque commune où s'impriment des mémoires originaux et qui en est aujourd'hui au 39e volume.

École des langues orientales vivantes. — L'École des langues orientales (10 germinal an III, 30 mars 1795) comprend les cours suivants, dont nous donnons la liste avec le chiffre des élèves inscrits sans tenir compte des auditeurs libres [1] :

Arabe littéral	21
— vulgaire	9
Persan	9
Turc	10
Malais et javanais	2
Arménien (chaire vacante à l'époque du relevé des inscriptions)	»
Grec moderne	2
Chinois	7
Japonais	1
Annamite	2
Russe	7

1. *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes*, dans les *Mélanges orientaux*, publiée à l'occasion du Congrès des orientalistes à Leyde. Paris, Leroux, 1883. Cette notice est de M. Carrière.

Serbe	1
Hindoustani et langue tamoule	1
Géographie, histoire et législation des États musulmans	4
Géographie, histoire et législation des États de l'Extrême-Orient	4
Roumain	2

A aucune époque l'École n'a mieux rempli sa double mission, qui est de donner aux élèves la connaissance et la pratique des langues orientales et en même temps de publier de savants ouvrages. La collection des volumes qui a paru régulièrement depuis 1875 est déjà considérable [1].

École des chartes. — Décrétée en 1806, l'École des chartes ne commence ses cours qu'en 1822. Elle est destinée à former des archivistes paléographes. Le cours d'études y est de trois années : 1° Paléographie, langues romanes, bibliographie et classement des bibliothèques ; 2° Diplomatique, histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, sources de l'histoire de France ; classement des archives ; 3° Histoire du droit civil et du droit canonique au moyen âge ; archéologie du moyen âge, sources de l'histoire de France.

1. Voir la notice citée à la page précédente, p. 52.

Cette institution est un séminaire, peut-être unique en Europe, pour les études relatives au moyen âge. Elle a eu le grand mérite d'enseigner la méthode à une foule d'élèves qui sont répandus aujourd'hui dans toute la France, qui en exploitent les archives et en étudient les monuments. La *Bibliothèque de l'École des chartes* paraît depuis 1839.

Le nombre des élèves par promotion est en moyenne de vingt.

BUDGET DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES ET DES ÉCOLES SPÉCIALES.

École pratique des hautes études .	300,000 fr.
— normale supérieure	500,010
Collège de France	490,280
École des langues orientales vivantes.	157,616
École des chartes.	71,300
— d'Athènes.	79,400
— de Rome.	73,640
— du Caire.	65,800
Muséum.	918,442
Établissements astronomiques et météorologiques (Bureau des longitudes, Bureau central météorologique, Observatoires de Paris, de Montsouris, de Meudon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Besançon, du Pic du Midi, et École d'astronomie).	978,200
Total.	3,634,688 fr.

Ces quelques notes sommaires se rapportent aux seuls établissements qui ressortissent au ministère de l'instruction publique. Pour ne parler que de Paris, l'École des beaux-arts donne des enseignements littéraires et historiques; les diverses parties de l'antiquité sont étudiées à l'École du Louvre; l'École d'anthropologie et l'École libre des sciences politiques (1872) ont de nombreux élèves. Il faut encore mentionner ici l'École polytechnique, l'École centrale des arts et manufactures, le Conservatoire des arts et métiers, les Écoles vétérinaires, l'École d'agriculture de Grignon et celles de province, l'Institut agronomique, l'École d'application de médecine et de pharmacie militaires, l'École des mines, l'École des ponts et chaussées, l'École supérieure de commerce, etc.

IV

La situation actuelle de l'enseignement supérieur en France s'explique en grande partie par des raisons historiques. Les établissements qui le composent datent les uns de l'ancienne royauté, les autres de la Révolution et de l'Empire. La monarchie nous a légué le Collège de France, le

Jardin du roi, l'Observatoire. En 1789, nos vingt-deux universités étaient dans un état peu florissant ; non seulement elles appartenaient par leurs tendances aux idées rétrogrades, mais, au point de vue professionnel, elles donnaient un enseignement médiocre. Elles avaient contre elles l'opinion. L'antipathie qu'elles inspiraient était encore augmentée par l'abus qu'elles faisaient de leurs privilèges. Il est remarquable que personne ne les ait défendues lorsqu'elles disparurent. Elles avaient subi l'effet de l'âge ; plusieurs d'entre elles comptaient cinq ou six cents ans d'existence, avaient servi de modèles à l'Europe ; leur gloire dans le passé et les services qu'elles avaient rendus nous commandent d'être indulgents pour une décadence qui n'était que trop naturelle.

La question de savoir si ces vieux corps auraient pu recevoir une vie nouvelle est difficile à résoudre ; j'inclinerais à croire que non. Il faut remarquer que la Faculté des arts, qui correspond à l'enseignement actuel des sciences et des lettres et aux Facultés de philosophie de l'Allemagne, était tenue dans une situation tout à fait inférieure. On l'appelait la petite Faculté, la Faculté préparatoire : elle avait les plus jeunes élèves, des collégiens ; elle faisait suite immédiatement à l'enseignement secondaire, sans en différer beau-

coup; livrée aux humanistes, appliquée à des programmes étroits, elle manquait de ce qui fait la vie, la variété, le progrès. Rien ne ressemblait à ce qui doit être, selon les idées modernes, le haut enseignement des lettres et des sciences.

Dès le XVI[e] siècle, toute nouveauté n'avait pu se produire qu'en dehors de la Faculté des arts, au Collège de France, au Muséum, dans les observatoires. Cette Faculté était un corps absolument fermé et qui voulait rester tel. Le jour où elle a forcé les sciences nouvelles à s'établir en face d'elle ou contre elle, le progrès des universités a été rendu impossible, leur cause a été condamnée. Dans l'ordre des études spéciales, elles ont laissé l'activité et le progrès à d'autres institutions ; au point de vue de l'opinion et des idées générales, au lieu d'être à la tête de la réflexion et de la pensée, ce qui devait être leur rôle, elles ont abandonné la direction des esprits à des hommes qu'elles considéraient comme leurs adversaires.

Les Écoles de droit et de médecine ne donnaient pas lieu à des critiques aussi graves ; mais, à toutes les époques, ces Facultés, qui sont tenues d'être professionnelles, doivent se défendre de l'être exclusivement. Il faut qu'elles reçoivent un stimulant perpétuel de la science et des lettres.

C'est ce qui ne pouvait se produire avec la constitution des Facultés des arts. Les quatre Facultés étaient en fait aussi séparées au XVIII[e] siècle qu'elles le sont aujourd'hui ; le lien qui les réunissait était factice : l'unité des universités dépend beaucoup moins des règlements qui l'établissent que de l'esprit qui anime ces corporations. Si l'idée de la science et d'une haute culture toujours en progrès y domine, l'unité même de la pensée, faisant effort pour s'élever sans cesse, entretient entre toutes les études des échanges de vues générales et de méthodes. Ce contrôle est un stimulant perpétuel qui rapproche toutes les disciplines spéciales et les vivifie les unes par les autres ; aucune autre unité n'est possible. Le XIII[e] et le XIV[e] siècle avaient connu cette unité sous l'influence des grands théologiens de ce temps ; quand la foi en la théologie s'affaiblit, l'unité fut perdue pour de longues années, sinon pour toujours.

La Révolution, quoi qu'elle fît, ne put se soustraire à l'action de ces causes historiques. Dans les très belles théories qu'elle nous a laissées, elle n'a jamais pensé qu'il fallût reconstituer les universités et faire, au nom des idées de progrès, au nom de la philosophie du XVIII[e] siècle, ce que la théologie avait réalisé cinq siècles

auparavant. Elle conçut de grands établissements indépendants, consacrés chacun à un ordre de sciences et y travaillant en toute liberté. Tel fut le principe qui inspira l'organisation du Muséum, étendu et enrichi pour les sciences de la nature, du Bureau des longitudes pour l'astronomie, du Conservatoire des arts et métiers pour les sciences appliquées, et d'un certain nombre d'écoles spéciales pour les langues orientales, pour la préparation aux carrières scientifiques (École polytechnique), au professorat de l'enseignement secondaire (École normale). Il lui parut que, pour toutes les études, la science en progrès serait utilement représentée par le Collège de France, tel que l'avait compris François Ier. L'unité de la culture littéraire et scientifique serait garantie par l'Institut, investi d'une haute direction intellectuelle, corps non seulement spéculatif, mais administratif, qui serait un véritable ministère des sciences et des lettres. Ni la Convention ni les autres Assemblées de la Révolution n'eurent une vue plus précise de l'unité et des services qu'elle rend. L'Empire, après les hésitations du Directoire et du Consulat, acheva de réorganiser les Écoles professionnelles de médecine et de droit, et restaura les anciennes Facultés des arts, indépendantes des autres, destinées à former des

professeurs, souvent confinées dans le devoir secondaire d'instruire des régents et de délivrer des grades. De sorte que, vingt-cinq ans après 1789, l'état de l'enseignement supérieur était, avec des développements plus grands, plus de vie et d'activité, surtout pour quelques établissements mieux dotés que les autres, une imitation de ce que l'ancien régime nous avait laissé. Division et spécialité des divers ordres d'études, confinés dans des institutions indépendantes; situation le plus souvent médiocre et secondaire des Facultés littéraires et scientifiques; écoles d'application pour certaines études; séparation trop facilement admise de l'esprit de recherche et de l'enseignement de la science; séparation aussi de l'enseignement même et des exercices pratiques qui apprennent à l'élève comment on travaille : tels sont les caractères généraux de notre instruction supérieure quand l'année 1815 termine une des grandes périodes de la Révolution.

De 1815 à 1870, les principes ont été les mêmes, bien que beaucoup de mesures spéciales aient réalisé des progrès partiels. Les Facultés ont reçu un grand nombre de chaires nouvelles; mais chaque fois qu'un ordre d'enseignement nouveau a paru être nécessaire, au lieu de

l'ajouter à l'Université, on a fait une création indépendante. Telle a été l'École des chartes qui a eu sa vie propre, au lieu de venir se placer dans les cadres qui existaient. L'École normale, qui, dans une certaine mesure, était une annexe de la Sorbonne, s'en est séparée de plus en plus, jusqu'au point d'avoir, surtout pour les lettres, une vie tout à fait à part. Quand M. Duruy a voulu donner aux étudiants le moyen de faire des exercices pratiques de philologie et d'histoire, il n'a pu, malgré tout son bon vouloir, placer ces exercices à la Sorbonne pour les connaissances classiques, ni au Collège de France pour les autres. Il a dû créer une école spéciale sous le nom d'École des hautes études, et cet essai même n'a pas trouvé de vives sympathies auprès de l'ancienne Faculté des arts. En même temps, les grands établissements consacrés à la science pure, après avoir eu des périodes d'éclat, n'ont pas toujours soutenu avec un égal succès leur grande réputation. Isolés et indépendants, soustraits à la critique parce qu'ils absorbaient tous les hommes qui pouvaient les juger, dotés d'une indépendance totale par la Convention, ils ont montré les dangers de l'autonomie quand elle n'a pas pour contrepoids la concurrence. Ni le Muséum ni le Bureau des longitudes, par

exemple, n'ont marché en avant d'un pas toujours égal, n'ont eu le sentiment de la nécessité où ils étaient de faire chaque jour un progrès. Qui pouvait les juger, sinon les étrangers, dont les opinions étaient à peine connues en France? Ces illustres professeurs étaient livrés sans défense au danger de la gloire. Le Collège de France resta une réunion d'hommes éminents qui travaillaient par goût à leurs études préférées, investis d'un modeste canonicat, séparés de l'Université proprement dite, éloignés des élèves que personne ne leur amenait et qui ne venaient les trouver que poussés par une vocation qui, à toutes les époques, sera très rare.

Quelles que soient les remarques auxquelles un tel système peut donner lieu, il ne faut pas oublier qu'il est un produit naturel de l'esprit français, et qu'il est inutile de récriminer contre l'histoire. Il a procuré à la science et aux lettres une gloire singulière; il n'a pas empêché une suite d'hommes éminents d'illustrer la nation, et, tout compte fait, il a bien mérité, par les services qu'il a rendus, de la civilisation moderne. Ceux qui voudront y faire quelques changements ne devront procéder qu'avec prudence et bien se persuader qu'il ne faut rien détruire qu'on ne soit sûr de remplacer. Peut-être même l'idée de

modifier cet organisme ne serait-elle venue à la pensée de personne sans deux faits capitaux qui nous imposent de grands devoirs. Ces faits sont l'organisation savante du travail dans diverses parties de l'Europe, en Autriche, en Angleterre, en Hollande, en Italie et surtout en Allemagne, et le progrès en France des idées démocratiques.

L'Allemagne, depuis le début du siècle, a réformé ses universités qui n'ont pas toujours été florissantes, et, depuis environ quarante ans, dans l'ordre des sciences, a outillé son enseignement supérieur d'une façon admirable, lentement, raisonnablement, selon un plan méthodique très pratique. Au mouvement littéraire, philosophique, historique qui a suivi les guerres de l'Empire, est venue s'ajouter vers 1840 une préoccupation toute spéciale des recherches relatives aux études de la nature. Ces grandes réformes, elle les a faites en se servant d'institutions séculaires, depuis longtemps honorées, qui ont été le cadre unique, de jour en jour agrandi, où elle a réalisé toutes les nouveautés, sans renoncer à rien du passé, ni à la confiance qu'il donne, ni aux recherches qu'il accumule, ni aux traditions qu'il fortifie. Elle a des cadres d'élèves, des maîtres de tous les degrés, très nombreux, bien subordonnés les uns aux autres et qui don-

nent la plus grande somme possible de travail utile ; elle possède des bibliothèques qui remontent à la Réforme, même plus oin, et que chaque jour enrichit; elle a reconstitué peu à peu tous ses laboratoires. Les universités font l'unité intellectuelle de la nation; elles sont connues et estimées de tous; elles vivifient sans cesse l'esprit allemand, en même temps qu'elles travaillent à la richesse commerciale et industrielle. Elles sont le principe de la vie intellectuelle et matérielle d'un peuple de 46 millions d'habitants. Et si nous parlons ici de l'Allemagne, que de motifs d'émulation, que de stimulants ne trouverions-nous pas chez les autres peuples qui nous entourent? En réalité, le même mouvement, le même progrès est facile à constater dans toute l'Europe.

Les idées démocratiques font en France de singuliers progrès; on ne les arrêtera pas, et il n'est pas à souhaiter qu'on les arrête. Elles sont le résultat naturel d'une évolution qui s'accomplira dans toute l'Europe. Si elles ont chez nous le pouvoir, le fait s'explique par notre ancienneté même et aussi sans doute par quelques-uns de nos caractères nationaux. La démocratie est le gouvernement de tous par tous; il n'y faut chercher de contrepoids ni dans une aristocratie de naissance qui, lasse de sa gloire, s'est résignée

et a voulu abdiquer, ni dans une aristocratie de fortune qui a très peu de force. Cette dernière aristocratie ne paraît pas exercer avec assez de fermeté la seule action qui serait légitime et fructueuse, celle qui consisterait à travailler avec la masse au bien de tous. L'unique autorité qui puisse être réelle dans un tel état politique est celle qui vient de la dignité du caractère et des connaissances acquises, des services rendus et d'aptitudes incontestables à en rendre d'autres. Les classes appelées autrefois dirigeantes, comme les classes populaires elles-mêmes, ont plutôt, les unes des préjugés et des défiances, les autres des aspirations vagues, que des idées précises. Le pays doit acquérir les notions justes qui lui manquent, et il ne peut les trouver que dans l'étude et la réflexion. Les opinions vraies et scientifiques sont encore incertaines pour le plus grand nombre, et, comme les convictions traditionnelles perdent tous les jours leur ancienne autorité, il est vrai de dire que l'esprit public est à former.

Le bon sens populaire, d'accord en cela avec les philosophes du XVIIIe siècle, a une croyance instinctive « dans la vertu des lumières ». Il attend tout des progrès de la pensée et de la science. Ce qui a été dit, souvent avec de tou-

chantes déclamations, par tant d'orateurs de 1789 à 1795, est au fond une vérité indiscutable. On en vient donc à penser qu'une instruction étendue et forte pour les esprits distingués, répandant dans le pays des principes de vérité et de bon sens qui deviennent des lieux communs, est nécessaire pour former la foi des temps nouveaux. Une élite élabore les idées : la foule en vit ensuite, elle les respire comme l'air qui l'entoure. Cette élite, qui ne doit être fermée à aucune bonne volonté, où tous doivent pouvoir arriver, quels que soient leur point d'origine et l'état de leur fortune, cette aristocratie toujours vivante, toujours active, toujours renouvelée, appelant à elle tout homme d'intelligence et de cœur, c'est la haute culture seule qui la produira. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont des premières étapes que chacun doit franchir selon ses forces; mais au-dessus d'eux se trouve l'enseignement supérieur, qui est proprement la pensée de la pensée de la nation s'efforçant de savoir le plus possible et de voir chaque jour la vérité de plus près, pour que tous profitent de ce progrès. Il ne paraît donc pas qu'il y ait à cette heure une seule nation pour qui l'enseignement supérieur soit d'une nécessité plus impérieuse; l'avenir de la démocratie française ne serait que

la plus incertaine des aventures, si elle se départissait de ces principes. Tout ce qu'on fera pour les autres enseignements ne servira que dans la mesure où l'on assurera le progrès de l'enseignement supérieur; seul il vivifiera les autres, seul il les perfectionnera, seul il les empêchera d'être parfois plus nuisibles qu'utiles. Les connaissances primaires ne servent que si l'usage qu'il faut faire pour la direction générale de la vie est réglé par des réflexions qui dépassent de beaucoup la portée des raisonnements élémentaires. Les connaissances secondaires, toutes de vulgarisation, ne sont aussi que des armes et des instruments : le parti qu'il faut tirer de cette préparation pour bien vivre, c'est-à-dire pour développer l'esprit et élever le caractère, est relevé par de plus hautes spéculations. Même dans l'ordre de la richesse, l'élève primaire est un ouvrier, l'élève secondaire un contremaître, l'élève supérieur crée et invente; chacun d'eux ne sort des deux premières classes que par un effort et un progrès. Une nation d'ouvriers et de contremaîtres serait bientôt battue par celle qui aurait des inventeurs; c'est l'invention seule, dans les choses capitales ou dans le détail, qui assure la première place au milieu de la rivalité de tant d'efforts. De même, dans

l'ordre moral et intellectuel, les manœuvres et les chefs d'équipe ne peuvent rien sans les créateurs.

Les personnes, on le comprend, qui ont cette vue des intérêts du pays ne peuvent modérer la passion que leur inspire l'enseignement supérieur. D'une façon générale, depuis 1870, le pays a eu le sentiment très vif qu'il avait à cet égard de grands devoirs, qu'il fallait faire un effort sérieux si l'on ne voulait pas voir la France dans une situation pénible d'infériorité à l'égard d'autres nations. Cette opinion s'est manifestée nettement dans les conseils du gouvernement, dans les Chambres et dans les assemblées municipales. Il est même à noter que plus les corps étaient libéraux, plus ils étaient partisans de grands sacrifices pour l'enseignement supérieur. Dans une tâche aussi difficile, il ne s'est trouvé personne pour tracer un plan d'ensemble et l'exécuter. A la vérité, le régime parlementaire ne permet pas d'avoir de si vastes projets. Il faudrait aussi une singulière confiance en soi pour faire table rase du passé et reconstruire un édifice de toutes pièces; les fondations seraient à peine creusées que l'architecte aurait disparu. Un ministre, dans un autre pays, a eu l'énergie nécessaire pour proposer un système qui n'allait à rien moins qu'à changer tout entière l'organisa-

tion des universités. La foi de M. Bacelli en la justesse de ces idées inspire une vive sympathie, et a trouvé des admirateurs dans toute l'Europe; des vues si vastes et si fières ne sont guère possibles en France pour le moment; il faut nous borner à souhaiter le succès à nos voisins; leur bonne réussite pourrait réconforter chez nous les défiances et les timidités. On s'est donc borné à des réformes simples et pratiques, et l'on a tâché de les faire de telle sorte qu'elles ne pussent interdire à l'avenir aucune ambition. Ce qui a été commencé se ramène aux points suivants :

1° Construction et outillage;

2° Augmentation du nombre des enseignements; variété introduite dans ces enseignements; place faite à la concurrence et à la liberté;

3° Constitution auprès des Facultés des sciences et des lettres d'un corps d'élèves réguliers; création d'enseignements réservés aux élèves;

4° Changements apportés aux programmes des Facultés de droit et de médecine ;

5° Autorité prépondérante donnée au corps enseignant sur tout ce qui concerne les méthodes.

Le confortable des installations et l'excellence de l'outillage scientifique ne créent pas le génie. Il suffit de voir au Collège de France la pièce

sombre et glaciale où Claude Bernard a fait ses plus belles découvertes; les recherches de M. Pasteur sur les fermentations ont eu lieu à l'École normale supérieure dans un petit cabinet de quelques mètres carrés, complété par une armoire où il installait ses expériences les plus délicates. Le premier laboratoire de Liebig à Giessen doit rester comme un exemple de ce que les natures exceptionnelles savent produire avec les moyens les plus imparfaits. Mais, si les hommes d'élite font souvent tout sortir de rien, pour tirer parti de beaucoup de découvertes il faut de l'espace et des facilités matérielles; il est même des recherches qui ne peuvent aboutir si de larges facilités ne sont données à ceux qui les entreprennent; enfin et surtout l'État ne doit pas s'en remettre aux merveilles que réalisent les hommes supérieurs : son devoir est d'aider le talent et de former les élèves. La science est une armée dans laquelle il faut beaucoup de soldats, bien encadrés, d'excellents sous-officiers et le matériel nécessaire.

L'absence des facilités de travail les plus élémentaires décourage les vocations moyennes qui sont le fond principal sur lequel on doit compter; elle justifie tous les abandons et toutes les défaillances. Elle a sur l'opinion une influence déplo-

rablc. Le public estime les choses au prix des sacrifices que l'État fait pour elles. Quand la science est dans des conditions misérables, on l'oublie et on la mésestime. Il faut que l'enfant, l'ouvrier, l'homme du monde, en voyant un édifice commode pour le travail, dise : « Cela est le palais de la science, et la science mérite des palais. »

Depuis quarante années environ, les conditions de la recherche scientifique ont été changées surtout par les progrès de la chimie, de la physique et plus tard de la physiologie. De simples cabinets d'études ne suffisent plus; les professeurs, comme les industriels, ont besoin de vastes espaces, d'usines très simples, mais bien éclairées. L'architecture, le luxe décoratif, même une solidité faite pour compter avec les siècles sont inutiles. Un laboratoiro principal, assez bien bâti pour durer cent ans, et de larges terrains où l'on ferait et déferait, selon les besoins, des constructions légères : tel est l'idéal de beaucoup de savants. Toute l'Europe a entrepris de renouveler les installations destinées à la science. En France, ce problème se compliquait de la nécessité de donner aux élèves nouveaux venus des Facultés des lettres les locaux si modestes dont ils avaient besoin, mais qui manquaient partout : des pièces

de réunion, de travail et de conférences, et le plus souvent de créer de toutes pièces des bibliothèques.

L'État et les villes se sont mis résolument à l'œuvre. Ils ont construit les Facultés de Grenoble, la Faculté de médecine de Lyon à laquelle la ville a de beaucoup la plus grande part, la Faculté des sciences de cette ville, la Faculté de médecine de Paris, les Facultés de Bordeaux, les Observatoires de Lyon, Bordeaux, Besançon; l'État a bâti une nouvelle École de pharmacie à à Paris, des galeries monumentales au Muséum. La reconstruction de la Sorbonne, celle des Facultés de Montpellier, de Toulouse, de Lille, de Marseille, de Caen, de Clermont, de Dijon sont commencées. Des laboratoires de zoologie marine ont été aménagés à Concarneau [1], à Roscoff, à Banyuls, à Luc-sur-Mer, au Havre, à Marseille, sans compter les installations plus simples de Vimereux et de Cette.

Sans entrer ici dans le détail, l'œuvre de reconstruction des bâtiments de l'enseignement supérieur a déjà provoqué de la part des villes

1. La station de Concarneau a été cédée à l'instruction publique par la marine. Le laboratoire de Banyuls est plutôt l'œuvre personnelle de M. de Lacaze-Duthiers et des collaborateurs qu'il a su trouver (ville, département, etc.) que de l'État.

et de l'État une dépense qui monte à environ 82 millions.

De 1868 à 1878 :

Sommes votées par les Conseils municipaux.	27,000.000 fr.
Subventions des Conseils généraux..	600,000
Subventions de l'État..	12.900,000
	40,500,000

De 1879 à 1883 :

Sommes votées par les Conseils municipaux..	22,900,000
Subventions des Conseils généraux	200,000
Subventions de l'État.. . . . . . ,	18,700,000
	41,800,000 fr.

Comme on le voit, la part de l'État est de 30 millions, celle des villes de 49 millions.

Les bibliothèques ont reçu un crédit annuel qui est aujourd'hui de 468,000 francs; les collections des Facultés et les frais de cours, une somme de 1,200,000 francs par exercice [1].

1. Facultés de médecine.	Frais de cours.	240,080 fr.
	Collections.	114,300
	Frais matériels	55,350
	A reporter.	409,730

Les Facultés des lettres et des sciences avaient eu, jusqu'en 1850, un très petit nombre d'enseignements, cinq et six chaires chacune en moyenne. En 1830, Paris excepté, on comptait pour toute la France 30 professeurs de sciences et 23 de lettres; en 1852, 62 de sciences et 60 de lettres; en 1869, 37 de plus. L'inscription au budget par M. Waddington, en 1876, d'un crédit de 300,000 francs pour des conférences permit de multiplier les enseignements[1]; en août 1883, ils étaient au nombre de 179 dans les Facultés des lettres, de 166 dans les Facultés des sciences; on en compte aujourd'hui 210 pour les lettres et 194 pour les sciences. La progression est constante et ne s'arrêtera pas.

Les cours nouveaux sont destinés à aider les professeurs titulaires et aussi à introduire, dans les Facultés, des sciences qui jusqu'ici n'y avaient

	Report.	409,730
Facultés des sciences.	Frais de cours.	315,900
	Collections.	171,600
	Frais matériels	42,665
Écoles supérieures de pharmacie.	Frais de cours.	100,500
	Collections.	74,000
	Frais matériels	16,650
		1,131,045

sans compter 95,745 francs pour les Facultés mixtes de Bordeaux, Lille et Lyon.

1. Arrêté du 5 novembre 1877.

pas trouvé place : par exemple, le sanscrit, les antiquités, les langues sémitiques, le celtique, etc.

Un décret de 1883, adopté par le conseil supérieur, a autorisé les cours libres dans les Facultés. Cette nouveauté est très récente ; cependant il a été professé cette année trois cours libres à la Faculté des lettres de Paris et au total 10 cours libres dans toute la France. Cette mesure doit permettre à quiconque a du talent d'en donner la preuve, appeler les maîtres de l'enseignement secondaire à s'essayer dans les Facultés. Comme les grades ne sont pas indispensables, tout savant qui a négligé de les prendre peut cependant montrer ce qu'il vaut et faire profiter les élèves de ses connaissances. Nous avions déjà les Facultés libres ; maintenant l'Université de l'État ouvre elle-même ses salles de cours à la concurrence et à la variété des doctrines. S'il nous était permis d'exprimer un regret à l'égard des institutions qui ont été créées au nom de la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement, nous dirions que leurs maîtres et leurs élèves ont apporté un trop faible contingent au progrès de la science.

C'est également M. Waddington qui a donné des élèves réguliers aux Facultés des sciences et des lettres par l'institution de 300 bourses de

licence [1], auxquelles M. Ferry a ajouté 200 bourses d'agrégation. Auprès des boursiers sont venus prendre place les élèves libres dont le nombre va croissant. C'est ainsi qu'a été constituée la population scolaire dont nous avons donné le chiffre plus haut. Ce sont aussi ces élèves qui, par leur présence, ont modifié les caractères de l'enseignement; maintenant il s'adresse à eux et au public, au lieu qu'autrefois il était surtout donné pour les simples auditeurs.

Dans les Facultés de médecine, les études ont été réglées en 1878 de manière à faire une large place aux exercices pratiques de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de physiologie et d'histologie, sans rien enlever à l'anatomie, à la médecine opératoire et surtout à la clinique qui a toujours été une des parties éminentes de notre éducation médicale. L'histoire du droit, le droit international privé ont reçu une place importante dans la scolarité juridique, en raison de cette vérité reconnue de tous que l'histoire, la philosophie et les comparaisons avec les institutions étrangères ne peuvent avoir qu'une action heureuse dans cet ordre d'études. Les parties facultatives du doctorat ont été modifiées de manière

1. Loi de finances du 29 décembre 1876. Il y a aujourd'hui 350 bourses, dont 60 pour la médecine et la pharmacie.

que cet examen laissât une place plus grande à la liberté des vocations et exigeât des études plus personnelles. Des mesures ont été prises pour qu'il constituât, quand les candidats le désireraient, une sérieuse épreuve administrative. — On s'est efforcé de rapprocher la médecine des sciences, le droit des lettres.

La loi du 27 février 1880, proposée et soutenue par M. Jules Ferry, en reconstituant le conseil supérieur, en a fait une assemblée où toutes les parties de l'enseignement sont représentées par des membres élus. Ce corps délibère sur toutes les questions pédagogiques. Les conseils académiques, qui sont pour chaque académie ce qu'est le conseil supérieur pour l'Université tout entière, discutent avant cette haute assemblée les mesures qui sont à l'état de projet; les Facultés ont été consultées auparavant, de sorte que le corps enseignant est seul maître des méthodes et de tous les changements qu'elles peuvent comporter.

Si modestes que soient ces améliorations, elles font, croyons-nous, honneur au gouvernement qui en a eu l'initiative ou qui les a encouragées.

V

Dans cet ordre de réformes modestes, il est facile de voir des changements utiles et des progrès dont il est bon de se préoccuper.

Tout d'abord il faut achever l'œuvre de la reconstruction des bâtiments. Pour terminer cette entreprise et pour améliorer l'outillage qui ne mérite pas moins de sollicitude que les locaux, il faut encore que l'État consacre à cet objet 40 millions répartis en un certain nombre d'annuités. Après les grands sacrifices qu'ont faits les villes, en particulier Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Grenoble, on ne doit pas compter que les municipalités concourent pour plus de moitié aux nouvelles constructions. Il y a lieu aussi de remarquer que, par suite de diverses mesures financières récentes dont il est inutile d'expliquer ici le mécanisme, la somme inscrite au budget pour cet objet n'est plus que de 460,000 francs, auxquels ne viendront plus s'adjoindre de reliquats comme cela a eu lieu jusqu'à ce jour. De ces 460,000 francs, on doit retrancher 200,000 francs pour les dépenses courantes, les réparations et les améliorations jour-

nalières de peu d'importance. C'est donc en réalité un budget de 260,000 francs que le ministère peut consacrer aux grandes constructions chaque année. De plus, sur les 18 millions promis par l'État depuis 1879, il s'en faut que tout soit payé. Avec le crédit annuel de 260,000 francs, il serait impossible d'acquitter les dettes contractées.

Dans ces conditions, pour beaucoup de bons esprits [1], la seule mesure pratique consiste à faire participer les établissements d'enseignement supérieur à la caisse créée pour subvenir aux constructions des maisons d'écoles et des lycées, caisse qui deviendrait commune aux trois services de l'instruction publique et dont le titre devrait être modifié. Elle serait divisée en trois sections répondant à ces trois services.

Il suffirait, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, d'annuités assurées de 4 millions durant dix années. Cette dépense est insignifiante, si l'on considère les sommes qu'exigent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire [2].

1. Cette mesure a été proposée par M. Berthelot. Voir *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 avril 1883, et le journal le *Temps*, 15 mars 1883.

2. Pour le personnel aussi, les augmentations nécessaires à l'enseignement supérieur seront toujours moins élevées que celles qu'exigeront les deux autres enseignements, ce qu'a très bien montré M. Roche, rapporteur du dernier budget de l'instruction publique :

Les crédits qui ont été ouverts pour subventions aux lycées et collèges de garçons ou de filles, depuis la création de la caisse, se sont élevés à 98,600,000 francs.

La caisse des prêts à 4 0/0 durant trente années, remboursement compris, pour avances aux villes, a reçu 75 millions ; le total des dotations pour l'enseignement secondaire a donc été de 173 millions.

Les crédits mis à la disposition de l'enseignement primaire pour constructions depuis 1878 sont de 340 millions, dont 150 millions pour subventions et 190 millions pour avances sous forme de prêts.

On estime que les constructions des lycées et collèges coûteront encore 80 millions, et celles des écoles primaires 716 millions. C'est dans ces prévisions considérables qu'il importe de réserver la place de l'enseignement supérieur, dont les exigences sont relativement très modestes.

« Sur les augmentations faites depuis 1870, l'instruction primaire a pris 82 millions, ayant été portée de 8 millions à 90 millions, c'est-à-dire que les dépenses pour l'instruction primaire ont été multipliées par 11, tandis que celles de l'enseignement secondaire, portées de 3 millions et demi à 16,832,900 francs, ont été multipliées par 5, et celles de l'enseignement supérieur, source de toute science et de tout progrès, ayant été portées de 4,215,521 francs à 11,540,355 francs, ont été seulement un peu plus que doublées. »

En effet, en acceptant les données actuelles qui portent à 1 milliard 400 millions les crédits nécessaires pour les constructions et l'outillage que réclame le service de l'instruction publique à tous les degrés, il suffirait d'un peu plus du quatorzième de cette somme pour que l'enseignement supérieur fût pourvu des moyens de travail qui lui sont indispensables. Si cette somme ne lui est pas donnée, les sacrifices considérables qu'ont faits les Chambres pour multiplier le personnel, créer les bourses, enrichir les bibliothèques et les collections, seront en grande partie inutiles. Les pouvoirs publics doivent aussi remarquer qu'ils ont mis le budget ordinaire en état de suffire pour longtemps aux besoins journaliers de l'enseignement; qu'il ne reste plus qu'à achever la tâche en terminant l'œuvre des constructions, et que cette dernière dépense, une fois faite, ne se renouvellera plus.

Les liens qui unissent l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ne sont pas assez étroits. Une grande partie du corps enseignant des collèges et des lycées n'a pas suivi les cours des Facultés. Dans les lycées, les principaux maîtres qui sont agrégés viennent de l'École normale; grâce aux conférences de cette école, ils ont reçu une instruction élevée; mais ceux qui

n'ont pas cette origine se sont le plus souvent formés eux-mêmes, et ne sont venus aux Facultés que pour y subir les examens ; ils n'ont pas connu du tout la vie universitaire. Dans les collèges, le mal est plus grand ; il n'y a, en moyenne, que deux licenciés ès lettres et un licencié ès sciences par établissement; les autres maîtres sont de simples bacheliers ou des instituteurs. Le moment viendra où tout professeur sera un ancien élève ou de l'École normale ou des Facultés. Ce jour-là, un grand progrès sera accompli, les professeurs auront tous au moins entrevu ce qu'est une méthode supérieure ; ils en feront profiter leurs élèves, qui, eux-mêmes, arriveront aux Facultés mieux préparés. Cette préparation des étudiants est aujourd'hui insuffisante ; la faiblesse des recrues tient moins aux changements introduits dans l'enseignement secondaire en 1880 qu'à la médiocre instruction des maîtres. Il faudra un certain nombre d'années pour remédier à ce mal ; on doit tenir compte des situations acquises et de la nécessité où l'on est d'attendre les retraites. Quand cette réforme aura été possible, il ne faudra pas cesser de rapprocher encore de plus en plus l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur. Ce qui sera fait dans ce sens profitera à l'Université tout entière et au pays.

Avant 1789, les rapports étaient continuels entre la Faculté des arts et les collèges qui en dépendaient. Ce fait nous avertit que rapprocher les deux ordres d'enseignement ne suffit pas, que cette réforme serait même dangereuse si d'autres préoccupations n'étaient pas toujours présentes à l'esprit des maîtres. Il faudrait craindre de faire de l'enseignement supérieur une instruction secondaire d'un degré un peu plus élevé. Le remède à ce mal est dans l'importance attachée aux travaux personnels et originaux, dans l'introduction d'enseignements variés qui maintiennent toujours actif le souci des recherches scientifiques et des études qui n'ont pas d'utilité professionnelle immédiate. Les Facultés sont des corps enseignants, mais aussi des établissements de production scientifique; la manière dont elles remplissent ce second devoir est même la seule garantie qu'elles s'acquitteront convenablement du premier. La part de fatigue donnée à la vulgarisation de la science doit être d'autant moins grande que les maîtres sont plus sûrs d'eux-mêmes, et par suite il doit leur rester du temps pour des recherches originales. C'est par ces recherches et ce talent qu'ils garderont sur leurs anciens élèves une véritable autorité et qu'ils formeront, au sens le plus noble du mot, des écoles.

Des vingt-deux universités de l'empire d'Allemagne, il n'en est pas une seule où les connaissances extraclassiques ne soient largement représentées; on enseigne les langues sémitiques et le sanscrit dans des villes de 15,000 âmes. L'histoire de l'art et l'archéologie figurent partout sur les programmes, au lieu que nous avons en province quatre chaires d'antiquités seulement. Les langues romanes, qui sont en grande partie françaises, n'ont que trois chaires en dehors de Paris; elles en ont au moins vingt en Allemagne. Nos Facultés des lettres ne sont pas habituées à ces enseignements, qui n'ont jamais eu de place chez elles; elles peuvent craindre, en les acceptant, de changer de caractère. L'introduction, à la Sorbonne, d'études qu'on est habitué à voir dans d'autres établissements, paraît être une sorte de confusion des genres, tant il est difficile de rien faire à Paris, pour constituer une université, qui ne porte atteinte à de longs usages ou à des droits acquis. En province, les professeurs craignent de n'avoir pas d'étudiants; de telles nouveautés ne rencontrent pas d'auditoires tout préparés.

Comme toutes les études sont largement représentées à Paris, bien qu'elles n'aient pas de lien commun qui les réunisse, ce n'est pas là

qu'il faut surtout se préoccuper de donner aux maîtres et aux élèves une haute notion de l'enseignement supérieur par des cours étrangers aux programmes classiques : c'est en province. La création des places, pourvu qu'elles soient bien occupées dès la première fois, suscitera les vocations; puis les auditoires ne manqucront pas tant qu'on le redoute; de récents exemples peuvent nous rassurer. Au pis aller, le maître professera pour un ou deux élèves et fera des travaux personnels; ce sera déjà un service suffisant rendu au pays. L'étude des sciences les plus désintéressées aura pour résultat de développer le goût des recherches originales, même chez ceux qui se renferment dans le domaine classique. Quelles que soient les difficultés qu'il faut prévoir et qui sont nombreuses, on ne peut concevoir l'existence d'universités provinciales, si on ne les suppose pas animées par l'idée et la passion de la science; la science est même la seule force qui puisse les créer et les maintenir. En dehors de ce principe, on ne saurait imaginer que la juxtaposition de cours plus ou moins secondaires; on peut décréter administrativement une telle réforme, mais on ne fera rien de vivant.

Nous manquons encore en France, surtout pour les lettres, d'une littérature pédagogique

suffisante; par là, il faut entendre les ouvrages qui servent aux études et ceux qui discutent les méthodes. Toutes les sciences comportent des manuels où les sujets sont énumérés dans l'ordre naturel, où l'état de chaque question est clairement exposé avec l'indication des livres qui permettent de les étudier par soi-même et d'aller plus loin. De tels guides déchargent l'enseignement du maître d'une foule de notions qu'il devra sans cela reprendre chaque année; il peut s'en remettre à eux, s'assurer que les étudiants en profitent, les commenter quand il est nécessaire, et le plus souvent par des exercices pratiques leur montrer la méthode en action. Nous nous servons des manuels de nos voisins; il importe que nous en ayons à nous, et cela pour toutes les parties de la philologie et de l'histoire, rédigés selon nos habitudes d'esprit, avec le caractère d'originalité que nous saurons leur donner.

Une très bonne revue pédagogique est publiée par la Société de l'Enseignement supérieur. Un pays qui peut suffire à la vie de seize universités doit avoir plus d'un recueil de ce genre. La pédagogie de l'enseignement supérieur a été très négligée en France, par cette raison que les Facultés des sciences et des lettres formaient à peine des élèves. Ces questions ont maintenant beau-

coup plus d'importance; on en voit l'intérêt immédiat. Quatre cours de pédagogie créés récemment ont eu du succès; ils ont réuni des auditeurs empruntés aux trois ordres d'enseignement. Nous pouvons espérer que ces sujets seront discutés dans l'université plus fréquemment qu'autrefois et avec plus de précision; le ton de prédication morale que nous avons vu y dominer longtemps, l'éloquence et la distinction dont les professeurs y faisaient preuve, sont des qualités dignes de toute estime; il est pourtant possible d'y faire aussi une place à d'autres préoccupations, à l'exemple de ce que nous voyons dans les pays étrangers. La psychologie de l'éducation, l'examen des rapports que doivent avoir entre eux les divers ordres d'enseignement, la recherche des meilleures méthodes et, par-dessus tout, la théorie de l'instruction et de l'éducation nationales : tels sont quelques-uns des sujets sur lesquels il est à souhaiter qu'il s'établisse d'importantes discussions. Les partisans des anciennes doctrines sont heureusement encore nombreux; ils ont toute facilité pour faire valoir leurs raisons; la vivacité des polémiques pourra seule assurer le triomphe de la vérité. Les réformateurs devraient estimer que leur œuvre n'a rien de durable si elle n'était combat-

tue; les controverses seules forment l'opinion en assurant le succès des idées justes.

Les études de cette nature ne comportent pas toujours des dissertations *ex professo;* la pédagogie s'enseigne par l'exemple aussi bien que par des préceptes, surtout quand on s'adresse à des élèves déjà formés, comme sont ceux des Facultés. Nous pouvons donc rapprocher des Revues spéciales sur ces matières celles que les Facultés publieront pour donner des modèles de recherches originales dans les différents ordres d'études. L'initiative est venue de la Faculté des lettres de Bordeaux, qui s'est bientôt associé celle de Toulouse ; Lyon a marché dans la même voie; Alger publie un bulletin spécial consacré à l'Afrique; Clermont et Poitiers, des bulletins qui s'adressent directement aux élèves; Douai, un journal rédigé par les étudiants. Ces créations sont la preuve d'une véritable activité d'esprit, d'un souci sérieux des devoirs que les Facultés ont à remplir. Nous craindrions de voir se multiplier ces essais, si le nombre des travailleurs devait rester le même; mais il doit s'augmenter tous les jours et, par suite, il lui faut des moyens de publicité. De plus, les bulletins qui existent sont loin d'avoir tous encore les caractères de rigueur et d'exactitude auxquels ils doivent prétendre. La vie scientifi-

que des Facultés de province ne pourra se développer que si ces recueils se multiplient et se perfectionnent. S'habituer à tout imprimer à Paris, c'est abandonner la très légitime prétention que la province doit avoir de posséder des œuvres qui soient à elle et de prouver sa valeur par des faits [1].

La décentralisation intellectuelle est certainement une des préoccupations les plus vives et les plus justes de quiconque a le souci non seulement des études, mais des intérêts généraux du pays. Les sujets encore inexplorés de travaux abondent dans toute la France, et beaucoup sont différents selon les régions. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui veulent les traiter, c'est la méthode : ils n'ont pu l'apprendre ; de là, de si grands efforts pour de si faibles résultats. La philologie, l'histoire, l'archéologie ne s'abordent pas avec les faibles secours que donne l'enseignement secondaire ; il y faut une autre préparation, que l'enseignement supérieur seul peut donner, et ce qui est vrai des lettres ne l'est pas moins des sciences. Cette décentralisation en province est encore très faible ; d'une façon générale, les travaux qu'on y

1 Nous ne parlons pas de diverses Revues publiées en province sur les questions de médecine et de sciences, parce que, dans cet ordre, notre pénurie a toujours été moindre que pour les lettres.

fait, si l'on excepte ceux qui procèdent de la discipline de l'École des chartes et des autres écoles spéciales qui sont à Paris, n'ont pas une valeur suffisante : ils ne créent pas un mouvement d'études ; ils reçoivent trop peu d'éloges des juges autorisés pour que le goût s'en répande. Ceux qui s'y livrent se donnent beaucoup de peine et se découragent. On peut légitimement espérer qu'avec le temps les Facultés susciteront autour d'elles beaucoup de travaux qui tous seront au moins corrects. Nous avons à regarder vers le passé qui a connu, il y a seulement deux siècles, une décentralisation féconde. Depuis la Renaissance, le mal a toujours été en s'aggravant ; il appartient à la démocratie moderne de revenir sur l'œuvre de Louis XIV et de la Révolution.

Les jeunes gens qui ont le rare privilège de pouvoir ne penser qu'à cultiver leur esprit, sans aucun souci de carrière, profiteront-ils, plus qu'autrefois, des bienfaits qui leur sont acquis ? Les trop grandes illusions dans ce sens seraient téméraires. Il semble que les avantages de la fortune condamnent ceux qui se les voient assurés à ne pas en tirer le plus grand profit qu'ils y puissent trouver, celui d'être les premiers dans leur pays par le travail de l'esprit et les connaissances. Cependant, il est permis de croire que le

jour où de grandes facilités leur seront offertes par la dispersion de la science en province, ils n'y seront pas tous indifférents. Un progrès dans ce sens aurait une salutaire influence sur l'état social de la nation tout entière.

Cette vie intellectuelle, en dehors d'un ou deux grands centres, si nécessaire aux progrès de la science et au bien public, rencontre de très sérieux obstacles dans la centralisation politique. On le verra à l'étranger dans les pays où l'unité administrative se forme depuis quelques années. Dans l'ancienne Europe, chaque province avait son université, d'autant plus florissante qu'elle appartenait à un pays plus indépendant. Il s'élevait entre elles des rivalités naturelles ; les princes et les villes servaient leurs propres intérêts en favorisant ces corporations savantes ; elles étaient des moyens de propagande, d'action morale, même de prédication politique. Dans les États unifiés, ces stimulants si forts font défaut. La question est de savoir si la démocratie trouvera pour les universités des principes de vie différents de ceux que le passé a connus. On peut se figurer les villes luttant pour ces privilèges de gloire, d'éclat littéraire et scientifique ; si elles ne le font pas, il reste à espérer que ces institutions mêmes rivaliseront entre elles ; mais le

modérateur dont elles dépendent, c'est-à-dire l'État, faisant profession d'équité pour tous, n'a pas de raison de favoriser le Midi plutôt que le Nord. Par son esprit même de justice, il ne peut encourager certaines prétentions plutôt que d'autres qu'en manquant à cette impartialité, toujours un peu indifférente, qui est sa raison d'être.

Le problème se pose, comme on le voit, dans des conditions que l'Europe n'a pas connues avant la formation de l'unité dans les principaux États ; ces conditions sont toutes nouvelles et elles créent de singulières difficultés. Les pays qui ont hérité d'institutions provinciales florissantes les verront vivre assez longtemps en vertu de la force acquise, et cependant sentiront bientôt combien l'avenir diffère à cet égard du passé. Les États qui n'ont pas reçu par héritage de tels établissements éprouveront beaucoup de peine à les créer[1]. Parmi ceux qu'occupent ces problèmes, beaucoup pensent qu'il n'y a d'autre moyen d'arriver au succès que l'association des provinces et des villes à la vie des universités et une grande indé-

1. Sur ces difficultés, voir la remarquable étude de M. Lavisse : *Les universités allemandes et les universités françaises. — Questions d'enseignement national.* In-18 jésus, broché : 3 fr. 50 (A. Colin et Cie, éditeurs).

pendance laissée à ces corps ; les villes auraient ainsi des motifs de faire mieux les unes que les autres et donneraient dans une certaine mesure des caractères originaux aux établissements qu'elles favoriseraient ; les corps savants connaîtraient ce principe fécond de progrès que donne la responsabilité. La force qui fait la décentralisation ne peut être cherchée qu'en dehors du pouvoir central. C'est une pure fiction que d'imaginer une administration supérieure, entourée, dans la capitale, où tout le monde veut venir, des plus larges ressources intellectuelles et décrétant l'intensité de vie que la science et l'étude auront sur chaque point du territoire. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de renoncer à une grande part de son autorité pour que ceux qui recueilleront ce qu'elle abandonne en tirent profit, sachent s'organiser et marcher en avant.

C'est d'après ces principes que M. Waddington, en 1876, étudia un projet qui devait reconstituer en France des universités, les unes tout à fait complètes comprenant toutes les Facultés, les autres remplaçant les Facultés de médecine par les écoles préparatoires ou de plein exercice. Chaque université, devenue personne civile, s'administrait elle-même par des chefs élus ; l'action

de l'État se réduisait à un simple contrôle. Ce projet, qui fut ajourné alors, a été repris par M. Ferry qui en a soumis les parties principales à la discussion des Facultés. La question est des plus graves, et il serait téméraire de dire quand il sera possible de la résoudre d'une façon pratique; mais l'opinion s'en préoccupe; les professeurs l'étudient; le travail même d'un si grand nombre d'esprit généreux et instruits est le meilleur motif que nous ayons de penser qu'il sera possible avant peu de faire dans cette voie un pas décisif [1].

Un grand nombre des mesures de détail qu'a prises l'administration sont visiblement inspirées par le désir qu'elle a de voir dans chaque centre les Facultés réunies se rendant de mutuels services et s'administrant elles-mêmes.

La difficulté de ces problèmes ne doit permettre aucun découragement; l'avenir trouvera sa voie. Le tout, croyons-nous, est de ne jamais se départir de deux principes : 1° Ne rien réformer dans l'Université qu'avec l'avis même du corps enseignant, qui prendra de plus en plus le sentiment de l'influence prépondérante qu'il doit avoir sur ses destinées; 2° Se bien persuader que l'ave-

1. Voir à ce sujet l'opinion de M. Bréal : *Excursions pédagogiques*, 2e édition, préface.

nir de l'enseignement supérieur en France dépend de l'idée plus ou moins juste que les maîtres, les élèves et le public auront de ses méthodes et des services de premier ordre qu'il doit rendre au pays.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	I
Allocution prononcée a l'ouverture du Cours d'archéologie, a l'école de Rome, en 1873	1
Les Études d'érudition en France et en Allemagne	23
Allocution prononcée a la première séance de l'Institut de correspondance hellénique (avril 1876)	73
Discours prononcé a la séance annuelle de rentrée des Facultés a Grenoble (novembre 1878)	93
Discours prononcé a l'inauguration du palais des Facultés a Grenoble (décembre 1879)	113
Discours prononcé a l'inauguration de la statue de Pierre Fermat (août 1882)	135
Le Doctorat ès sciences médicales	149
Discours prononcé a la pose de la première pierre de la Faculté des sciences de Marseille (août 1883)	201
Notes sur l'enseignement supérieur en France (août 1884)	227

Sceaux. — Imprimerie Charaire et fils.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, r. des Poitevins, 6